



DISCOURS DU BUDGET

prononcé à . . .

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

par . . .

L'honorable Jean Lesage,

PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES FINANCES

le 5 avril 1963

DISCOURS DU BUDGET

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	
CHAPITRE I — LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC	7
1. Les résultats définitifs de l'exercice 1961-62	7
2. L'exercice financier 1962-63	8
a) Situation budgétaire	
b) Mouvement des emprunts	
CHAPITRE II — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC	14
1. La situation économique européenne et américaine	15
2. La situation économique canadienne	15
3. La situation économique du Québec	16
a) Le revenu personnel	
b) Les dépenses personnelles	
c) Les dépenses gouvernementales	
d) Les dépenses d'investissement	
e) La production des biens	
f) Emploi et chômage	
CHAPITRE III — LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC	22
1. Un symptôme : le chômage	25
2. Les causes profondes du malaise économique qui nous affecte	24
3. Les mesures palliatives	28
4. Les solutions véritables	29
a) L'éducation	
b) Le développement agricole	
c) La croissance industrielle	

	PAGE
CHAPITRE IV — LES PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1963-64	38
1. Dépenses	39
<i>a)</i> Affaires culturelles	
<i>b)</i> Affaires municipales	
<i>c)</i> Agriculture et colonisation	
<i>d)</i> Conseil exécutif	
<i>e)</i> Famille et bien-être social	
<i>f)</i> Finances	
<i>g)</i> Jeunesse et instruction publique	
<i>h)</i> Santé	
2. Revenus	47
3. La dette publique	49
 CHAPITRE V — LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET LE PROBLÈME DE LA FISCALITÉ	 52
1. La politique financière	53
2. Le problème de la fiscalité	56
<i>a)</i> Les besoins prioritaires du Québec	
<i>b)</i> Les exigences du Québec	
 ANNEXE I — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC EN 1962	 69
 ANNEXE II — L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE : RÉALISATIONS ET PROJETS	 128

INTRODUCTION

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Dans les pays modernes, le budget du gouvernement est devenu un instrument de croissance économique. Il sert non seulement, comme c'est sa raison d'être immédiate, à couvrir les frais de l'administration gouvernementale, mais aussi à diminuer les inégalités sociales et à soutenir, en vue du bien commun, le progrès nécessaire de secteurs d'activité où l'initiative privée ne veut pas ou ne peut pas s'engager. C'est dans cet esprit qu'a été conçu le budget de l'État du Québec.

Évidemment, même s'il importe de mettre l'accent sur l'application de certaines politiques essentielles, il faut aussi faire la part des dépenses incompressibles qui doivent être assumées d'année en année. Leur importance par rapport à l'ensemble du budget réduit inévitablement la marge de liberté du gouvernement dans l'établissement de ses priorités. Ainsi, il n'est pas toujours facile, à prime abord, de dégager le sens de la politique gouvernementale à partir de la masse de chiffres que comporte la présentation d'un budget, surtout quand ce budget, comme c'est le cas de celui du Québec, dépasse le milliard de dollars et qu'il est réparti en une multitude de

postes. Le discours d'aujourd'hui vise justement, entre autres, à fournir une interprétation objective de cette politique et des projets que l'administration gouvernementale envisage. Il montre aussi comment cette politique découle logiquement des objectifs que s'est tracés notre peuple et qu'il nous a demandé d'atteindre.

Cette année, les circonstances ont voulu que je prononce mon discours au moment où les citoyens du Canada sont à la veille de poser un geste qui influencera, d'une façon ou de l'autre, l'avenir même du Québec. C'est pourquoi j'ai voulu, encore une fois, décrire le plus clairement possible les positions fermes du gouvernement que j'ai l'honneur de diriger. L'administration fédérale qui sera élue lundi prochain devra en tenir compte.

Le discours contient cinq chapitres et deux annexes.

Les deux premiers chapitres portent respectivement sur la situation financière et la situation économique du Québec. Le troisième expose en détail la politique économique du gouvernement et le quatrième s'arrête aux prévisions pour l'exercice financier qui commence. Enfin, le cinquième traite de la politique financière et fiscale du gouvernement. L'Annexe I, préparée par le ministère de l'industrie et du commerce, traite de l'économie du Québec en 1962. L'Annexe II résume l'activité des ministères de l'administration provinciale au cours de 1962-63 et présente les principaux projets du gouvernement en ce qui les concerne.

DISCOURS DU BUDGET

CHAPITRE I

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Je m'arrêterai en premier lieu, Monsieur le Président, à une analyse rapide des résultats définitifs de l'exercice financier 1961-62 pour lesquels les Comptes publics ont été produits au début de la session. Je ferai ensuite une revue sommaire de l'exercice qui vient de se terminer.

1 — Les résultats définitifs de l'exercice 1961-62

Les résultats définitifs de l'exercice 1961-62 se sont avérés sensiblement plus favorables que ceux que j'avais prévus dans le discours du budget du 12 avril 1962.

En ce qui concerne les revenus qui sont plus faciles à suivre que les dépenses, la prévision était exacte à \$7,484 près sur un total de \$750,000,000 — soit une différence de un millième de un pour cent.

Pour ce qui est des dépenses, elles ont été de \$20,432,542 inférieures à celles prévues. Cet écart résulte des difficultés qu'éprouvent les ministères importants à établir, vers la fin de février, les dépenses auxquelles ils auront à faire face non seulement au mois de mars mais encore jusqu'à la clôture définitive des comptes. Les différences les plus importantes se sont produites au ministère de la famille et du bien-être social, à celui de la jeunesse et à la provision pour mauvaises créances. Au sujet de cette provision, l'examen détaillé par le vérificateur des comptes (Auditeur) au mois de mai a révélé qu'un crédit de \$2,300,000 serait suffisant au lieu du \$5,000,000 qui avait été prévu.

Voici la comparaison entre les prévisions du discours du budget et les chiffres définitifs :

REVENUS ET DÉPENSES POUR 1961-62	Discours du budget du 12 avril 1962	Résultats définitifs
Revenus	\$ 754,107,000	\$ 754,114,484
Dépenses ordinaires	751,825,000	713,587,761
Surplus au compte ordinaire	22,282,000	40,526,723
Dépenses en immobilisations	105,490,000	105,294,697
Déficit	85,208,000	62,767,974
Investissements universitaires	27,000,000	27,297,599

2 — L'exercice financier 1962-65

a) SITUATION BUDGÉTAIRE

Pour ce qui est de l'exercice financier qui vient de se terminer, on se rappelle que dans le discours du budget d'avril 1962, les estimations des dépenses budgétaires avaient été établies à \$952,958,775. En juin 1962, nous avons présenté un premier budget supplémentaire de \$4,671,900. En février de cette année nous avons déposé un deuxième budget supplémentaire qui s'élevait à \$30,181,500. Enfin, le mois dernier, nous avons soumis à la Chambre un troisième budget supplémentaire de \$266,000.

À cela, il faut ajouter les mandats spéciaux au montant total de \$625,000 autorisés principalement pour l'extinction des incendies forestiers.

Le total de ces quatre budgets et des mandats spéciaux atteint ainsi \$988,702,975.

CHIFFRES D'ENSEMBLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1962-65	
Estimations budgétaires d'avril 1962	\$ 952,958,775
Premier budget supplémentaire	4,671,900
Deuxième budget supplémentaire	30,181,500
Budget supplémentaire final	266,000
Mandats spéciaux	625,000
Total d'ensemble	\$ 988,702,975

Toutefois, comme le démontre le tableau 2 qui porte sur les dépenses de l'exercice 1962-63, on peut prévoir que les dépenses totales ne devraient pas dépasser \$951,034,000. En effet, en raison des contrôles exercés et du fait que certains crédits — particulièrement du côté des immobilisations — ne seront pas entièrement dépensés, les déboursés du gouvernement de la Province ne seront pas aussi élevés que l'indiquent les montants autorisés.

Si l'on se rapporte maintenant au tableau 1 qui présente l'estimation des revenus pour l'exercice qui vient de se terminer, on constate que ceux-ci sont actuellement évalués à \$838,233,000. Les dépenses ordinaires étant de \$820,349,000, l'excédent au compte ordinaire s'élève à \$17,884,000, comme l'indique le tableau 2. D'autre part, les dépenses en immobilisations étant évaluées à \$130,685,000, il y a, au total, un excédent des dépenses sur les revenus de \$112,801,000, soit la différence entre \$130,685,000 et l'excédent de \$17,884,000 au compte ordinaire.

En comparant le résumé des estimations budgétaires d'avril 1962 (tableau 4 figurant dans mon dernier discours du budget) avec les chiffres qui apparaissent maintenant au tableau 2 du présent exposé, on constate que les dépenses totales, ordinaires et en immobilisations, passeront de \$952,958,775 à \$951,034,000, soit une réduction nette de \$1,924,775. Alors que les emprunts que nous avons contractés pour promouvoir l'essor économique de notre province ont provoqué une hausse de \$8,727,000 pour le service de la dette, l'ensemble des dépenses ordinaires et des dépenses en immobilisations est resté inférieur aux prévisions.

Il est à noter que, malgré les modifications intervenues au cours de l'exercice financier 1962-63 par rapport aux chiffres indiqués dans mon dernier discours du budget, le surplus au compte ordinaire reste à peu près le même, soit \$17,884,000 comparativement au chiffre de \$17,033,725 que j'avais prévu dès le 12 avril 1962 et qui figurait au tableau 4 de l'année dernière. Pourtant, au cours de l'exercice, trois budgets supplémentaires au total de \$35,119,200 et des mandats spéciaux au montant de \$625,000, soit \$35,744,200 en tout, furent adoptés. Par ailleurs, les revenus ont augmenté de \$29,148,000.

En somme, les budgets supplémentaires ne viennent pas briser les relations que nous prévoyons entre les revenus et les dépenses au moment du discours du budget. Nous présentons ces budgets supplémentaires en tenant compte à la fois des besoins qui peuvent parfois se manifester en cours d'année et des disponibilités nouvelles possibles que l'administration ne peut pas toujours escompter avec une précision mathématique. Ces disponibilités peuvent provenir de deux sources : des dépenses prévues qui ne peuvent être faites et des revenus plus élevés que ceux de la première estimation. Ainsi nous introduisons dans le processus du budget un élément de flexibilité réaliste, tout en soumettant, comme il se doit, les budgets supplémentaires au contrôle nécessaire de la Législature.

Du côté des revenus (tableau 1), l'estimation d'avril 1962, soit \$809,085,000, est maintenant portée à \$838,233,000, ce qui représente une augmentation de \$29,148,000.

Tableau 1

PROVINCE DE QUÉBEC

PRÉVISIONS DES REVENUS pour L'EXERCICE 1962/63
(Revenus pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)

Provenant d'impôts et de droits :		
Sur le capital des corporations	\$ 30,410,000	
Sur les profits des corporations	114,000,000	
		\$144,410,000
Sur les ventes au détail		148,800,000
Sur la gazoline		117,000,000
Sur le revenu des particuliers		99,000,000
Sur les successions		27,550,000
Sur le tabac		25,700,000
Sur les repas		10,450,000
Sur les courses		6,740,000
Sur les divertissements		2,225,000
Sur les transferts de valeurs mobilières		1,500,000
Pour la prévention des incendies		215,000
		581,590,000
Provenant d'autres sources :		
Richesses naturelles:		
Terres et forêts		17,500,000
Ressources hydrauliques		14,960,000
Mines		5,520,000
Chasse et pêcheries		3,905,000
Industrie et commerce: pêcheries maritimes		20,000
		41,905,000
Licences et permis:		
Véhicules automobiles		48,980,000
Hôtels et restaurants		800,000
Travail		300,000
Théâtres et courses		260,000
Assurances		225,000
Chasse et pêcheries		35,000
Divers		92,000
		50,692,000
Honoraires, ventes et divers:		
Procureur général		4,016,000
Travail		2,295,000
Secrétariat de la province		1,548,000
Transports et communications		1,230,000
Terres et forêts		661,000
Industrie et commerce: pêcheries maritimes		265,000
Revenu		200,000
Agriculture et colonisation		128,000
Chasse et pêcheries		35,000
Divers		50,000
		10,426,000
Intérêts:		
Placements des fonds d'amortissement		5,200,000
Divers comptes		1,444,000
		6,644,000
Régie des alcools du Québec:		
Permis et droits		19,000,000
Compte de commerce		45,000,000
		64,000,000
Autres revenus:		
Montant net de la péréquation		73,000,000
Subvention statutaire du gouvernement du Canada		3,900,000
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur, reçue du gouvernement du Canada		4,500,000
Amendes		1,474,000
Divers		102,000
		82,976,000
Total des revenus		\$838,233,000

Tableau 2

PROVINCE DE QUÉBEC

PRÉVISIONS DES DÉPENSES ORDINAIRES
ET EN IMMOBILISATIONS 1962-63

(Dépenses effectives pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)

Ministères	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires culturelles.....	\$ 2,972,000	\$ 2,862,000	\$ 110,000
Affaires fédérales-provinciales.....	15,000	15,000	—
Affaires municipales.....	18,108,000	18,108,000	—
Agriculture et colonisation.....	55,031,000	50,766,000	4,265,000
Chasse et pêcheries.....	10,773,000	9,623,000	1,150,000
Conseil exécutif.....	6,800,000	6,300,000	500,000
Famille et bien-être social.....	152,000,000	131,000,000	1,000,000
Finances.....	5,156,000	5,156,000	—
Industrie et commerce.....	2,926,000	2,926,000	—
Instruction publique.....	8,230,000	8,230,000	—
Jeunesse.....	254,563,000	250,463,000	4,100,000
Législation.....	1,877,000	1,877,000	—
Procureur général.....	26,722,000	26,722,000	—
Revenu.....	7,775,000	7,775,000	—
Richesses naturelles.....	8,763,000	7,463,000	1,300,000
Santé.....	165,451,000	158,276,000	7,175,000
Secrétariat de la province.....	4,739,000	4,564,000	175,000
Terres et forêts.....	16,308,000	14,538,000	1,770,000
Transports et communications.....	6,285,000	6,285,000	—
Travail.....	4,304,000	4,304,000	—
Travaux publics.....	39,360,000	20,700,000	18,660,000
Voirie.....	153,794,000	63,514,000	90,480,000
Provision pour créances douteuses..	2,000,000	2,000,000	—
	<u>\$915,952,000</u>	<u>\$785,267,000</u>	<u>\$150,685,000</u>
Service de la dette.....	<u>\$ 37,082,000</u>	<u>\$ 37,082,000</u>	
SOMMAIRE			
Ordinaires :			
Revenus.....			\$858,233,000
Dépenses :			
Ordinaires.....		\$785,267,000	
Service de la dette.....		37,082,000	820,349,000
			<u>\$ 17,884,000</u>
Surplus au compte ordinaire.....			
			<u>\$150,685,000</u>
Immobilisations.....			
			<u>\$ 50,000,000</u>
Extraordinaires :			
Loi des investissements universitaires.....			<u>\$ 50,000,000</u>

Presque toutes les sources de revenu accusent une hausse par rapport aux prévisions. La seule réduction appréciable a trait aux terres et forêts où le revenu des droits de coupe se ressent des ventes de bois plus fortes par les cultivateurs, du ralentissement des ventes de papier et de paiements moins considérables par l'Hydro-Québec à l'Office de récupération forestière.

b) MOUVEMENT DES EMPRUNTS

Dans le discours du budget que j'ai prononcé le 12 avril dernier, j'avais informé la Chambre que, pendant l'exercice financier 1962-63, le gouvernement aurait à emprunter une somme d'au moins \$225,000,000. J'ajoutais alors que de ce montant une somme de \$60,000,000 avait déjà été souscrite par une émission en date du 2 avril 1962 dont une tranche de \$15,000,000 à 5% échéant le 2 avril 1972 et une autre de \$45,000,000 à 5¼% échéant le 2 avril 1984.

Par suite de la crise des changes du printemps dernier, les intérêts ont subi une hausse sensible. C'est ainsi que le taux d'escompte de la Banque du Canada qui était de 3.3% au 2 avril s'est graduellement raffermi pour atteindre 6% du 24 juin au 7 septembre 1962.

Relativement, la hausse des intérêts à moyen et à long terme fut moins marquée, mais l'emprunt de \$50,000,000 que le gouvernement a effectué en date du 1^{er} août s'est ressenti des circonstances particulières du marché à cette époque. En voici les modalités :

Montant	Taux	Échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
\$10,000,000	6%	1 ^{er} août 1972	100%	6%
40,000,000	6%	1 ^{er} août 1982	99%	6.09%

À la suite de l'amélioration progressive du marché des obligations, la Province négocia en date du 15 décembre un emprunt de \$60,000,000 aux conditions suivantes :

Montant	Taux	Échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
\$19,500,000	5%	15 décembre 1968	99.75%	5.05%
40,500,000	5¼%	15 décembre 1987	97.25%	5.45%

Le total des trois emprunts émis au cours de l'année 1962-63 s'est ainsi élevé à \$170,000,000, soit à un chiffre de \$55,000,000 inférieur à celui que j'avais indiqué en avril dernier. Toutefois, dès le début de 1963, le ministère des finances s'est employé à préparer une émission d'obligations d'épargne à dix ans en date du 1^{er} avril 1965, remboursable en tout temps au gré de l'acheteur, au pair plus l'intérêt couru et portant intérêt à 5% jusqu'au 1^{er} avril 1965, à 5¼% durant les trois années suivantes et à 5½% pendant les cinq dernières années, soit un rendement moyen de 5.30%. L'intérêt que la Province paiera demeurera une source de revenu pour ses contribuables et une nouvelle source d'épargne utile au développement économique du Québec.

Le ministère des finances, pour la mise sur le marché de sa première émission d'obligations d'épargne, a accepté le concours éclairé de représentants du monde des banques, des caisses populaires, des sociétés de fiducie, des courtiers en valeurs mobilières et du Conseil d'orientation économique.

À titre de ministre des finances, je rends hommage à l'immense somme de travail discret que ces représentants et le monde des affaires ont donnée.

Je remercie les contribuables de la province pour le grand succès de ce nouvel emprunt que le gouvernement avait limité à \$15,000 par personne domiciliée dans la province, sans droit pour les corporations et institutions d'y souscrire.

Devant le succès remarquable de notre première émission d'obligations d'épargne, je suis heureux et même fier d'annoncer que, ce matin, le Conseil des ministres a dû en augmenter le maximum autorisé. Celui-ci avait d'abord été fixé à \$100 millions, mais les derniers rapports de la souscription montrent que le total des obligations d'épargne vendues atteint à l'heure où je vous parle la somme impressionnante de \$123,216,900.00.

Au moment où l'émission a été lancée, j'ai dit que je donnerais à l'avance avis du moment où elle se terminerait. C'est ce que je fais ce soir en annonçant que les souscriptions seront reçues jusqu'au 11 avril inclusivement, soit exactement un mois après le début de la campagne.

Les acheteurs importants d'obligations assimilent souvent les obligations directes de la Province à celles qu'elle a garanties ; aussi convient-il que je signale ici les deux emprunts qui ont été effectués au Canada par l'Hydro-Québec, le premier le 16 avril et le second le 1^{er} octobre 1962 :

	Montant	Taux	Échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
1	\$50,000,000	4%	16 avril 1967	98.44%	4.35%
2	8,000,000	5½%	1 ^{er} octobre 1970	98.75%	5.70%
	52,000,000	5¾%	1 ^{er} octobre 1984	98.75%	5.85%

Enfin, à la suite de négociations avec de nombreuses compagnies d'assurance des États-Unis et d'autres corporations de ce pays, quarante-cinq institutions ont souscrit, en date du 15 février 1963, un emprunt de l'Hydro-Québec au montant en principal de \$300,000,000 à 5% échéant le 15 février 1988, qui a vendu à 98.25% plus les intérêts courus. Une tranche de \$100,000,000 valeur nominale, a été payée comptant le 21 février et quatre autres versements de \$50,000,000 chacun seront effectués le 15 mai et le 15 août 1963, et le 18 février et le 15 mai 1964.

Cette émission qui représente l'emprunt le plus considérable effectué depuis 1915 aux États-Unis par un gouvernement étranger ne constitue-t-il pas une nouvelle preuve de la confiance que les détenteurs de capitaux placent dans le Québec ?

J'ajoute que pendant l'année 1962-63, en contrepartie des trois nouvelles émissions d'obligations au montant de \$170,000,000, des emprunts s'élevant à \$24,000,000 ont été remboursés.

La Province a pu ainsi financer un accroissement sensible des prêts aux cultivateurs, les dépenses extraordinaires pour les universités et les collèges classiques et un programme considérable de travaux publics. Elle a avancé les sommes nécessaires pour la construction du prolongement de l'autoroute, assumé le remboursement des emprunts de cet organisme à leur échéance et comblé ses déficits. S'il est exact que la Province a emprunté davantage que dans le passé et que l'exécution de notre programme d'expansion économique nous obligera à poursuivre nos initiatives dans ce domaine, il ne faut pas oublier que nous devons rattraper le temps perdu. On ne peut que regretter qu'à une époque où les taux d'intérêt étaient si nettement inférieurs à ceux d'aujourd'hui, l'administration qui nous a précédés ait si souvent différé des dépenses devenues absolument indispensables.

CHAPITRE II

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

On ne peut comprendre parfaitement la situation économique du Québec sans connaître, au moins partiellement, celle de l'Europe, celle des États-Unis et celle du reste du Canada. En effet, l'économie de notre province, comme chacun le sait, est fortement influencée par ce qui se passe à l'étranger. Le Québec est perméable aux grands courants économiques nationaux et internationaux.

1 — La situation économique européenne et américaine

Au cours de 1962, la production européenne s'est sensiblement améliorée. Les prix industriels sont demeurés relativement stables, le niveau élevé d'emploi s'est soutenu et les salaires ont continué de s'accroître. La situation favorable se poursuivra pendant les prochains mois surtout à cause de l'augmentation du volume des dépenses personnelles. Cependant, on prévoit, par suite d'une baisse dans les commandes de biens d'investissements et d'une diminution dans les marges de bénéfices, un certain ralentissement de l'activité économique des grands pays industriels européens pour la seconde moitié de l'année 1963.

L'économie américaine n'a pas enregistré de son côté les progrès qu'on espérait pour 1962, même si, dans l'ensemble, la situation était assez bonne. Le produit national brut s'y est accru de 6.5% entre le troisième trimestre de 1962 et le trimestre correspondant de 1961. Cependant, la presque totalité de cette hausse était déjà réalisée dès le deuxième trimestre de 1962. Le ralentissement du troisième trimestre a résulté d'un affaiblissement de la demande de biens durables, accentué par une baisse dans l'industrie de la construction.

L'allure de la production industrielle américaine est, à certains égards, assez décevante. Sa progression est moins intense depuis quelques années qu'elle ne le fut vers 1954-56. En somme, l'économie américaine a perdu un peu de son dynamisme. Il est à noter que des difficultés intérieures, qui n'ont cependant rien de tragique, se produisent au moment où les États-Unis sont embarrassés par de fortes sorties de devises. Ces sorties aggravent la situation de la balance des paiements de ce pays.

2 — La situation économique canadienne

L'économie canadienne dépend étroitement de la situation économique internationale. En effet, pour ne donner qu'un exemple de cette dépendance, je rappelle que nos exportations contribuent pour beaucoup, et depuis longtemps, au soutien de l'activité économique du pays. Plus de 80% des exportations canadiennes se dirigent vers les grands pays de l'Europe occidentale, vers le Japon et vers les États-Unis. À lui seul, ce dernier pays en absorbe les deux tiers.

L'expansion de l'économie canadienne, au cours de 1962, a été plus accentuée que celle des États-Unis. Le produit national brut canadien a atteint \$40.2 milliards au troisième trimestre de 1962, soit une hausse de 8.8% par rapport au trimestre correspondant de 1961. L'indice du volume de la production industrielle canadienne s'élevait, en décembre dernier, à 189.7, comparativement à 180.5 en décembre de l'année précédente, soit une augmentation de 5.1%.

La grave crise monétaire qu'a traversée notre pays, et qui a été provoquée par les extravagances du gouvernement fédéral en ces toutes dernières années, a causé de sérieux problèmes, mais heureusement elle n'a pas tellement entravé l'élan de notre économie. Plusieurs des mesures prises pour parer à ses effets et pour en corriger les causes ont été progressivement abandonnées, sauf la dévaluation du dollar canadien dont les effets encore incertains semblent devoir être généralement positifs. De toute façon, les mesures de contrôle adoptées auront partiellement réussi à rétablir une situation économique mise en danger par la politique économique irréaliste du gouvernement fédéral actuel.

5 — *La situation économique du Québec*

En 1962, la situation économique du Québec a été généralement favorable. Certains secteurs ont même enregistré des progrès plus marqués que ceux qui se sont produits dans les mêmes secteurs à l'extérieur de la province.

a) LE REVENU PERSONNEL

Les deux postes les plus importants du revenu national québécois, le revenu personnel et les bénéfices des sociétés avant impôt, représentaient, d'après les dernières données statistiques, 77.5% de l'ensemble du produit national brut québécois. Malgré une certaine diminution du profit au troisième trimestre, le produit national a poursuivi sa marche ascendante. Des chiffres préliminaires permettent de croire que le revenu personnel aura atteint un nouveau sommet de \$7,281,000,000, soit une augmentation approximative de 4% par rapport à l'année 1961. Les salaires, gages et autres revenus du travail seraient d'environ \$5,168,000,000. Ils constitueraient ainsi pour la seconde année consécutive, 71% du total du revenu personnel. Le revenu monétaire des agriculteurs serait supérieur à celui de l'année précédente de 1.2%, pour s'établir à \$442,815,000. Quant aux revenus nets des entreprises individuelles et non agricoles, l'augmentation se situe à 5%. Les intérêts, dividendes et loyers nets des personnes, d'après les tendances des trois premiers trimestres de l'année 1962, s'accroîtraient de quelque 8%.

Les bénéfices des sociétés avant impôt exprimés au taux annuel désaisonnalisé atteindraient \$1,170,000,000. Ce dernier chiffre permet de constater que la marge bénéficiaire québécoise serait légèrement supérieure à la marge bénéficiaire canadienne, qu'on estime à 10%.

b) LES DÉPENSES PERSONNELLES

Les ventes du commerce de détail en 1962 ont augmenté de 6.3% pour s'établir à \$4,368,059,000. Une augmentation relative aussi élevée — elle dépasse

même celle de 1961 sur 1960 qui était de 4.1% — provient du volume accru des salaires, des gages et des autres rémunérations. L'augmentation la plus forte s'est produite du côté des biens durables avec 11.2%. Les biens non-durables ont connu une hausse plus modeste de 4.8%, mais celle-ci est tout de même supérieure de 1% à l'augmentation de 1961 par rapport à 1960.

Les chiffres complets de ventes au détail, dans le Québec, montrent des augmentations de 14% dans les véhicules automobiles, de 6.8% dans la quincaillerie, de 4% dans les meubles et accessoires ménagers, de 4.5% dans les épiceries et les épiceries-boucheries, de 5.5% dans les autres commerces d'aliments et boissons et de 7% dans les grands magasins.

Ce sont les biens non-durables qui fournissent la contribution la plus forte à l'augmentation des ventes au détail, soit 60% du total. L'autre tranche de 40% provient des biens durables.

Ainsi, pour la seconde année consécutive, je puis affirmer que c'est grâce au Québec que les statistiques canadiennes peuvent montrer des taux d'augmentations, pour les ventes au détail. Les statistiques nationales sont de 8.2% pour les biens durables et de 3.7% pour les biens non-durables. Les chiffres québécois que je viens de citer sont nettement supérieurs à la moyenne au Canada.

c) LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

La dépense nette du gouvernement du Québec, au cours de l'exercice financier 1962-63, a été de 23.9% supérieure à celle de l'exercice précédent. La santé, le bien-être social et l'éducation sont les principaux postes de dépenses. La santé et le bien-être ont contribué en 1962-63 pour 31.4% des dépenses nettes du gouvernement ; la proportion pour l'éducation est de 28.9% sans compter les investissements universitaires.

DÉPENSES TOTALES DES GOUVERNEMENTS AU QUÉBEC ⁽¹⁾				
	1959	1960	1961	1962
	<i>millions de dollars</i>			
Gouvernement fédéral	1,077.9	1,042.2	1,123.9	1,102.9
Gouvernement du Québec ⁽²⁾	598.4	749.0	845.0	998.0
Gouvernements municipaux ⁽³⁾	423.0	454.2	460.6	479.0
TOTAL	2,099.3	2,225.4	2,429.5	2,579.9

(1) Estimation.

(2) Dépenses nettes.

(3) Dépenses brutes.

Par rapport à 1960, les dépenses des municipalités ont enregistré des augmentations de 6.1% en 1961, par rapport à 1960, et de 4% en 1962, par rapport à 1961. Le service de la dette et l'éducation sont les principaux postes de leurs dépenses.

Les dépenses fédérales effectuées au Québec en 1962 se sont ressenties de la politique d'austérité, puisqu'une baisse de 1.9% s'inscrit à ce poste entre l'année 1962 et l'année 1961. Il ressort clairement du tableau que c'est l'administration provinciale qui a dû augmenter considérablement le niveau de ses dépenses pour assurer l'expansion des services gouvernementaux.

d) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les investissements ont constitué, en 1962, un puissant levier qui a maintenu une situation économique favorable. Avec des mises de capitaux s'élevant à \$2,946.2 millions, soit une augmentation de 7.4%, le Québec a montré le progrès le plus considérable depuis 1958. Des chiffres plus récents que ceux qui sont utilisés pour l'analyse des investissements, dans l'Annexe I, permettent de constater que les immobilisations pour l'habitation domiciliaire se sont accrues de 16.8%, celles des institutions et services gouvernementaux de 12.7%, celles des manufactures de 11.2%, celles des industries primaires de 4.7% et celles du commerce, de la finance et des services commerciaux de près de 2%.

Même si les investissements en machinerie et en équipement ont augmenté en 1962 par rapport à 1961, il reste que l'augmentation relative prépondérante des investissements nouveaux a été réalisée dans le domaine des nouvelles constructions. Comme corollaire à cette évolution de 1962, il faut s'attendre, — et le relevé des intentions fait chaque année par le gouvernement fédéral l'indique, — à ce que les investissements de 1963 s'effectuent d'une façon plus marquée dans le domaine de la machinerie et de l'équipement.

De fait, le secteur manufacturier connaîtra une augmentation estimée à plus de 20% dans l'investissement en machinerie et équipement. On prévoit une baisse dans l'investissement en nouvelles constructions, mais les investissements réels, exclusion faite des sommes prévues pour les réparations, montreront encore une augmentation de près de 10%.

Les fortes dépenses d'investissements effectuées en 1962 pour la construction manufacturière au Québec et qui seront suivies durant l'année en cours par de fortes dépenses en machinerie et en équipement laissant voir qu'une augmentation sensible de la capacité de production québécoise est logiquement prévisible.

Le relevé d'intentions révèle qu'en 1963 les mises de capitaux s'accroîtraient dans les services d'utilité publique, dans les institutions et services gouvernementaux et resteraient stables dans les industries primaires et l'habitation domiciliaire. Le secteur du commerce, finance et services commerciaux, enregistrerait une baisse sensible.

e) LA PRODUCTION DES BIENS

Le tableau de la valeur brute de la production québécoise montre bien les progrès enregistrés au cours de 1962 dans chacun des grands secteurs.

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION AU QUÉBEC			
	1961	1962	1962/1961 Accroissement en %
	\$ 000	\$ 000	
Agriculture.....	516.6	519.5	+ 0.5
Forêts, bois coupé.....	204.2	242.6	+18.8
Pêcheries.....	8.0	8.4	+ 5.0
Fourrures.....	2.0	2.2	+10.0
Mines et carrières (1).....	455.5	519.1	+14.0
Énergie électrique.....	259.0	254.0	+ 6.3
Manufactures.....	7,466.5	8,029.2	+ 7.5
Construction.....	1,735.1	1,873.0	+ 8.1
TOTAL.....	10,624.9	11,447.8	+ 7.7

On y constate une augmentation totale de 7.7% de la valeur de la production brute pour tous les secteurs d'activité.

Les contributions les plus importantes, à cette hausse, viennent d'abord des manufactures avec \$8,029,200,000, soit un accroissement de 7.5% et ensuite de la construction avec \$1,873,000,000, soit un accroissement de 8.1%. Je me dois de souligner la fermeté de ces deux grands secteurs de l'économie québécoise, au cours des deux dernières années.

L'industrie minière a connu, en 1962, une hausse de 14% dans la valeur de sa production. Cette hausse est due, en très grande partie, à la forte augmentation enregistrée dans la production des minerais métalliques. L'exploitation forestière montre aussi une position favorable malgré une baisse assez importante de son principal poste : le bois à pâte. Cette baisse a été plus que compensée par une hausse appréciable du bois de sciage. Quant à la production d'énergie électrique, elle continue sa croissance avec plus de 6% d'augmentation en 1962.

(1) Les données de cette industrie représentent la valeur nette à la transformation alors que les autres données représentent des valeurs brutes.

L'agriculture québécoise traverse une période de transformations profondes ; en effet, la population agricole diminue rapidement, le nombre de fermes continuera, semble-t-il, de fléchir selon la tendance observée au cours de la décennie 1951-61, la mécanisation des fermes se poursuivra et la superficie moyenne des fermes continuera d'augmenter. Ces facteurs évoluent vers une situation qui freinera la baisse du revenu net et, grâce à la progression plus marquée du rendement sur le capital, permettra une amélioration ultérieure des gains agricoles.

f) EMPLOI ET CHÔMAGE

L'année 1962 a été marquée par une hausse appréciable de la population active employée. Le nombre de nouveaux emplois s'est accru de 59,700 entre 1961 et 1962. L'augmentation de 1962, c'est-à-dire 3.6%, est de beaucoup supérieure à l'augmentation correspondante de 1961, qui était de 0.7%. Il est intéressant de noter que l'augmentation de la population active a été, en 1962, de 30,000. Ainsi donc, les nouveaux travailleurs ont été, dans l'ensemble, entièrement absorbés par le marché du travail, alors que la différence, soit 29,700 ont été retirés de la masse des ouvriers en chômage. Ces données sont tirées des chiffres annuels moyens de deux séries statistiques établies par le bureau de la statistique du Québec : la population active et la population active employée.

La situation québécoise de l'emploi s'est améliorée en 1962, au point que les taux de croissance de la population active et de la population active employée, ainsi que le taux de décroissance du chômage sont supérieurs au Québec aux taux de l'ensemble du Canada. Je ne prétends pas cependant que la situation de l'emploi soit satisfaisante, loin de là. Il n'en reste pas moins qu'une fois qu'on enlève l'influence du chômage saisonnier particulièrement marquée à cette époque-ci de l'année, les faits justifient un certain optimisme.

VARIATIONS EN POURCENTAGE DE LA POPULATION ACTIVE, EMPLOYÉE ET DU CHÔMAGE ENTRE 1962 et 1961			
	Population active	Population active employée	Chômage
Québec.....	+1.7	+3.7	-16.4
Canada.....	+1.5	+2.5	-15.9

NOTE : Données désaisonnalisées.

Ce sont les développements du secteur tertiaire qui ont permis la reprise de l'emploi en 1962. Pour l'année 1963, une fois que le chômage d'hiver sera résorbé, la tendance à l'amélioration devrait se poursuivre. Elle serait facilitée par un accroissement de 3.8% environ dans l'industrie de la construction.

SITUATION DU CHÔMAGE AU QUÉBEC			
ANNÉE	Nombre de chômeurs en milliers	Chômeurs en % de la population active	% des chômeurs québécois dans le total du chômage canadien
1958.....	153	8.8	35.42
1959.....	138	7.9	37.00
1960.....	164	9.1	36.61
1961.....	168	9.3	35.82
1962.....	138	7.5	36.29

SOURCE : *Revue statistique du Québec*, B.S.Q.

On aura rapidement compris, d'après le tableau qui précède, que l'année 1962 fut l'année où le chômage a été, dans l'ensemble, au niveau le plus bas depuis 1957. La proportion des chômeurs par rapport à la population active se situe à 7.5% et la contribution québécoise au chômage canadien est régulièrement en baisse depuis 1959.

Avec les nouveaux développements prévus dans les grands secteurs québécois de l'activité économique et la contribution positive de l'action gouvernementale pour résoudre le problème du sous-emploi, je crois personnellement que nous atteindrons des résultats encore meilleurs.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

En 1960, au moment où le peuple du Québec a confié l'administration de la Province au gouvernement que j'ai l'honneur de diriger, nous avons dû entreprendre une action simultanée dans un nombre considérable de domaines.

Quand la population québécoise nous a renouvelé sa confiance, en novembre 1962, nous étions loin d'avoir terminé l'œuvre immense que nous avions entreprise. De fait, si certains problèmes immédiats avaient déjà été résolus, d'autres plus sérieux encore continuaient de surgir. De plus, notre expérience nous avait clairement démontré que toute œuvre d'affirmation nationale, même la plus dynamique et la plus unanime possible, avait peu de chances de succès si elle ne dépassait pas les cadres traditionnels de l'action du peuple québécois. Par là je veux dire que l'affirmation nationale du Québec ne pouvait, d'après nous, être durable que si elle se fondait sur une base matérielle solide. Le respect de la langue française, le progrès et la diffusion de notre culture, la conservation de nos institutions, ainsi que leur adaptation à un contexte social nouveau demeuraient et demeurent encore des objectifs louables et nécessaires, mais, nous avons constaté qu'ils ne pourraient avoir de portée réellement concrète que s'ils étaient accompagnés d'un effort de reconquête économique.

Cette interprétation de la réalité dans laquelle vit, depuis des générations, le peuple du Québec, ne date pas du mois de novembre 1962. Je me souviens d'en avoir, longtemps avant cette date, entretenu des groupes qui m'avaient invité à leur adresser la parole. Je sais aussi que plusieurs de mes collègues ont maintes fois exprimé un point de vue identique. Cependant, en novembre 1962 — et c'est surtout cela qui importe — nous avons reçu de la population un appui dont le sens est manifeste : l'effort de reconquête économique doit se poursuivre et son intensité doit s'accroître. En effet, nous propositions alors aux citoyens de la Province une mesure économique d'importance capitale pour l'avenir du Québec : la nationalisation de l'électricité. Cette mesure, notre peuple l'a appuyée et il s'est du même coup déclaré favorable aux initiatives connexes qu'avait prises ou que comptait prendre son gouvernement. Pour ma part, je pense que le vote de 1962 a, de ce point de vue, une portée plus étendue que celui de 1960. Par lui, la population a reconnu que nous nous étions engagées dans la bonne voie, mais elle nous a surtout indiqué dans quelle direction précise nous devons désormais orienter nos efforts au cours des années à venir.

I — Un symptôme : le chômage . . .

Si vous le voulez bien, Monsieur le Président, je vais m'arrêter quelques instants à l'examen aussi objectif que possible des raisons impérieuses que nous avons, nous du Québec, de nous intéresser de près à l'action économique.

J'ai dit, il y a quelques instants, que le peuple québécois ne donnerait de véritable sens à ses tentatives d'affirmation nationale que si de telles tentatives prenaient racine dans la reconquête de son économie. Je pense que je n'ai pas à revenir sur cette question.

Mais il y a une autre raison, plus humaine si l'on peut dire et plus immédiate encore, qui nous force à agir. C'est le haut niveau de chômage dont le Québec souffre depuis un bon nombre d'années, surtout au cours des mois d'hiver. Sans entrer dans l'étude des statistiques de l'emploi, ce qui a été fait dans une autre partie de ce discours, sans entreprendre une interprétation poussée de la situation du Québec par rapport à celle d'autres provinces du pays, nous pouvons tout de même nous rendre compte d'un phénomène inacceptable : le Québec renferme traditionnellement, par rapport à l'ensemble du Canada, une part plus que proportionnelle de personnes sans travail. En chiffres absolus, cette proportion peut varier quelque peu d'une année à l'autre, et même montrer une certaine amélioration comme ce fut le cas depuis 1960, mais le fait demeure que la position relative du Québec est toujours défavorable lorsqu'on la compare à celle de certaines autres provinces. Elle est encore moins bonne lorsque la comparaison s'établit avec certains pays de l'Europe.

Je n'ai jamais tenté, Monsieur le Président, de minimiser le problème du chômage au Québec. Si d'une façon ou d'une autre j'y arrivais, je ne réussisrais qu'à masquer officiellement une situation qui n'en demeurerait pas moins sérieuse en réalité. Au contraire, je me suis toujours efforcé de percevoir les faits tels qu'ils se présentent à nous et d'en mesurer objectivement la dimension. Il faut particulièrement éviter de nous illusionner sur les résultats supposés efficaces de certaines politiques que des citoyens bien intentionnés viennent parfois suggérer à la population. Si les solutions au problème du chômage étaient si faciles à appliquer qu'on le laisse entendre à l'occasion, j'ai bien l'impression qu'elles auraient déjà été mises en œuvre ailleurs.

En réalité, ce qui importe ce n'est pas la recherche d'une solution-miracle qui ne saurait exister, mais la découverte et l'application des moyens d'action qui peuvent réellement être efficaces, et cela même si leurs effets dans le temps ne sont pas immédiats. Un gouvernement qui n'a pas le courage de s'attaquer, dans la limite de ses attributions, aux racines du mal rend un mauvais service à ses contemporains et ne fait que reporter à plus tard des problèmes que le temps aggrave. Or, dans le Québec d'aujourd'hui, nous récoltons les effets de l'inaction passée. Je précise : nous sommes aux prises avec des difficultés qui nous viennent non pas du fait que les administrations précédentes ont été incapables de trouver de remède magique au problème du chômage — cela en effet leur était aussi impossible qu'à nous, et personne ne saurait leur en tenir rigueur —, mais de ce

qu'elles n'aient pas toujours eu la prévoyance nécessaire pour mettre sur pied, il y a dix, vingt ou trente ans, les institutions économiques et sociales dont nous sentons aujourd'hui un besoin aussi aigu. C'est pour cette raison en particulier que nous avons maintenant à fournir, comme peuple, des efforts aussi nombreux et aussi intenses. Nous devons rattraper le temps perdu et nous donner en quelques années les institutions et les moyens que d'autres peuples acquièrent après un lent mûrissement. Nous nous retrouvons soudainement en pleine moitié du xx^e siècle, alors que certains de nos comportements économiques correspondent davantage à l'état d'esprit qui prévalait il y a une ou deux générations. Ce n'est pas là un reproche que j'adresse à l'ensemble de notre population ; c'est un état de fait que je décris et à propos duquel le gouvernement a d'ailleurs formulé et commencé à appliquer des politiques précises. J'y reviendrai dans quelques minutes.

2 — *Les causes profondes du malaise économique qui nous affecte*

De fait, le chômage n'est que le symptôme de malaises plus profonds. Il existe bien des mesures sociales dont le but est de secourir les personnes sans travail, mais aucune d'elles n'a réussi à provoquer une augmentation réelle de l'emploi. Ce n'est pas pour cette raison qu'elles existent ; les véritables solutions au chômage se trouvent donc ailleurs. Mais pour les découvrir, il faut connaître les causes profondes du sous-emploi dans le Québec.

Je viens de parler de l'inaction qui, dans plusieurs domaines, a caractérisé les administrations antérieures. Sans faire porter par celles-ci — ce qui serait injuste — le poids entier de la situation devant laquelle nous nous trouvons maintenant, je dois tout de même reconnaître qu'une des causes majeures du chômage est le manque de travailleurs qualifiés. Par là je veux dire que notre système d'éducation n'a pas été réformé à temps. Les études statistiques sur les personnes sans travail montrent hors de tout doute une relation étroite entre le niveau d'instruction et la fréquence du chômage. Moins ce niveau est élevé, plus le chômage est fréquent, et inversement. Cette lacune explique en partie le phénomène paradoxal du manque de main-d'œuvre pour certaines occupations techniques, alors qu'il y a surabondance de celle-ci pour les emplois ne requérant pas une préparation poussée. Elle explique également que nous vivons, pour la majorité, dans un état de relative aisance, alors que certains parmi nous ne peuvent malheureusement pas partager le niveau de vie plus élevé rendu possible par le progrès technique. Il y a là une inégalité sociale qu'une politique d'éducation adaptée aux exigences modernes est en mesure de corriger, au moins en partie. Les modes de production et de mise en marché actuelles exigent de ceux qui y participent un haut degré de préparation technique ou administrative. Comme peuple, nous n'étions en quelque sorte pas prêts à retirer du progrès économique qui nous entourait tous les bénéfices qu'aurait

valus aux nôtres une formation correspondant mieux aux nouvelles possibilités d'emplois offertes.

Je crois cependant qu'il y a un phénomène encore plus grave que celui-ci. Le progrès économique dont je viens de parler s'est fait sans nous, les Québécois. Nous en avons profité passivement, nous contentant d'en recueillir les avantages marginaux, presque accidentels. Nous avons, un peu malgré nous, profité du fait que la conjoncture économique nord-américaine a voulu qu'on ait besoin, aux États-Unis par exemple, des richesses naturelles qui se trouvaient chez nous. N'eut été cet avantage naturel, on peut se demander si notre niveau de vie actuel serait aussi élevé. Pour ma part, je crois bien que non.

Le résultat de cette situation est que le mouvement de l'activité industrielle chez nous dépend en grande partie non pas de ce que nous, Québécois, décidons de faire ou de ne pas faire, mais plutôt de ce que des groupements étrangers à nos aspirations collectives choisissent, eux, de faire ou de ne pas faire. Je n'en veux évidemment pas du tout aux entreprises canadiennes, américaines ou européennes qui sont venues investir des capitaux chez nous depuis quelques années ; elles agissent tout à fait logiquement en se préoccupant d'abord de l'intérêt de leurs propres affaires. Comme Québécois, nous en ferions tout autant si nous avions investi de forts capitaux à l'étranger. Il n'est pas non plus question de leur interdire l'accès à nos ressources. Au contraire, nous avons besoin d'eux actuellement et pour longtemps encore.

Mais de la présence et de l'activité du capital étranger au Québec est née, chez beaucoup de personnes, une attitude néfaste qui, si elle devait désormais être partagée par nous tous, aggraverait la dépendance actuelle du Québec. En effet, certains en sont venus à penser que la seule façon pour le progrès économique du Québec de se poursuivre est une affluence plus abondante encore de capitaux étrangers chez nous. Ils oublient que ce n'est là qu'une des sources possibles de progrès, alors qu'en réalité il en existe au moins une autre : notre propre participation à nous dans la vie économique de notre province. Et c'est justement celle-là qui n'a jamais suffisamment été mise à contribution au Québec.

Je sais bien qu'il existe de nombreuses raisons pour expliquer cette situation, et que certaines d'entre elles, surtout d'ordre historique, nous orientaient presque malgré nous vers la passivité économique. Quoiqu'il en soit, ce sont les faits devant lesquels nous nous trouvons aujourd'hui qui doivent retenir notre attention. Or, le tragique c'est notre absence du monde de l'industrie et de la finance. Celles-ci nous donnent des revenus, mais ne nous appartiennent pas. Nous en suivons le cours et l'évolution, mais nous ne les influençons guère.

Notre faiblesse économique, comme groupement humain, n'est cependant pas le seul facteur qui puisse expliquer certaines des difficultés auxquelles nous nous butons. Une forte proportion de la production industrielle du Québec est directement ou indirectement orientée en fonction des besoins du commerce extérieur. En d'autres termes, nous avons, comme tout le Canada d'ailleurs, à subir les effets de la concurrence mondiale. En somme, on pourrait dire que nous exportons des matières premières, mais que nous importons des produits

finis. Bien entendu, cela n'est pas entièrement exact et des nuances seraient nécessaires, mais pour plusieurs industries, il en est ainsi. Nous sommes incapables d'absorber au Québec même la production entière ou même une proportion appréciable de certaines de nos richesses naturelles, parce que nous manquons d'industries de type secondaire. C'est là une lacune sérieuse de notre économie, car l'industrie secondaire est justement celle qui fournit le plus grand nombre d'emplois.

Dans une récente étude, le Conseil d'orientation économique dégagait pour l'économie québécoise trois types prédominants d'industries : celles qui sont axées sur les richesses naturelles et qui s'adressent à un marché mondial, celles qui visent le marché canadien et celles qui alimentent un marché strictement provincial. Or, les premières, qui comprennent les alumineries, les mines d'amiante, les mines de cuivre et de zinc, les mines de fer du Nouveau-Québec ainsi que la forêt, exigent une forte mise de capital ; plusieurs donnent des salaires élevés, mais en proportion, assez peu de travailleurs y trouvent un emploi. Le deuxième groupe — celui des industries alimentant un marché canadien — a été en grande partie installé au Québec à la faveur d'une protection tarifaire ou encore à cause de l'existence d'une main-d'œuvre à bon marché. Ce sont les industries du cuir, du textile, du vêtement et du tabac. Ces industries sont souvent en position précaire à cause des modifications de la politique commerciale canadienne ou encore à cause de changements technologiques. Elles emploient actuellement une main-d'œuvre assez importante, mais les salaires y sont beaucoup moins élevés que ceux payés par le premier groupe d'industries. Quant aux industries qui débouchent sur un marché strictement provincial, elles sont dans des positions variables, certaines étant prospères, d'autres en perte de vitesse.

De cette brève analyse de la situation industrielle au Québec, on peut tirer les trois principales conclusions suivantes : d'abord l'industrie primaire, sauf l'agriculture, dépend du marché étranger et est, par conséquent, soumise aux caprices de la concurrence internationale ; ensuite, l'industrie secondaire, qui emploie proportionnellement plus de travailleurs par rapport aux investissements qui y sont faits, fait preuve, dans le cas de plusieurs de ses composantes, d'un faible dynamisme ; enfin, nous n'avons pas suffisamment d'industries secondaires de transformation qui puissent à la fois donner des salaires élevés, fournir des occasions nombreuses d'emploi et contribuer à la création de complexes industriels considérables, eux aussi générateurs d'emplois. C'est là notre lacune la plus importante. Je la signale parce qu'elle dépend partiellement du fait, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, que nous nous sommes trop désintéressés de l'activité économique. Je ne prétends pas que nous aurions pu forcer la conjoncture mondiale ou canadienne en établissant des industries de toute façon non rentables, mais nous aurions certainement pu prévenir dans une certaine mesure la situation dans laquelle nous nous trouvons présentement.

Je veux aussi signaler un autre facteur qui explique le haut niveau du chômage dans le Québec. On sait que, depuis plusieurs années, notre agri-

culture traverse une période difficile. On pourrait même dire qu'elle est en crise de croissance. D'une part la mécanisation des fermes augmente la production de denrées alimentaires, d'autre part, elle diminue l'emploi agricole. Il en résulte un exode rural constant, plus intense à certaines périodes qu'à d'autres, qui jette sur le marché du travail une main-d'œuvre disponible plus nombreuse que l'économie n'est capable d'absorber. Souvent aussi cette nouvelle main-d'œuvre n'est pas préparée à occuper le genre d'emplois offerts dans les milieux urbains.

L'emploi féminin qui a constamment augmenté au cours des récentes années est lui aussi cause d'une demande de travail plus considérable que ce que l'économie peut fournir dans les conditions actuelles. Le fait que de plus en plus de femmes travaillent à l'extérieur du foyer est un phénomène commun à toutes les sociétés industrielles. Au Québec, il peut contribuer à rendre plus aigu le problème de l'absorption de la main-d'œuvre nouvelle par l'économie.

Pour terminer cet exposé des causes du chômage particulières au Québec, je veux enfin signaler la grande concentration de notre industrie dans la région métropolitaine de Montréal. Elle crée un déséquilibre entre les diverses régions de notre province ; certaines sont même en voie de dépeuplement relatif parce que la main-d'œuvre locale ne trouve pas suffisamment d'occasions d'emploi sur place. Du même coup, la concentration géographique de l'industrie québécoise, à cause de ses effets négatifs sur les populations des territoires insuffisamment développés, explique le haut niveau des versements d'assistance sociale.

Cet examen rapide des causes du chômage québécois, parmi lesquelles il faut également mentionner les conséquences de l'automatisation ainsi que les fluctuations saisonnières de l'activité industrielle qui sont toujours sérieuses dans notre province, en raison même de notre climat, démontre, Monsieur le Président, qu'on ne saurait vraiment pas, pour les atténuer ou les faire disparaître, compter sur des moyens miraculeux ou sur des supposées panacées économiques. C'est au contraire un ensemble ordonné et complexe de moyens d'action efficaces qu'il faut mettre en œuvre.

Il faut aussi comprendre que des problèmes aussi vastes ne peuvent être résolus en l'espace de quelques mois. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille demeurer inactifs sous prétexte que les résultats des mesures adoptées ne seront pas immédiats. En agissant ainsi, nous nous condamnerions à la passivité perpétuelle.

Le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger a tenté, dans la mesure de ses moyens et de ses attributions, d'atténuer dans l'immédiat les problèmes humains et sociaux causés par le sous-emploi et s'est efforcé en même temps de rechercher et d'appliquer des mesures qui atteindront ce mal à sa racine.

Je voudrais maintenant, Monsieur le Président, exposer les grandes lignes des solutions choisies par le gouvernement et en profiter pour indiquer, dans le cas de certaines d'entre elles, les difficultés que leur application suscite. En effet, puisqu'un gouvernement, comme toute autre institution sociale, se situe dans un contexte humain en mouvement constant, il lui importe, afin

d'être réaliste, de réévaluer de temps à autre la portée et l'efficacité des politiques qu'il adopte, et aussi d'en voir les perspectives d'avenir. C'est ce que j'aimerais maintenant faire.

3 — *Les mesures palliatives*

En premier lieu je voudrais commencer par un bref rappel de deux mesures de type différent, qui sont essentielles dans les circonstances actuelles, mais dont on ne peut pas espérer de corrections permanentes au problème du sous-emploi.

Il y a d'abord la politique des travaux d'hiver. En 1960, le gouvernement du Québec a décidé d'y participer dans la proportion de 40% du coût de la main-d'œuvre. Il est bien évident que cette politique ne crée pas d'entreprises nouvelles et qu'elle ne réussit pas non plus à fournir de l'emploi à tous ceux qui en auraient besoin. Elle a cependant contribué à empêcher le niveau du chômage d'atteindre, au cours des mois d'hiver, des proportions encore plus élevées que celles que nous lui connaissons aujourd'hui. Il est difficile de mesurer exactement l'efficacité de cette politique, mais le nombre de personnes qui en ont profité est assez impressionnant pour que son application se justifie.

D'une certaine façon, cependant, la politique de travaux d'hiver n'est qu'une mesure d'assistance, dont les effets sur le maintien du revenu des personnes sans travail sont comparables à ceux de l'assistance sociale proprement dite. L'assistance sociale — c'est la seconde mesure palliative dont je voulais parler — vise, pour sa part, à soutenir matériellement et de façon temporaire les individus et les familles qui se trouvent dans le besoin. La plupart du temps, le besoin dans ces cas provient de l'absence de travail régulier. Ainsi, tant que ce travail régulier n'aura pas été assuré, on ne pourra pas prétendre avoir vraiment résolu le problème, quels que soient les montants versés en assistance sociale. Au contraire, on se donnera peut-être par là l'illusion qu'on a fait beaucoup, alors qu'en réalité on s'est attaqué aux conséquences d'un problème fondamental et non à ses causes. De plus, si aucun effort n'est tenté du côté des sources d'emploi à découvrir ou à provoquer, l'assistance peut facilement devenir une cause de dépendance sociale néfaste non seulement pour la génération qui la reçoit présentement, mais aussi pour celles qui lui succéderont. En outre, l'assistance sociale versée en l'absence de toute réforme économique plus positive peut finir par représenter, pour la communauté, un fardeau financier onéreux qui prive cette dernière des ressources qu'elle pourrait utiliser de façon peut-être plus profitable.

Ces politiques palliatives — les travaux d'hiver et l'assistance sociale aux chômeurs aptes au travail — devront se poursuivre tant et aussi longtemps que l'économie québécoise n'aura pas réussi, à la suite de mesures plus efficaces, à fournir suffisamment d'emplois.

4 — *Les solutions véritables*

Je veux maintenant, Monsieur le Président, m'arrêter à ces mesures plus efficaces. Je crois que leur mise sur pied, dans un laps de temps aussi court, est une des preuves de l'esprit nouveau qui caractérise le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger.

Le progrès économique futur du Québec dépend, à mon sens, des résultats que notre action présente aura dans quatre secteurs d'activité qui se complètent mutuellement : l'éducation, le développement agricole, la croissance industrielle et les finances publiques. Les politiques que nous avons mises de l'avant dans chacun de ces secteurs ne porteront fruit que si elles satisfont à certaines exigences sur lesquelles je compte m'arrêter.

a) L'ÉDUCATION

Je n'ai pas à insister de nouveau pour démontrer quel rôle un niveau amélioré d'éducation et de formation peut jouer dans la lutte au chômage. Les cours que le ministère de la jeunesse donne depuis deux ans aux travailleurs sans emploi ont obtenu un grand succès en ce sens qu'ils ont attiré un nombre considérable de candidats et qu'ils ont permis aux trois quarts des personnes inscrites d'obtenir un nouvel emploi pour lequel elles étaient mieux préparées.

Mais ce n'est pas là la seule initiative que nous avons prise dans le domaine primordial de l'éducation. La vingt-sixième Législature n'a duré qu'un peu plus de deux ans, mais dans le domaine de l'éducation elle aura cependant marqué une étape déterminante susceptible d'orienter tout l'avenir de notre système d'enseignement. À quoi peut-on résumer le bilan des mesures prises au cours de cette brève législature ?

Il fallait d'abord s'assurer que tout le développement du système scolaire allait s'effectuer harmonieusement selon un plan d'ensemble à longue échéance et qu'il s'orienterait à partir d'une analyse rigoureuse des besoins et d'un inventaire réaliste des ressources disponibles dans notre milieu.

À cette fin, des commissions d'enquête ont été créées : le comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique, le comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel et la Commission royale d'enquête sur l'enseignement. Ces organismes ont été chargés de la mission particulièrement importante non seulement de procéder à l'évaluation de la situation présente de l'enseignement dans la province de Québec et de définir les voies de son orientation future, mais aussi de permettre la participation de tout le milieu à une tâche dont l'envergure et les implications mettent en cause l'avenir même de notre société.

Il ne suffisait pas cependant de confier ainsi à des organismes transitoires le soin de poser les jalons de la route à suivre. La planification nécessaire des politiques scolaires, leur insertion dans les politiques plus générales de l'État et leur coordination avec l'action de la société tout entière, posent chaque jour des

problèmes qui justifiaient la mise en place d'organismes permanents dont la nécessité n'avait pas besoin d'être démontrée.

Voilà pourquoi, dès 1960, on ajoutait aux services réguliers du ministère de la jeunesse un bureau de la planification spécialement chargé d'intégrer dans un plan général la multitude des décisions et des gestes administratifs qui traduisent d'année en année les politiques scolaires définies par les lois et les décisions du pouvoir exécutif.

Par ailleurs, il était bien évident, au lendemain d'une élection dont l'un des thèmes majeurs avait été précisément la question scolaire, que le peuple du Québec ne pouvait attendre les résultats des commissions d'enquête pour exiger les mesures législatives et administratives susceptibles de corriger les lacunes les plus évidentes de notre système d'enseignement; les mesures sur lesquelles l'unanimité était déjà faite devaient donner lieu à une législation immédiate, ce qui fut fait.

La démocratisation de l'enseignement, la suppression des obstacles financiers s'opposant aux études conformes aux aptitudes des enfants et aux ambitions des familles, l'élimination de l'arbitraire dans l'aide gouvernementale aux institutions d'enseignement, en particulier aux commissions scolaires, tels sont les objets de la législation scolaire adoptée en 1961 pour répondre à l'attente de la population.

Cette législation scolaire, dont l'urgence et la nécessité ne faisaient de doute pour personne, s'est traduite par une augmentation considérable du fardeau de l'éducation pour notre société tout entière. C'est là une situation qui préoccupe autant le gouvernement que les citoyens du Québec.

Il y a peu d'années, on pouvait encore faire au peuple de la province le reproche d'affecter à l'enseignement une part insuffisante de ses revenus. Un tel reproche serait-il encore justifié à l'heure actuelle?

LES DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT ET LES REVENUS PERSONNELS AU QUÉBEC					
ANNÉE	A REVENUS PERSONNELS		B DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT		C % de B sur A
	Montant (millions de \$)	Indice	Montant (millions de \$)	Indice	
1956-57.....	5,550	100.0	286	100.0	5.2
1957-58.....	5,905	106.7	355	117.1	5.7
1958-59.....	6,205	112.2	369	129.0	5.9
1959-60.....	6,486	117.5	423	147.9	6.5
1960-61.....	6,827	125.5	610 (est.)	178.3	7.5
1961-62.....	7,142	129.1	605 (est.)	211.5	8.5

En 1956-57, les dépenses effectuées dans la province pour l'enseignement, à la fois par le gouvernement lui-même, les commissions scolaires et les institutions indépendantes, s'élevaient à \$286 millions, ce qui représentait 5.2% des revenus personnels des citoyens. En 1959-60, les Québécois affectaient 6.5% de leurs revenus personnels à l'éducation ; en 1961-62, la proportion atteignait 8.5%, soit une augmentation de 31% en deux ans, alors que pour l'ensemble des quatre années précédentes, cette augmentation n'avait été que de 25%.

Il n'existe évidemment pas de critère absolu qui nous permette d'établir à 8, 9, 10% ou même davantage ce que devrait être la part des revenus personnels affectée à l'éducation.

Devant l'augmentation considérable de l'effort consenti par les contribuables du Québec au bénéfice de l'éducation de leurs enfants, une question se pose de façon aiguë : serait-il raisonnable de maintenir au cours des prochaines années cet effort à un tel rythme de croissance ?

Par contre, à supposer qu'il faille ralentir l'effort à fournir et, par ailleurs, que les besoins eux-mêmes continuent à croître aussi rapidement, comment pourrions-nous trancher le dilemme ? Devrons-nous réduire les services d'enseignement et diminuer leur qualité ? Devrons-nous plutôt trouver le moyen de mieux utiliser les ressources dont nous pouvons disposer ?

Maintenant que le peuple du Québec manifeste de façon aussi claire et nette sa volonté d'investir dans l'éducation de ses enfants des sommes aussi considérables, le moment est venu de s'interroger sur la rentabilité et la productivité de ces investissements.

De quelle façon le système d'enseignement et tous ceux qui en sont responsables : instituteurs, dirigeants des institutions d'enseignement publiques ou privées, étudiants et gouvernants, de quelle façon tous ceux qui sont engagés à un titre quelconque dans le processus scolaire, utilisent-ils les sommes énormes que la société met à leur disposition ?

Dans quelle mesure le rendement qu'ils tirent de ces sommes confiées à leur administration correspond-il aux normes d'efficacité qui doivent régir, selon sa propre nature, une entreprise culturelle ?

Telles sont les questions fondamentales auxquelles la vingt-septième Législature, le gouvernement et les administrateurs locaux devront trouver une réponse.

Ils disposeront, à cette fin, des plans qui leur seront présentés par la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, de même que des recommandations déjà reçues de la part du Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel.

Des documents de ce genre ne présentent cependant qu'un inventaire plus complet et plus rigoureux des besoins qu'il y a lieu de satisfaire. C'est aux gouvernants eux-mêmes, aux administrateurs des commissions scolaires et aux législateurs qu'il appartient de mettre au point les dispositions techniques susceptibles de concilier ces besoins avec le fardeau de plus en plus considérable que l'éducation peut représenter pour les contribuables du Québec.

C'est dans cette perspective que le problème des priorités à établir et le problème de la rentabilité et de la productivité des ressources mises à la disposition de l'enseignement devront être résolus.

Le gouvernement s'est engagé fermement dans cette voie. Déjà, plusieurs mesures importantes ont amorcé la politique suggérée. C'est ainsi, par exemple, que dans le domaine de la construction scolaire, la normalisation des procédures et la définition de critères plus rigoureux ont permis de réduire les coûts de façon très sensible. Il est déjà possible d'escompter que les écoles secondaires dont le coût pouvait s'élever en moyenne à \$1,500 par élève au cours des dernières années pourront être construites désormais à un coût qui se situera aux environs de \$1,000.

De même dans l'enseignement professionnel, alors qu'il en coûtait, pour les années 1955 à 1960, en moyenne \$4,500 par élève pour construire une école de métiers et tout près de \$6,000 pour un institut de technologie, il nous est maintenant possible de tabler sur un coût moyen de \$3,000 par élève. Ce coût correspond à peu de chose près à celui de la construction d'écoles professionnelles en Ontario, selon les plans soumis jusqu'à maintenant au gouvernement fédéral dans les cadres de l'accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle.

Dans quelle mesure des réductions analogues sont-elles possibles en ce qui a trait aux frais d'exploitation ?

À cet égard, il est bien évident, par exemple, que le nombre d'élèves par classe et le nombre d'élèves par professeur, dans une institution scolaire, constituent un facteur déterminant du coût de l'enseignement. Des études préliminaires nous permettent déjà de conclure que des inégalités considérables existent sur ce point vital, d'une institution d'enseignement à l'autre, en particulier parmi les écoles administrées par les commissions scolaires. Et ces inégalités, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, ne se retrouvent pas nécessairement dans les milieux les moins bien organisés. Au contraire, il semble que dans un grand nombre de cas le partage des responsabilités effectué parmi le personnel enseignant, pour se limiter ici à cet aspect, impose un fardeau beaucoup plus lourd aux instituteurs des centres moins avancés qu'à ceux des centres les mieux organisés. Cela, à première vue tout au moins, apparaît comme une sorte de paradoxe, puisque dans ces derniers milieux, le plus grand nombre d'élèves et la centralisation des étudiants dans des écoles plus vastes auraient permis, semble-t-il, de confier un plus grand nombre d'élèves en moyenne à un enseignant que dans les centres les moins peuplés.

Quoi qu'il en soit des indications que nous fournissent déjà les études entreprises, il est clair et net que l'effort collectif à tenter pour mieux proportionner le poids de l'éducation et les ressources dont nous disposons, devra tenir compte entre autres d'un réaménagement beaucoup plus rationnel et rigoureux des tâches de tous ceux qui participent à l'œuvre d'éducation, depuis les professeurs eux-mêmes jusqu'aux administrateurs scolaires.

Le problème sérieux de l'allocation des ressources que soulève la politique d'éducation n'est pas propre à ce domaine particulier. J'en ai traité assez lon-

guement pour ce qui est de l'éducation, mais il existe à des degrés divers ailleurs, de telle sorte que le gouvernement du Québec se trouve actuellement, comme beaucoup d'autres gouvernements, dans l'obligation de satisfaire des besoins croissants à partir de ressources qui ne sont pas illimitées. Il faut donc se résigner à effectuer des choix, car il est impossible, comme on l'imagine facilement, de tout faire en même temps. Au cours des années qui viennent, il faudra donc accorder à cette question une attention encore plus grande que celle que nous avons pu y consacrer jusqu'à maintenant, pressés que nous étions par tellement d'efforts à fournir en aussi peu de temps.

b) LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les spécialistes en la matière reconnaissent que l'agriculture traverse une phase difficile, et cela dans tous les pays industrialisés du monde. Le Québec n'est pas exempt des conséquences d'un phénomène aussi répandu.

En effet, à mesure que les techniques s'améliorent, il est possible de produire davantage avec une main-d'œuvre réduite, et même à un coût unitaire moindre pour le consommateur. Cependant, la marge de profit du cultivateur a tendance à diminuer pour lui, parce que, d'une part, il ne peut faire varier son prix à cause de la grande concurrence provenant de la multiplicité des producteurs et que, d'autre part, les frais d'exploitation augmentent constamment. Ainsi, à moins de produire en très fortes quantités, de façon efficace et pour un marché stable, l'entreprise agricole devient peu rentable. Si on ajoute à ce facteur d'ordre général le fait que plusieurs cultivateurs québécois vivent sur des fermes peu fertiles et trop petites, on comprend pourquoi notre province renferme tant d'exploitations agricoles dites « marginales » c'est-à-dire sur lesquelles l'agriculteur et sa famille peuvent difficilement subvenir à leurs besoins grâce à la vente de leur production, comme la chose serait normale.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que des milliers de cultivateurs aient quitté leur ferme depuis quelques années. De fait, la population agricole proprement dite diminue graduellement. Comme je l'ai mentionné dans l'exposé que j'ai fait, il y a un instant, des causes du chômage au Québec, il se produit pour cette raison un afflux important de main-d'œuvre sur le marché du travail des centres urbains.

Dans le passé, on avait l'habitude de penser qu'on réglerait les problèmes de l'agriculture par le seul moyen de subventions ou de primes diverses. Aujourd'hui, l'expérience démontre clairement qu'une telle solution n'est en réalité qu'un palliatif dont les victimes sont en définitive ceux mêmes qu'on voulait ainsi aider. En effet, on leur permettait par ces subventions et primes de croire qu'il n'y avait vraiment pas d'autre alternative dans la solution du problème agricole. En somme on retardait ainsi le moment où il faudrait se rendre à l'évidence et faire face à des problèmes d'autant plus aigus qu'on avait longtemps négligé de les attaquer de front.

Le gouvernement actuel veut prendre des moyens d'action plus efficaces que ceux qui ont pu être utilisés dans la passé. Il n'est pas question évidemment d'abandonner toute politique d'aide à courte échéance — car il y a des situations qui demandent une attention immédiate et même des mesures palliatives d'ordre temporaire — mais il convient aussi et surtout d'orienter nos efforts vers ce qui semble être la racine du mal. Pour cette raison, et pour des motifs d'ordre économique que l'exploitation agricole ne peut négliger, il faut viser à accélérer le mouvement de consolidation des fermes, à améliorer la qualité et même la quantité de la production et à faciliter le processus de la mise en marché. Une telle politique ne peut être mise en œuvre que si les producteurs coopèrent entre eux à la réalisation d'objectifs communs.

Les diverses lois agricoles que nous avons proposées au cours de la présente session contiennent des éléments de solution à tous ces problèmes. Il en est de même du programme d'aménagement agricole (ARDA) en vertu duquel on en arrivera à une utilisation plus rationnelle des terres, à une politique de conservation du sol et de l'eau ainsi qu'à un aménagement mieux équilibré des territoires ruraux. Dans les trois prochaines années, \$20,000,000 seront affectés à ce vaste programme dont la moitié sera récupérée du gouvernement fédéral. ARDA ne résoudra pas tous les problèmes agricoles, mais permettra au Québec la mise en œuvre d'une consolidation agricole devenue maintenant nécessaire ainsi qu'une réorientation de territoires entiers vers une utilisation plus conforme à ce qu'on pourrait appeler leur vocation économique. Il va sans dire qu'un tel programme ne sera pas imposé par le gouvernement, mais qu'il pourra être appliqué grâce à la collaboration des populations agricoles elles-mêmes, en coopération avec le personnel de notre ministère de l'agriculture.

c) LA CROISSANCE INDUSTRIELLE

La situation industrielle du Québec, telle que je l'ai décrite il y a quelques minutes, peut sembler déprimante. Elle met à jour certains problèmes sérieux que d'aucuns croient insolubles. Or, justement, tel n'est pas le cas. Si la réalité apparaît difficile, c'est en grande partie parce que nous n'avons jamais pu en influencer le cours. Dès qu'on songe à entreprendre une action à cet égard, des perspectives nouvelles s'ouvrent devant nous.

Nous aurons bientôt en mains trois moyens d'action particulièrement féconds pour activer le progrès économique du Québec, pour provoquer une industrialisation décentralisée et pour assurer une croissance industrielle équilibrée. Ces moyens sont la Société générale de financement, la nationalisation de l'électricité et la planification économique.

La *Société générale de financement*, qui doit bientôt commencer ses activités, fournira à notre peuple l'occasion tant espérée par ceux qui nous ont précédés de prendre une part plus active à la vie économique de notre province. Cette société, à laquelle s'intéressera directement, comme partenaire, le gouvernement du Québec, est d'un type nouveau chez nous.

La Société générale de financement visera à élargir la base de sa structure économique de la province, à accélérer le progrès industriel et à contribuer, en définitive, à la réalisation du plein emploi. Elle y arrivera en suscitant et en favorisant la formation et le développement d'entreprises industrielles et, accessoirement, d'entreprises commerciales. Il existe cependant une condition essentielle à ce développement : c'est le degré de participation qu'apportera la population du Québec à la Société, en y plaçant une partie de son épargne.

Ainsi, la Société générale de financement a pour but primordial de collaborer au développement de moyennes et de grandes entreprises. Son existence n'est pas justifiable autrement. Elle n'est pas destinée à entrer en concurrence avec les sociétés financières qui, en raison de leur constitution (Banque d'expansion industrielle, etc.) ou de leur taille relativement restreinte, ont pour fonction d'aider la petite entreprise.

Elle pourra, comme je viens de le dire, susciter et favoriser la formation et le développement d'entreprises industrielles en groupant sous une même direction des capitaux qui, autrement, seraient peut-être utilisés à d'autres fins ou investis dans des entreprises n'enrichissant pas le capital collectif de la population québécoise.

Nous avons, par exemple, dans notre province un grand nombre d'entreprises de type familial qui pourraient, si les conditions étaient favorables — et je parle ici des conditions tant psychologiques que financières — se transformer en entreprises se situant à l'échelle de la province entière et même à l'échelle du pays ou de l'étranger. Dans ce secteur, la Société générale de financement peut accorder un appui remarquable à certaines de ces entreprises et, grâce à celles-ci, fournir à d'autres hommes d'affaires des exemples qu'ils seraient encouragés à suivre, surtout si leurs résultats — comme c'est probable — le justifient.

En somme, la Société devra agir comme catalyseur, comme ferment. Elle ne créera pas automatiquement de nouvelles industries, mais aidera à leur établissement. C'est à ce titre qu'elle sera plus qu'une banque d'expansion industrielle ; elle ne se contentera pas d'avancer des fonds à ceux qui en auront besoin, mais elle participera à la gestion même des entreprises en souscrivant au capital-actions de celle-ci. Elle s'avérera donc, pour cette raison, un organisme de type entièrement nouveau chez nous.

La Société générale de financement constituera une source de capitaux peu susceptibles d'être trouvés ailleurs. Puisqu'elle servira à améliorer le sort de notre population, rien ne s'oppose — au contraire — à ce qu'elle s'allie aux initiatives qui pourraient avoir comme objectif la mise en valeur de certaines régions de notre grand territoire. Il y a là un champ d'action qu'il ne faut pas perdre de vue et qui, comme le démontre l'expérience des pays de l'Europe occidentale, deviendra de plus en plus actuel.

Quant à la *nationalisation de l'électricité* — autre moyen important d'action — elle n'est pas une fin en soi. Elle est, comme je viens de le dire, un moyen, un instrument. En effet, en plus de la diminution des coûts de l'électricité qui en résultera dans plusieurs régions du Québec, le gouvernement se verra mieux placé,

grâce à la nationalisation, pour entreprendre une vigoureuse politique d'industrialisation décentralisée. Il pourra aussi donner un nouveau départ à des régions trop longtemps négligées, soit en effectuant aux frais de l'Hydro-Québec la conversion de 25 à 60 périodes, comme en Abitibi, soit en modernisant les structures électriques, comme en Gaspésie.

Dans une économie comme la nôtre, l'industrialisation décentralisée ne peut se faire de façon autoritaire. Elle ne peut pas non plus s'effectuer sans tenir compte des coûts de transport et des frais d'exploitation. Or, une politique rationnelle et dynamique de tarifs industriels pourra, pour les industries fortement consommatrices d'électricité, représenter des avantages substantiels et les inciter sans contrainte à s'établir dans des régions jusqu'ici insuffisamment développées. Il ne s'agit pas là d'un simple souhait non réaliste, mais bien plutôt du résultat d'expériences déjà vécues dans le Québec. Il est indéniable, en effet, que, pour certains types d'entreprises, l'électricité représente un facteur capital de localisation industrielle.

Je ne voudrais pas insister plus longuement sur les avantages de la nationalisation du secteur privé de l'électricité ; ceux-ci, je pense bien, sont déjà assez connus puisque l'opération elle-même de la nationalisation a été approuvée par une forte proportion du peuple québécois.

Un autre élément de la politique économique et sociale appliquée par le gouvernement du Québec est la *planification économique*. Ce moyen d'action — car c'en est un autre et non des moindres — n'est pas encore tellement connu dans tous ses détails. La chose est en somme facile à comprendre puisque la planification économique québécoise est encore dans sa phase initiale. D'ailleurs, même lorsqu'elle pourra être instituée, nous aurons au Québec à tenir compte de certaines caractéristiques importantes de notre situation économique et politique.

Il y a d'abord le fait que le Québec est une province et non un pays. Ainsi, il n'a pas, au départ, certains des pouvoirs économiques ou fiscaux que l'on met généralement en œuvre dans toute politique de planification ; je reviendrai d'ailleurs sur la question de la fiscalité plus loin. Il n'en reste pas moins, cependant, que les autres pouvoirs dont il dispose ne sont pas négligeables. En effet, au Canada, ce sont par exemple les provinces qui ont juridiction sur les richesses naturelles. Ce sont également les provinces qui sont le mieux en mesure d'entreprendre l'application de politiques de développement régional. Or, le développement régional est devenu, dans les économies modernes, un des leviers de la croissance économique.

Un autre problème auquel la planification québécoise aura à faire face est la dépendance de notre économie à l'égard des marchés étrangers. J'ai dit tout à l'heure que plusieurs entreprises québécoises produisaient pour les besoins des marchés extérieurs. En somme, nous ne contrôlons pas toutes les variables de notre situation économique et il est, par conséquent, difficile de planifier des secteurs d'activité dont le comportement nous échappe.

Il faut aussi se rappeler qu'une planification économique efficace exige une connaissance profonde de la réalité et de ses implications. De ce côté, il n'y a

pas encore suffisamment de renseignements disponibles ; il faut donc les réunir avant de passer à l'action. Autrement, on risquerait vite l'échec et la déception des espoirs que fait naître la planification. Pour rendre ce travail de recherche possible, le gouvernement double les crédits alloués au Conseil d'orientation économique du Québec. Ils étaient de \$195,000 en 1962-63 ; ils seront de \$399,200 en 1963-64. Pour la même raison, des crédits plus abondants sont à la disposition du ministère de l'industrie et de commerce.

Le Québec devra instituer des méthodes de planification originales, compte tenu de sa situation particulière. Il serait illusoire d'importer ici, sans les adapter, des façons d'agir qui ont pu réussir ailleurs. C'est à cet effort de réflexion et d'adaptation que se consacre actuellement le Conseil d'orientation économique, car c'est cet organisme qui est responsable de la préparation du plan. Il y a quelques mois, le Conseil a d'ailleurs soumis au gouvernement le résultat de travaux préliminaires. Ces travaux se poursuivent actuellement à l'intérieur de groupes de spécialistes et portent sur un grand nombre de questions intéressant l'avenir économique et social du Québec. Au cours de 1963, le Conseil d'orientation compte réunir ainsi des données suffisantes pour permettre au Conseil des ministres de déterminer le taux d'accroissement qu'il souhaite voir se réaliser dans l'activité économique de la province. Une fois ce taux établi, l'élaboration du plan prendra sa forme véritablement démocratique. En effet, des commissions consultatives seront créées sur divers sujets et les agents de la vie économique, industriels, travailleurs, commerçants, etc., seront consultés sur les objectifs à atteindre au cours de cette vaste entreprise de planification. De leurs avis concertés et de la lumière de leur expérience, il sera possible de dégager un plan complet d'action économique. Ce plan sera ensuite soumis au Conseil des ministres qui en précisera l'application, toujours selon des modalités s'inspirant du caractère démocratique du régime politique dans lequel nous vivons.

De la sorte, le gouvernement du Québec espère soumettre à la population de la province un premier plan complet (ou Plan I) au début de 1965. Vraisemblablement, ce Plan I s'étendra sur six ans, c'est-à-dire de 1965 à 1970 inclusivement. Il devrait comprendre deux tranches : la première de 1965 à 1967 inclusivement et la seconde, de 1968 à 1970 inclusivement. Ce plan, comme ceux qui le suivront, sera conçu en fonction des besoins économiques du Québec et des possibilités concrètes d'action de notre population. Le Québec pourra dorénavant espérer une croissance économique équilibrée et une mise en valeur plus rationnelle de toutes ses ressources tant matérielles qu'intellectuelles. Le monde économique moderne est entré dans une ère où l'improvisation et le laisser-faire n'ont plus de place. Le Québec ne fera que suivre la voie qui a déjà conduit à tant de résultats remarquables des nations aux prises avec des difficultés plus considérables que les nôtres.

En plus des moyens puissants d'action que seront la Société générale de financement, l'Hydro-Québec dans ses nouvelles dimensions et la politique de planification économique, je voudrais signaler l'influence qu'auront à la

longue sur la stature économique de la province, l'établissement de délégations générales du Québec dans des villes comme Paris et Londres, en plus de New-York, ainsi que les échanges de missions économiques entre certains pays d'Europe et le Québec. Ces échanges nous seront certainement d'une grande utilité dans l'établissement du complexe sidérurgique que nous espérons tous. Nous allons d'ailleurs consacrer une somme de \$300,000 en 1965-64 à des études sur la possibilité d'établir une telle industrie au Québec. De plus, par ces échanges, nous nous faisons mieux connaître et nous profitons également de notre présence et de nos visites à l'étranger pour retirer, des expériences qui ont pu y être conduites, certains renseignements qui peuvent par la suite nous servir ici même. En regardant au-delà de nos frontières, nous apprenons des autres ; quant aux autres, ils voient les perspectives encourageantes du Québec actuel.

Je dois ajouter que la réforme des lois coopératives et de la loi des caisses d'épargne et de crédit tend elle aussi vers l'objectif que nous voulons atteindre, soit une plus grande participation des Québécois à la croissance économique de leur territoire. En modernisant ces lois, nous mettons à la disposition de nos citoyens un instrument encore plus efficace d'affirmation économique. En somme, nous adaptons aux nécessités modernes des institutions qui ont déjà énormément, dans le passé, profité aux nôtres.

CHAPITRE IV

LES PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1963-64

Tout comme c'est le cas depuis 1960, il nous faudra encore cette année, effectuer des dépenses plus considérables. En effet, le gouvernement du Québec doit continuer à créer des services nouveaux et plus efficaces, et, d'une façon générale, à se forger les instruments administratifs, sociaux et économiques que notre peuple doit utiliser pour mener à bien la tâche qu'il a entreprise. Cette tâche serait encore plus impressionnante et encore plus rapidement menée à bien si les revenus du gouvernement du Québec correspondaient mieux aux besoins auxquels il a à faire face.

Ainsi que le démontre le tableau 4, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier qui vient de débiter s'élèvent à un total de \$1,045,245,000. Il s'agit là du total net. Si l'on y ajoute les contributions du gouvernement canadien (\$218,891,970) ainsi que divers remboursements (\$23,138,180), le budget des dépenses forme un total brut de \$1,287,275,150.

Je tiens à faire remarquer que le pourcentage de l'augmentation du budget des dépenses entre 1962-63 et 1963-64 est de 9.15%, alors que l'augmentation des contributions fédérales, pour la même période, n'est que de 3.33%.

En d'autres termes, en dépit du fait que ses sources de revenu sont toujours aussi limitées, le Québec doit assumer un fardeau financier de plus en plus lourd à cause des obligations nouvelles que lui impose l'accélération du progrès économique et social. Notre province vit en somme dans une sorte de prison fiscale, mais d'ici quelque temps elle en sortira ! Je reviendrai sur ce sujet dans quelques minutes.

Quant aux revenus, toujours pour 1963-64, le tableau 3 les estime à un total de \$899,245,000. Les dépenses ordinaires (tableau 4) étant de \$881,470,000, le surplus prévu au compte ordinaire est de \$17,775,000. Si l'on tient compte des dépenses en immobilisations de \$163,775,000, l'écart prévu entre le total des revenus et les prévisions budgétaires globales est de \$146,000,000.

Pour faciliter la comparaison entre les tableaux du chapitre I et ceux qui apparaissent dans celui-ci, je rappelle, en passant, que le tableau 2 constitue une évaluation, au 28 février dernier, des résultats probables de l'exercice qui vient de se terminer, et que le tableau 4 représente les chiffres qui sont soumis à l'approbation des Chambres pour 1963-64.

I - Dépenses

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1963-64 sont de \$94,211,000 supérieures à ce qu'elles sont pour 1962-63, soit la différence entre \$1,045,245,000 pour l'exercice courant (tableau 4) et \$951,034,000 pour le précédent (tableau 2). Il convient toutefois de signaler que les prévisions budgétaires pour 1963-64 au montant de \$1,045,245,000 ne comprennent pas les contributions du gouvernement du Canada au montant approximatif de \$219,000,000 pour fins particulières telles que l'assistance-chômage, l'enseignement spécialisé, l'assurance-hospitalisation, la route Trans-Canada, etc. N'y sont également pas compris les investissements immobiliers des universités et des collèges qui, comme l'année dernière, feront l'objet d'une loi spéciale.

Avant de présenter mes observations sur les principaux postes de dépenses, il convient de signaler que la présentation du budget de certains ministères a été sensiblement modifiée et perfectionnée et que certains postes de dépenses sont passés d'un ministère à un autre.

Afin de rendre le contrôle plus efficace et l'analyse du budget plus facile, nous avons accentué la tendance à grouper les crédits par entités administratives. Les estimations budgétaires du ministère des richesses naturelles constituent un exemple typique de cette réforme. En effet, si l'on compare le crédit « Administration » des estimations budgétaires originales de 1962-63 avec celui qui apparaît dans les estimations budgétaires pour 1963-64, rendues publiques au cours de mars, on constate que ce poste a été réduit en dollars dans une proportion supérieure aux deux tiers. Les estimations y ont été réunies en trois articles différents touchant les dépenses affectées à la direction générale des eaux, des mines et de la planification, dont certains éléments importants étaient antérieure-

Tableau 3

PROVINCE DE QUÉBEC

ESTIMATIONS DES REVENUS pour L'EXERCICE 1963/64

Provenant d'impôts et de droits :		
Sur le capital des corporations.....	\$ 54,150,000	
Sur les profits des corporations.....	116,000,000	
	\$150,150,000	
Sur les opérations forestières.....	6,000,000	
Sur les ventes au détail.....	155,000,000	
Sur la gazoline.....	148,200,000	
Sur le revenu des particuliers.....	115,000,000	
Sur les successions.....	25,500,000	
Sur le tabac.....	28,500,000	
Sur les repas.....	12,000,000	
Sur les courses.....	7,460,000	
Sur les divertissements.....	2,300,000	
Sur les transferts de valeurs mobilières.....	1,400,000	
Pour la prévention des incendies.....	100,000	
		647,610,000
Provenant d'autres sources :		
Richesses naturelles:		
Terres et forêts.....	\$15,300,000	
Ressources hydrauliques.....	15,850,000	
Mines.....	6,850,000	
Chasse et pêcheries.....	4,060,000	
Industrie et commerce: pêcheries maritimes.....	165,000	
		42,225,000
Licences et permis:		
Véhicules automobiles.....	51,500,000	
Hôtels et restaurants.....	825,000	
Travail.....	335,000	
Théâtres et courses.....	285,000	
Assurances.....	328,500	
Chasse et pêcheries.....	35,000	
Divers.....	50,000	
		53,358,500
Honoraires, ventes et divers:		
Procureur général.....	4,000,000	
Travail.....	2,360,000	
Secrétariat de la province.....	1,710,000	
Transports et communications.....	1,527,000	
Terres et forêts.....	670,000	
Industrie et commerce: pêcheries maritimes.....	264,500	
Revenu.....	260,000	
Agriculture et colonisation.....	135,000	
Chasse et pêcheries.....	35,000	
		10,761,500
Intérêts:		
Placements des fonds d'amortissement.....	5,200,000	
Divers comptes.....	1,185,000	
		6,385,000
Régie des alcools du Québec:		
Permis et droits.....	19,000,000	
Compte de commerce.....	47,000,000	
		66,000,000
Autres revenus:		
Montant net de la péréquation.....	64,000,000	
Subvention statutaire du gouvernement du Canada.....	3,895,000	
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur, reçue du gouvernement du Canada.....	3,800,000	
Amendes.....	1,200,000	
Divers.....	10,000	
		72,905,000
Total des revenus.....		\$899,245,000

Tableau 4

PROVINCE DE QUÉBEC
ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES DES DÉPENSES ORDINAIRES
ET EN IMMOBILISATIONS
Pour l'exercice 1963/64

Ministères	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires culturelles	\$ 5,172,000	\$ 5,022,000	\$ 150,000
Affaires fédérales-provinciales	100,000	100,000	—
Affaires municipales	17,639,000	17,639,000	—
Agriculture et colonisation	62,591,000	55,691,000	6,900,000
Chasse et pêcheries	6,798,000	6,298,000	500,000
Conseil exécutif	4,809,000	4,309,000	500,000
Famille et bien-être social	136,197,000	131,697,000	4,500,000
Finances	7,920,000	7,920,000	—
Industrie et commerce	7,581,000	7,081,000	500,000
Instruction publique	9,498,000	9,498,000	—
Jeunesse	259,672,000	250,672,000	9,000,000
Législation	2,407,000	2,407,000	—
Procureur général	30,276,000	30,276,000	—
Revenu	9,143,000	9,143,000	—
Richesses naturelles	12,169,000	9,694,000	2,475,000
Santé	185,175,000	176,175,000	9,000,000
Secrétariat de la province	5,623,000	5,173,000	450,000
Terres et forêts	14,191,000	12,391,000	1,800,000
Transports et communications	6,593,000	6,593,000	—
Travail	5,038,000	5,038,000	—
Travaux publics	49,434,000	21,434,000	28,000,000
Voirie	160,310,000	60,310,000	100,000,000
	<u>\$998,336,000</u>	<u>\$834,561,000</u>	<u>\$163,775,000</u>
Service de la dette	<u>\$ 46,909,000</u>	<u>\$ 46,909,000</u>	
SOMMAIRE			
Ordinaires :			
Revenus			\$899,245,000
Dépenses :			
Ordinaires		\$834,561,000	
Service de la dette		\$ 46,909,000	\$881,470,000
Surplus au compte ordinaire			<u>\$ 17,775,000</u>
Immobilisations			<u>\$163,775,000</u>
Extraordinaires :			
Le montant de la contribution gouvernementale pour les investissements universitaires qui sera fixé par une loi ultérieure ne dépassera pas			<u>\$ 40,000,000</u>

ment compris dans l' « Administration ». Il en est de même pour plusieurs autres ministères, notamment celui de l'agriculture et de la colonisation.

En ce qui concerne les transferts de responsabilité d'un ministère à un autre, on peut citer la Régie d'épuration des eaux qui passe du Conseil exécutif au ministère des affaires municipales, le service des pêcheries maritimes qui est transféré du ministère de la chasse et des pêcheries à celui de l'industrie et du commerce, et le service de divers emprunts particuliers qui figure maintenant au service de la dette. En d'autres termes, dans certains cas, une assez forte augmentation des crédits d'un ministère ou service particulier est susceptible d'être compensée par une réduction dans un autre ministère, en tant que d'autres éléments n'entrent pas en ligne de compte.

Enfin, par suite de l'application d'une réforme qui avait été préconisée dès 1952, tous les crédits pour les traitements des services comptables des divers ministères ont été groupés au ministère des finances. Cela explique en partie la hausse de \$3,695,000 entre les estimations budgétaires originales de ce ministère pour 1962-63 et le chiffre inscrit au budget de 1963-64.

Nous avons tenu compte de ces transferts dans la deuxième colonne « 1962-63 » du volume sur les estimations budgétaires pour 1963-64. Dans ce volume, cette dernière colonne ne tient pas compte des deux derniers budgets supplémentaires et d'un mandat spécial approuvé après le 30 septembre 1963.

Voici maintenant un exposé rapide des raisons principales de l'augmentation des dépenses prévues de certains ministères pour 1962-63 et 1963-64 telles qu'elles apparaissent au volume des estimations budgétaires pour 1963-64 que j'ai déposé en Chambre le 15 mars dernier :

ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES 1963-64			
PRINCIPALES AUGMENTATIONS			
Dépenses ordinaires			
	63-64	62-63	Augmentation
	\$	\$	\$
Affaires culturelles	5,022,000	3,375,850	1,648,150
Affaires municipales	17,639,000	15,752,500	1,886,500
Agriculture et colonisation	55,691,000	51,641,800	4,049,200
Conseil exécutif	4,309,000	2,977,100	1,331,900
Famille et bien-être social	136,197,000	132,522,725	3,674,275
Finances	7,920,000	6,219,250	1,700,750
Instruction publique	9,498,000	8,549,000	949,000
Jeunesse	250,672,000	220,371,600	30,300,400
Santé	260,170,000	228,920,600	31,249,400
	176,175,000	153,750,800	20,424,200

Dépenses en immobilisations			
	63-64	62-65	Augmentation
	\$	\$	\$
Agriculture et colonisation.....	6,900,000	5,265,000	1,635,000
Famille et bien-être social.....	4,500,000	2,800,000	1,700,000

a) AFFAIRES CULTURELLES

Deux postes du budget du ministère des affaires culturelles, les bibliothèques publiques et les subventions, se partagent la plus grande partie de l'augmentation de \$1,648,150 au chapitre des dépenses ordinaires de ce ministère, en 1963-64.

Le budget du service des bibliothèques publiques, y compris les subventions dont elles bénéficient, passe de \$500,000 à \$910,600, soit une augmentation de \$410,600. Le budget des subventions, pour sa part, s'accroît de \$776,000, passant de \$1,000,000 à \$1,776,000. Ces subventions, distribuées sur recommandation du Conseil provincial des arts, sont destinées aux mouvements et organisations qui contribuent à l'avancement artistique et culturel de notre population.

b) AFFAIRES MUNICIPALES

L'augmentation de \$1,886,500 dans les dépenses ordinaires du ministère des affaires municipales pour 1963-64 est due presque exclusivement au montant accru des subventions aux municipalités pour les travaux d'hiver destinés à combattre le chômage. Ce poste du budget s'établit en effet à \$8,525,000, par rapport à \$7,200,000 en 1962-63, soit une augmentation de \$1,325,000.

Il y a également une augmentation de \$339,500 au poste des subventions pour l'établissement de services municipaux d'aqueduc et d'égouts, qui passe de \$4,460,500 à \$4,800,000.

c) AGRICULTURE ET COLONISATION

Une aide accrue aux cultivateurs et à l'habitation en 1963-64 contribue dans une très large mesure à l'augmentation de \$4,029,200 prévue dans les dépenses ordinaires du ministère de l'agriculture et de la colonisation, celles-ci passant de \$51,641,800 à \$55,691,000.

Ces dépenses ordinaires ne comprennent pas les déboursés qui seront encourus par l'application du programme ARDA (loi fédérale sur la remise en valeur et l'aménagement des territoires ruraux) qui fera l'objet d'une loi spéciale.

Le ministère de l'agriculture et de la colonisation, en 1963-64, déboursera \$5,737,000 pour défrayer la différence d'intérêts payés par le gouvernement pour le bénéfice du cultivateur en vertu de trois lois spécifiques : le crédit agricole provincial, la loi d'amélioration des fermes et le prêt agricole fédéral. C'est une augmentation de \$1,871,000 par rapport au montant de \$3,866,000 dépensé en 1962-63. D'autre part, les subventions pour faciliter la construction de nouveaux logements sont augmentées de \$1,000,000. Elles s'établissent en 1963-64 à \$7,500,000, par rapport à \$6,500,000 en 1962-63.

Au chapitre des dépenses en immobilisations, le budget pour les achats de terrains ainsi que pour les achats, les transformations et la construction de chemins et de ponts de colonisation, passe de \$5,265,000 à \$6,900,000, soit une augmentation appréciable de \$1,635,000.

d) CONSEIL EXÉCUTIF

La hausse des crédits mis à la disposition du Conseil d'orientation économique et les dépenses que susciteront de nouveaux projets expliquent principalement l'augmentation du budget du Conseil exécutif. Les dépenses ordinaires du Conseil exécutif s'établiront en 1963-64 à \$4,309,000, soit une majoration de \$1,331,900 par rapport aux données correspondantes de l'année précédente.

Sous le seul chapitre du Conseil d'orientation économique, les crédits atteignent \$399,200. C'est là une augmentation de plus de 100% par rapport au budget de 1962-63.

L'accroissement des crédits destinés au Conseil d'orientation économique est significatif. Au début de la phase préparatoire de la planification, il a été possible à cet organisme de mener de grandes études tout en élaborant les éléments du plan de base. Il est nécessaire maintenant qu'une équipe suffisante soit à l'œuvre pour mettre en place tous les rouages nécessaires.

Si l'on se reporte aux « documents de base » du Conseil, on voit qu'il est recommandé de former une équipe de vingt à trente conseillers techniques à recruter d'ici deux ans. La hausse du budget est due en grande partie au recrutement cette année d'une quinzaine de conseillers techniques, en plus du personnel ordinaire. Toujours au sein du Conseil d'orientation économique, l'autre poste qui représente une augmentation marquée est celui des honoraires spéciaux pour études par des experts.

Quant aux crédits pour les autres projets, ils totalisent \$978,700. Il s'agit de la contribution du Québec au coût de la construction de l'édifice commémoratif des Pères de la Confédération à Charlottetown : \$605,700 ; des crédits relatifs aux études sur la possibilité d'établir une industrie sidérurgique : \$300,000 et les déboursés prévus pour l'enquête royale sur les sources de revenus : \$75,000.

e) FAMILLE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Pour le ministère de la famille et du bien-être social, l'augmentation se chiffre à \$5,674,275 (\$132,522,725 en 1962-63 par rapport aux crédits de \$136,197,000 en 1963-64). Après un bond impressionnant qui a porté le total de ce budget de \$82,282,100 en 1960-61 à \$132,598,175 (budget original de 1962-63), on en est arrivé à une stabilisation relative, mais il est impossible de prévoir un allègement quelconque du côté de l'assistance sociale tant que persistera le chômage au même niveau qu'actuellement ou à peu près.

Les dépenses en immobilisations de ce ministère accusent une augmentation de \$1,700,000 en 1963-64. En effet, des déboursés de \$4,500,000 sont prévus pour des achats de terrains, la construction et l'aménagement d'immeubles, comparativement à \$2,800,000 l'an dernier.

De cette somme de \$4,500,000, un premier montant de \$2,221,500 se partage comme suit : parachèvement de la construction du centre de détention de Rivière-des-Prairies, \$160,000 ; travaux d'aménagement du centre d'accueil de Québec, \$40,000 ; parachèvement de la construction du Manoir Charles-de-Foucauld, à Giffard, \$56,500 ; modification aux plans du Foyer Bon-Secours, à L'Islet, \$50,000 ; construction du Foyer Notre-Dame des Neiges, à Trois-Pistoles, \$950,000 ; construction du centre d'accueil Providence Inc., à Louiseville, \$985,000.

Un deuxième montant de \$2,278,500 sera affecté à la réalisation d'autres projets comprenant, entre autres, la construction de centres d'accueil pour personnes âgées, ainsi que la construction et l'agrandissement d'institutions spécialisées pour enfants anormaux ou délinquants.

f) FINANCES

L'augmentation des crédits affectés aux pensions des fonctionnaires contribue dans une très large mesure à l'accroissement des dépenses ordinaires du ministère des finances en 1963-64. Celles-ci passent en effet de \$6,219,250 à \$7,920,000, soit une augmentation de \$1,700,750.

À lui seul le budget des pensions du service civil comporte une hausse de \$1,200,000 (\$2,700,000 en 1963-64 comparativement à \$1,500,000 en 1962-63). Cette augmentation provient de la mise à la retraite des fonctionnaires de 70 ans et plus, et de la hausse générale des salaires dans le fonctionnarisme provincial depuis 1960.

g) JEUNESSE ET INSTRUCTION PUBLIQUE

Les dépenses ordinaires du gouvernement dans le secteur de l'éducation passent de \$228,920,600 à \$260,170,000, soit une augmentation de \$31,249,400.

Au chapitre des subventions aux commissions scolaires, le montant affecté à la rémunération du personnel enseignant et à l'organisation de cours secondaires plus généralisés accuse une augmentation de \$11,000,000 (\$51,000,000 en 1962-63 par rapport à \$62,000,000 en 1963-64). D'autre part, le transport des élèves passe de \$7,100,000 à \$11,500,000, une hausse de \$4,400,000, et la gratuité des livres de classe de \$4,250,000 à \$5,500,000, soit une augmentation de \$1,050,000, provoquée par l'accroissement du nombre des élèves et l'allocation plus généreuse accordée par le gouvernement.

Le service de l'aide aux étudiants, pour sa part, voit son budget de bourses d'études accru de \$1,773,000, le montant total étant cette année de \$11,273,000, comparativement à \$9,500,000 l'an dernier. Il convient, me semble-t-il, de souligner à ce propos que l'effort du Québec en ce domaine dépasse celui de l'ensemble des autres provinces réunies.

Les subventions de toutes sortes aux universités et aux institutions qui leur sont affiliées sont augmentées de \$3,255,700 (\$19,322,300 en 1962-63 comparativement à \$22,558,000 en 1963-64), à cause des programmes d'expansion en cours à ce niveau de notre système d'enseignement.

h) SANTÉ

Au chapitre de la santé, les estimations budgétaires pour les dépenses ordinaires en 1963-64 forment un total de \$176.175,000, soit une augmentation de plus de \$20 millions par rapport à 1962-63. La majeure partie de la hausse des crédits est attribuable aux déboursés accrus du service de l'assurance-hospitalisation.

Le coût du service de l'assurance-hospitalisation, pour la Province, apparaissant aux estimations budgétaires de 1963-64 s'élève à \$103,584,000. Le budget original, l'an dernier, était de \$84,532,800, mais il a fallu, en cours d'année, ajouter un crédit supplémentaire de \$6,175,000 à ce poste du budget.

C'est dire que l'augmentation nette de ce crédit pour 1963-64 est de l'ordre de \$13 millions. Cette majoration des prévisions a été établie en tenant compte d'une augmentation approximative de 15% dans le coût des services assurés pour les hôpitaux publics et d'une hausse de 12% dans le coût des services assurés fournis par les hôpitaux privés et l'hospitalisation en dehors du Québec.

L'augmentation prévue est due à trois facteurs principaux, dont le plus important est l'accroissement des traitements et salaires des employés d'hôpitaux. Entrent aussi en ligne de compte le nombre de jours d'hospitalisation que les hôpitaux enregistreront en 1963-64 de même que l'addition aux services assurés de certaines catégories de services externes.

Ces services externes ont été ajoutés aux services assurés à partir du 1^{er} octobre 1962 pour les soins de psychiatrie : électro-chocs, insulo-thérapie, soins de jour et soins de nuit. C'est le 1^{er} novembre 1962 que furent inclus les soins d'urgence et les frais de chirurgie mineure.

Comme on peut le voir par le tableau qui suit, notre effort a déjà été extraordinaire au cours de l'année qui vient de se terminer, en ce qui concerne l'éducation et la santé :

DÉPENSES <i>PER CAPITA</i> (ORDINAIRES ET EN IMMOBILISATIONS) POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 1965 (en \$)				
PROVINCES	Transports et communica- tions	Santé	Bien-être social	Éducation
Terre-Neuve.....	41.75	24.12	22.65	44.59
Île du Prince-Édouard.....	61.79	51.79	13.87	41.79
Nouvelle-Écosse.....	40.85	53.67	10.20	59.06
Nouveau-Brunswick.....	39.46	52.55	10.97	26.15
Québec.....	54.42	52.62	25.62	55.28
Ontario.....	41.90	57.57	9.56	54.60
Manitoba.....	56.37	35.90	12.67	40.11
Saskatchewan.....	51.54	64.07	15.95	50.15
Alberta.....	45.89	57.37	17.46	66.68
Colombie Britannique.....	47.20	57.85	17.86	51.81
CANADA.....	59.46	26.62	16.41	61.91

Sans entrer dans une analyse détaillée de ce tableau, on peut voir, si on le compare à celui de l'an dernier, qu'il s'est produit au Québec une augmentation marquée des dépenses per capita pour la santé et surtout pour l'éducation. Notre action a été particulièrement intense dans ce dernier domaine. L'an dernier, pour l'éducation, les dépenses per capita étaient de \$54.89 ; elles sont maintenant de \$55.28. Il est vrai que les chiffres pour le Canada entier se sont eux aussi accrus, mais l'augmentation des dépenses pour l'éducation a été beaucoup plus rapide au Québec.

2 — Revenus

Si l'on compare les revenus pour l'exercice financier 1962-63 à ceux qui sont prévus pour l'exercice maintenant en cours, on constate que ceux-ci seront de \$61,012,000 plus élevés cette année, soit la différence entre \$838,233,000 pour 1962-63 et \$899,245,000 pour 1965-64, comme l'indiquent les tableaux 1 et 3.

Une partie de cette somme provient du meilleur rendement de certains impôts et droits. Ainsi, à mesure que le revenu des citoyens augmente, ce qui sera le cas en 1963-64, le produit des impôts personnels s'accroît automatiquement, sans qu'il soit nécessaire d'en modifier les taux. Il en est de même de certaines autres taxes, comme la taxe de vente, dont le produit s'améliore du seul fait que la population augmente et qu'elle effectue plus d'achats.

On peut remarquer aussi un accroissement du revenu provenant de la taxe sur l'essence. En effet, face à l'incompréhension d'un gouvernement fédéral instable, face aux énormes dépenses que le gouvernement prévoit devoir effectuer pour la construction et la modernisation du réseau routier du Québec, il a semblé juste et essentiel de porter la taxe sur le gallon de gazoline de 13 à 15 cents, ce qui signifie pour la moyenne des automobilistes une contribution additionnelle de moins de 25 cents par semaine à l'amélioration de notre réseau routier.

À Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, elle s'établit actuellement à 19 cents, tandis qu'elle est de 16 et 18 cents respectivement à l'Île du Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Sur le carburant pour moteur diesel, la taxe sera portée de 18½ à 21 cents. Ces augmentations seront en vigueur, selon l'usage établi en 1938 et en 1950, à compter de minuit ce soir.

En même temps, comme on le fait ailleurs, nous commencerons à retenir sur les remboursements faits à certaines personnes un montant égal à 2 cents le gallon de gazoline ou de carburant. Cette retenue sera faite sur la taxe perçue pour toute la gazoline et tout le carburant utilisés pour des fins donnant droit à l'exemption de la taxe, sauf dans le cas des cultivateurs et des pêcheurs auxquels le remboursement complet continuera d'être effectué.

Les prévisions pour la construction et l'amélioration des routes de toutes sortes montrent que le Québec aura à dépenser, au cours de 1963-64, un total connu de \$188,578,000 réparti dans les ministères suivants : voirie, agriculture et colonisation, richesses naturelles, terres et forêts et travaux publics. À ce montant, il faut ajouter un paiement en capital et intérêt de plus de \$5,400,000 au titre des engagements de la Province lorsqu'elle a pris à sa charge le paiement du coût du Boulevard métropolitain. Il y a aussi le déficit prévu (amortissements et intérêts) à l'Office des autoroutes, de \$3,600,000.

D'autres dépenses doivent entrer en ligne de compte, soit le coût des services de la Sûreté provinciale affectés à la surveillance des routes, ceux de la Régie des transports, du bureau des véhicules automobiles et autres services connexes. Le total de ces dépenses est d'environ \$10,000,000.

De plus, il faudra, au cours des mois et des années qui viennent, investir de fortes sommes dans la construction de voies de communications rapides en vue de l'Exposition universelle de 1967. Pour ces derniers travaux, il est cependant encore impossible de préciser les déboursés à être effectués, mais on peut déjà présumer qu'ils seront considérables.

En 1962-63, on estime que les revenus de la taxe sur l'essence auront été de \$117,000,000 et ceux provenant de licences et permis pour véhicules auto-

mobiles de \$48,980,000, soit un total de \$165,980,000. Par contre, selon les chiffres que je viens de citer, les dépenses prévues pour la construction, l'amélioration et l'entretien des routes ainsi que pour les services connexes dépasseront sensiblement \$200,000,000 cette année. La décision que le gouvernement a prise vient donc combler partiellement un écart dont l'ampleur s'accroît constamment.

On verra également, en examinant les prévisions de revenus, que le Québec percevra cette année une somme de \$6,000,000 provenant de l'impôt sur les opérations forestières. Il s'agit d'un impôt spécial sur les profits tirés d'opérations forestières dans la province. Il est connu dans les provinces d'Ontario et de Colombie Britannique sous le nom de *logging tax*. Les individus, tout comme les sociétés commerciales, se livrant à des opérations forestières y seront astreints lorsque leurs revenus provenant de ces opérations dépassent \$10,000 par année.

Je m'empresse d'ajouter que ce nouvel impôt n'alourdira pas la charge fiscales des contribuables qui y seront assujettis. En effet, les deux tiers en seront déductibles de l'impôt fédéral sur le revenu, en vertu de l'article 41a qui a été édicté à la dernière session du Parlement fédéral. Pour ce qui est de l'autre tiers, notre loi le rendra déductible de l'impôt provincial sur le revenu, s'il s'agit d'individus ou de sociétés non constituées en corporation. Pour ce qui est des compagnies, elle rendra ce tiers déductible de l'impôt sur les profits des corporations.

Ces changements s'appliqueront à compter du début de 1962 et pour l'avenir. On doit voir dans cette décision de l'administration provinciale un geste qui s'inscrit dans la ligne de la politique que nous entendons suivre relativement au partage des sources de revenu entre le gouvernement du Canada et celui du Québec.

Enfin, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers, je rappelle que le gouvernement, au cours de la présente session, portera de \$250 à \$300 l'exemption dont les contribuables peuvent se prévaloir pour chaque enfant à charge admissible aux allocations familiales, et de \$500 à \$550 pour chaque enfant non admissible à l'allocation. Cette hausse de l'exemption profite déjà à plusieurs dizaines de milliers de familles québécoises, car elle sera applicable à compter de l'année 1962. Je signale que l'allocation scolaire versée par le gouvernement du Québec ne réduit pas la déduction.

3 — *La dette publique*

Mais les revenus courants ne sont pas suffisants pour satisfaire aux besoins d'un Québec qui se veut dynamique !

La politique d'expansion que nous avons instaurée dès notre accession au pouvoir en 1960 s'est nécessairement traduite par une augmentation de la dette

de la Province. Voici les principaux éléments de cette dette à la fin des deux derniers exercices financiers :

AU 31 MARS			
	1961	1962	Augmentation
	\$	\$	\$
Dette consolidée nette...	411,620,434	516,065,794	104,445,360

Il faut bien noter que chez notre plus proche voisine, la province d'Ontario, la dette publique a également évolué à la hausse :

AU 31 MARS			
	1961	1962	Augmentation
	\$	\$	\$
Dette consolidée nette...	1,424,914,816	1,582,891,562	157,976,746

Pendant les dix-sept années qui se sont écoulées de 1945 à 1962, l'augmentation de la dette consolidée nette du Québec a été bien modérée par rapport à celle de l'Ontario, qui empruntait alors à des taux variant entre 3 et 4½%.

SITUATION AU			
	31 mars 1945	31 mars 1962	Augmentation
	\$	\$	\$
Ontario.....	582,588,472	1,582,891,562	1,000,303,090
Québec.....	339,562,369	516,065,794	156,503,225

Pour préciser cette analyse, j'ajoute qu'entre 1960-61 et 1961-62, la dette indirecte n'a augmenté que de \$94,311,660. De cette somme, \$58,100,000 provenaient des emprunts de l'Hydro-Québec dont le service ne coûte rien au trésor de la Province. Un autre montant de \$27,297,600 a servi à des investis-

sements universitaires destinés à assurer un avenir plus brillant à notre jeunesse étudiante.

D'autre part, il ressort de la publication *Financial Statistics of Provincial Governments 1961 (Fiscal Year Ended March 31, 1962) — Funded Debt — Direct and Indirect: Interim*, publiée en août dernier par le Bureau fédéral de la statistique, que, par rapport aux autres provinces, le Québec se trouve dans une situation favorisée en ce qui concerne le montant total de sa dette consolidée nette et des émissions qu'elle a garanties.

En divisant les chiffres qui figurent dans la publication dont je viens de parler par la population du pays et de chaque province telle qu'elle s'établissait en juin 1962, la dette par tête s'élève aux montants suivants :

	Dette consolidée nette	Emprunts garantis	Total
	(par tête)		
	\$	\$	\$
Alberta.....	16.14	171.40	187.54
Terre-Neuve.....	153.74	35.90	189.64
Québec.....	92.50	162.06	254.56
Île du Prince-Édouard.....	256.17	27.08	265.25
Nouvelle-Écosse.....	356.90	4.12	361.02
Nouveau-Brunswick.....	352.01	85.21	417.22
Manitoba.....	505.67	186.57	492.24
Saskatchewan.....	486.05	9.40	495.45
Ontario.....	259.09	246.62	505.71
Colombie Britannique.....	-	758.88	758.88
Moyenne pour l'ensemble des provinces.....	186.96	224.05	411.01

Les chiffres qui précèdent démontrent que pour la province de Québec la dette consolidée nette par tête est inférieure à celle de toutes les autres provinces sauf une et, si l'on tient compte des obligations garanties, Québec se trouve encore dans une meilleure situation que toutes les autres provinces sauf deux.

Même si l'on ajoute aux emprunts garantis par la province de Québec le coût que représente l'acquisition des compagnies d'électricité, le total est porté de \$254.56 à \$566.37 par tête, soit à un chiffre inférieur à la moyenne des provinces qui est de \$411.01.

Par ailleurs, dans une autre publication du bureau fédéral de la statistique, parue l'automne dernier (*Financial Statistics of Provincial Governments — Revenue and Expenditure — Summary of Estimates — Fiscal Year ended March 31, 1963 and 1962*), sont analysées les principales catégories de dépenses

de chaque province selon les estimations budgétaires pour l'exercice 1962-63. Si aux chiffres qui y figurent on applique ceux de la population en juin 1962, on constate que le coût par tête du service de la dette se situe pour Québec à \$3.77 par rapport à \$9.60 pour l'Ontario et à une moyenne pour les provinces de \$5.36.

Pour ce qui est de l'exercice financier qui commence, l'administration provinciale devra d'abord combler un écart de \$146,000,000, c'est-à-dire le montant par lequel les déboursés en immobilisations (\$163,775,000) dépasseront le surplus au compte ordinaire (\$17,775,000). Elle aura aussi à financer d'autres investissements extrabudgétaires, comme ceux de l'Office des autoroutes qui devra, entre autres, compléter le prolongement de l'autoroute des Laurentides de Saint-Jérôme à Sainte-Adèle et entreprendre la construction de l'autoroute des Cantons de l'Est. Il faudra, de plus, au cours de 1963-64, pourvoir aux investissements universitaires.

D'autre part, un emprunt de l'Office des autoroutes au montant de \$10,000,000, et deux emprunts de la Province au montant total de \$38,725,000 arriveront à échéance. Compte tenu des fonds d'amortissement applicables aux deux derniers emprunts, le gouvernement aura à déboursier, pour faire face à ces échéances, une somme d'environ \$26,000,000.

Enfin, il faut tenir compte d'autres investissements extrabudgétaires, notamment la contribution du gouvernement au capital de la Société générale de financement et à la corporation de l'Exposition universelle de Montréal.

En faisant la part des avances à l'Office du crédit agricole et à l'Office de l'électrification rurale, on peut prévoir qu'au cours de 1965-64 nous devons emprunter une somme d'environ \$260,000,000.

En parlant des emprunts de l'année financière qui commence, il faut ajouter que, abstraction faite du financement de la nationalisation des compagnies d'électricité, l'Hydro-Québec devra poursuivre ses travaux sur la côte nord du Saint-Laurent et ailleurs dans le Québec, pour lesquels elle devra emprunter environ \$110,000,000.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET LE PROBLÈME DE LA FISCALITÉ

En parlant de dette publique et d'emprunts, j'en arrive aux méthodes nouvelles que nous avons adoptées dans notre politique financière et fiscale. Je crois que l'attitude qui est la nôtre diffère grandement de celles adoptées par les administrations antérieures, quelles qu'elles furent.

1 — *La politique financière*

Notre politique financière, en plus d'être positive et dynamique, vise surtout à satisfaire les besoins d'un Québec moderne. En effet, nous avons actuellement tellement à faire dans tous les secteurs d'activité à la fois, que les revenus courants de l'État québécois ne peuvent suffire aux nombreux investissements que nous devons effectuer. On peut même dire que si nous limitions le volume global des dépenses de l'administration provinciale à ce que peuvent lui permettre d'entreprendre ses revenus courants, nous nous condamnerions collectivement à la stagnation économique et sociale. C'est pourquoi le Québec, comme toute entreprise progressive, doit augmenter ses revenus et même emprunter. C'est là la condition d'un progrès ultérieur.

Tout le monde sait, comme je viens de le laisser entendre, que la technique de l'emprunt public est relativement récente chez nous. Pour cette raison, il convient, je pense, de l'exposer dans sa véritable perspective. Je voudrais maintenant, Monsieur le Président, revenir sur quelques idées qui ne sont pas nouvelles et que j'ai moi-même déjà énoncées ici, de même que certains de mes collègues, mais sur lesquelles il est utile, je crois, de s'arrêter à l'occasion, ne serait-ce que pour dissiper des malentendus toujours possibles en une matière aussi complexe.

La première qui me vient à l'esprit — et c'est une des plus importantes — est que la politique d'emprunt du gouvernement actuel s'apparente de fait à une politique d'investissement. Je veux dire par là que le gouvernement emprunte non pas pour réussir à financer des dépenses ordinaires — en effet les chiffres des prévisions démontrent qu'il y aura en 1963-64 surplus au compte ordinaire, comme cela a également été le cas au cours des exercices financiers précédents — mais bien plutôt pour soutenir le volume des dépenses en immobilisations. C'est ce que ferait n'importe quel homme d'affaires soucieux de l'avenir de son entreprise et désireux de favoriser son expansion.

Bien entendu, ces investissements n'auront pas nécessairement un rendement analogue à celui qu'on pourrait attendre de placements faits dans les entreprises commerciales ordinaires. Personne ne pousse la comparaison entre les investissements du genre de ceux qu'effectue actuellement le gouvernement du Québec et ceux des maisons d'affaires, des entreprises commerciales ou industrielles, au point où les deux types d'investissements se confondent dans leur nature et dans leurs effets. Les investissements publics ne recherchent pas d'abord et avant tout le profit. Leur raison d'être est tout autre : leur effet est de rendre une communauté comme la nôtre mieux préparée à s'acquitter des tâches qui l'attendent et, par là, à se mériter un meilleur niveau de vie et d'éducation. Le progrès économique qui en résulte rend par la suite cette collectivité mieux en mesure de supporter le remboursement de ces emprunts ainsi que les intérêts qu'ils nécessitent.

L'emprunt public est devenu une méthode normale de financement pour tous les gouvernements du monde. On ne recourt donc pas à l'emprunt de façon tout à fait exceptionnelle, comme on peut parfois être porté à le croire, mais on s'en sert de façon régulière et dans la mesure où le permettent les conditions économiques générales.

C'est là la deuxième idée sur laquelle je voulais insister. En ce domaine, le Québec a tout simplement résolu, non pas d'imiter les autres pays et les autres provinces, ce qui ne serait pas en soi un motif suffisant, mais d'adopter une conception des finances publiques qui corresponde aux nécessités de la vie actuelle et qui se fonde sur des pratiques qui ont fait leurs preuves ailleurs.

Il est toutefois un enseignement qu'on peut tirer de l'ampleur de la politique d'emprunt public dans d'autres provinces de notre pays.

L'Ontario, qui n'a pas craint de recourir à l'emprunt pour activer son développement économique, est aussi la province canadienne la plus industrialisée et où le niveau de vie moyen est le plus élevé. Il est bien évident — et tous les spécialistes sont d'accord sur ce point — que l'emprunt public a été un des éléments les plus dynamiques dans la construction de l'équipement social et économique dont jouit maintenant cette province et grâce auquel elle a pu accélérer son expansion.

Il en est d'ailleurs de même dans les pays européens dévastés par la guerre. Pour se relever des immenses destructions causées par le dernier conflit mondial, ces pays ont eux aussi eu recours à la politique d'emprunt. Dans leur cas également, cette politique d'emprunt fut en réalité, dans le sens que je lui ai donné, il y a quelques instants, une politique d'investissement. Celle-ci n'est évidemment pas le seul facteur explicatif du progrès étonnant de l'économie européenne dans l'après-guerre, mais on ne comprendrait pas entièrement ce progrès si on ne tenait pas compte du rôle qu'y a joué le dynamisme des finances publiques.

Pourquoi, peut-on se demander, l'emprunt public provoque-t-il, dans certaines circonstances, un dynamisme aussi fort, dont les effets s'étendent à la presque totalité des secteurs de la vie économique et sociale d'une collectivité? Je crois qu'il y a une raison bien simple, non unique, mais qu'il convient de mettre en évidence. L'emprunt public fournit aux épargnants l'occasion d'investir leurs économies dans l'avenir de leur pays et de leur province. Disons d'abord qu'ils ne courent aucun risque et que, de plus, ils participent à leur façon à la mise en valeur de leur propriété collective. Ils ne le font pas directement mais plutôt à travers l'action que pourra entreprendre leur gouvernement grâce aux montants que les citoyens lui auront avancés.

D'aucuns peuvent craindre qu'en utilisant ainsi les épargnes du public et des institutions financières, le gouvernement détourne ces capitaux de fins plus rentables et plus productives. Pourtant, tel n'est pas le cas, car une importante partie du public n'est pas disposée à investir la totalité de ses épargnes dans des entreprises novatrices. C'est bien plutôt le contraire qui se produit, car une forte proportion de la population — et c'est particulièrement le

cas au Québec — préfère les valeurs de tout repos. Il s'ensuit donc qu'il y a, à tout moment, dans l'économie, des sommes importantes que la population et les institutions financières seraient disposées à prêter pourvu qu'on leur en offre l'occasion. Et quand le gouvernement, celui du Québec par exemple, ne vient pas s'offrir pour utiliser ces sommes à des fins que l'ensemble des citoyens approuveraient, d'autres groupes par contre s'y intéressent. En leur laissant le champ libre du fait de son abstention, un tel gouvernement canalise en quelque sorte les épargnes de ses citoyens vers des fins et des usages qui peuvent être moins socialement utiles.

Il arrive cependant que les obligations de type ordinaire ne conviennent pas toujours aux petits épargnants et qu'ainsi, du moins au Québec, toute une catégorie de notre population peut être dans l'impossibilité de se prévaloir des avantages inhérents aux obligations gouvernementales. C'est justement pour combler cette lacune et pour diversifier les groupes de détenteurs de titres québécois que nous avons lancé une émission d'obligations d'épargne disponibles en petites coupures, encaissables à volonté et rapportant un intérêt appréciable. Le succès remarquable qu'a connu cette émission est à mon avis une preuve manifeste de l'état de confiance qui règne envers l'administration actuelle du Québec.

À ce propos, je dois dire que la dette publique qui provient de l'émission d'obligations d'épargne n'est pas une dette du genre de celle que supporterait un débiteur envers son créancier. En effet, par l'achat d'obligations d'épargne, c'est la communauté qui prête à son gouvernement. Comme le gouvernement représente justement cette communauté, on peut dire que c'est la communauté qui se prête à elle-même. Par l'entremise de ceux qui disposent d'épargnes, elle se voit confier les fonds qu'on lui avance et qu'on lui permet d'investir. À ce moment, le gouvernement, représentant élu de la communauté, agit dans l'intérêt général.

Un certain nombre de personnes, qui comprennent bien les motifs justifiant le recours à l'emprunt public, s'inquiètent par contre de l'influence que peuvent avoir sur la politique du gouvernement québécois les détenteurs d'obligations, c'est-à-dire les prêteurs. Ces gens s'inquiètent d'autant plus de cette influence supposée qu'une partie des prêteurs sont des étrangers. En somme, ils se demandent comment nous allons pouvoir devenir vraiment maîtres chez nous alors que les détenteurs d'obligations ordinaires ne sont pas tous des Québécois.

Je dois dire qu'il est tout à fait normal que des Canadiens des autres provinces et des étrangers, des Américains par exemple, détiennent une partie des obligations du Québec. Une fois lancées sur le marché, les obligations deviennent des valeurs qu'on peut transiger d'un détenteur à l'autre, sauf les obligations d'épargne, et que n'importe qui peut acheter selon les conditions du marché. C'est ainsi que des Américains ou des Canadiens d'autres provinces achètent des obligations québécoises. D'ailleurs, des citoyens du Québec font la même chose envers des titres en provenance d'autres provinces ou d'autres pays.

Je tiens ici à préciser le rôle réel des détenteurs d'obligations. J'aimerais qu'il soit médité et compris, si possible, par le chef adjoint d'un parti fédéral qui détient le douteux honneur d'être la seule formation politique au monde à préconiser une théorie monétaire bizarre et inapplicable.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'obligation gouvernementale, tout comme l'obligation d'entreprise privée, ne donne pas de titre de propriété à son détenteur. De fait, c'est au revenu de son placement que le prêteur est intéressé et non à la direction ou à la surveillance du gouvernement ou de l'entreprise à qui il a confié une partie de ses économies. Ainsi, quand le gouvernement du Québec emprunte, il ne doit pas diminuer les garanties offertes, mais aucun de ses prêteurs ne reçoit de pouvoir autre que celui de retirer, à des moments désignés, l'intérêt et le capital des obligations qu'il détient. Bien mieux, grâce aux fonds qu'il obtient du produit de ses emprunts, le gouvernement dispose de moyens financiers dont il peut se servir, en collaboration avec ses citoyens, pour poursuivre une politique d'affirmation économique. De cette façon, la technique des emprunts publics, par les ressources nouvelles qu'elle suscite, par les fonds qu'elle met à la disposition des Québécois — comme dans le cas, par exemple, de la nationalisation de l'électricité où l'emprunt a été effectué aux États-Unis — peut permettre aux nôtres d'acquérir graduellement la maîtrise de leur propre économie.

2 — *Le problème de la fiscalité*

Si les emprunts publics peuvent fournir des capitaux à un gouvernement, celui-ci possède des sources de revenu plus immédiates dont il se sert d'ailleurs pour défrayer le coût de ses dépenses ordinaires. Ces sources de revenu sont les impôts, les droits, etc. Ensemble, ils forment ce qu'on appelle la fiscalité.

L'État du Québec a des pouvoirs fiscaux et il les exerce. Depuis le début de la Confédération, il s'est produit une évolution à ce sujet, et je n'ai pas aujourd'hui à en relater les causes et les tendances. Je me contente de me placer devant les faits tels qu'ils sont et la situation que j'y découvre provoque chez moi, comme chez beaucoup d'autres Québécois, des réflexions dont je voudrais, Monsieur le Président, faire part à cette assemblée.

Tous ceux qui sont responsables d'une administration publique savent que l'absence ou l'insuffisance de pouvoirs fiscaux limitent sérieusement leur possibilité d'action. En d'autres termes, la fiscalité, tout comme les institutions où les mesures dont j'ai parlé précédemment, peut constituer, elle aussi, un instrument de la croissance économique. La planification, telle qu'elle se pratique dans certains pays d'Europe, en est d'ailleurs une preuve éloquentes.

Or, la fiscalité est l'instrument de croissance économique sur lequel le Québec a encore le moins de contrôle. La part d'impôt sur le revenu que notre Province perçoit est plus importante maintenant qu'elle ne l'a jamais été depuis les dernières générations, mais elle demeure encore nettement insuffisante.

a) LES BESOINS PRIORITAIRES DU QUÉBEC

Aux conférences fiscales fédérales-provinciales, j'ai, à maintes reprises, fait valoir les demandes légitimes du Québec en me fondant, avec raison je crois, sur ce que j'appelais et ce que j'appelle encore les « besoins prioritaires du Québec ». L'an dernier, à l'occasion du discours du budget, j'ai longuement traité de cette question. À cause de la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons cette année, je crois utile et pertinent de reprendre mot pour mot l'exposé de la thèse des besoins prioritaires qui apparaissait dans le discours du budget de 1962 :

« En matière financière, il est toujours indispensable de garder une bonne dose de réalisme. C'est pourquoi, comme les ressources disponibles sont toujours limitées d'une façon ou de l'autre, il peut fort bien arriver que des objectifs tout à fait justifiés socialement ou économiquement ne puissent être réalisés ou que leur réalisation doivent être remise à plus tard. Cela aurait pu être le cas des objectifs que nous nous sommes fixés au Québec en réponse aux besoins de notre population. Si nous vivions, par exemple, en temps de guerre, notre devoir serait de consacrer toutes nos énergies et toutes nos ressources à la victoire, quitte à retarder la mise en marche de projets importants. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit ici au Canada, de 1939 à 1945, alors que tous les Canadiens fournissaient ce qu'on appelait à ce moment leur « effort de guerre ». La consommation domestique était réduite, la production des biens civils venait loin après celle des biens militaires. Et cela, pour l'époque, était normal.

« Après la guerre et pendant peut-être une dizaine d'années, il importait que l'économie canadienne se réadapte à des conditions nouvelles. Il fallait, entre autres, éviter une grave récession économique du genre de celle qui a suivi la première grande guerre. Il fallait aussi que notre économie prenne une orientation nouvelle, où la stabilité serait assurée et où le danger d'inflation serait contrôlé, tout en tenant compte du rôle de notre pays dans le monde de l'après-guerre et de sa dépendance des marchés internationaux.

« Pour atteindre ces buts, il fallut ordonner le cadre constitutionnel de notre pays en fonction du gouvernement central, dont les besoins étaient à ce moment prioritaires par rapport à ceux des provinces. Le gouvernement central mit ainsi au point ses principaux instruments de politique économique : fiscalité, contrôle des changes, contrôle du volume de crédit, etc. . . . Il lui était indispensable pour qu'il puisse guider les mouvements de l'économie et mitiger l'effet des cycles économiques, de disposer de pouvoirs fiscaux étendus. Pendant ce temps, du côté des provinces, les sources de revenu étaient moindres, mais cette situation était compréhensible en raison de l'importance du rôle du gouvernement fédéral en matière de stabilité économique et d'échanges internationaux. Il fallait, en quelque sorte que le gouvernement central donnât à l'économie d'après-guerre les moyens de procurer aux Canadiens le haut niveau de vie auquel ils avaient droit d'aspirer, surtout après les restrictions de la période de guerre. C'était à certains égards l'avenir même du pays qui était en jeu.

« Les arrangements fiscaux que réclamait la situation ne devaient être que temporaires. Au début, on avait cru pouvoir revenir à l'esprit du fédéralisme dès la fin des hostilités, mais les conséquences économiques

de la guerre durèrent encore plusieurs années au cours desquelles furent maintenus les arrangements antérieurs.

« Cependant, nous vivons aujourd'hui en 1962. Il n'y a plus d'état de guerre et les problèmes économiques qui confrontaient le Canada après 1950 ne sont plus les mêmes maintenant. Ce sont les besoins des provinces qui, après toutes ces années, sont devenus prioritaires par rapport à ceux du gouvernement fédéral.

« Je m'explique. Quand je dis que nos besoins sont prioritaires, je n'exprime pas un point de vue entièrement subjectif. Je me fonde plutôt sur des faits que tout le monde est à même de vérifier. En d'autres termes, nos besoins ne sont pas devenus « prioritaires » parce que nous avons désiré qu'ils le soient mais bien plutôt parce que leur nature les rend tels.

« Nous savons que les besoins du Québec sont des besoins essentiels ; j'ai insisté sur ce point déjà. Il nous faut améliorer notre niveau d'éducation, car l'entreprise d'affirmation nationale dans laquelle nous nous sommes engagés risquerait autrement d'être éphémère. Il nous faut relever le niveau de la santé publique et du bien-être social chez nous pour que nos citoyens jouent plus efficacement dans l'économie leur rôle de producteurs et qu'ils soient des êtres humains plus heureux. Il faut enfin que la Province de Québec soit désormais en mesure de s'acquitter de ses responsabilités en matière économique.

« Un autre des motifs pour lesquels ces besoins essentiels sont prioritaires, c'est qu'il n'y a pratiquement plus de raison pour que le gouvernement fédéral garde pour lui des sources de revenus dont il n'a plus un aussi grand besoin que par le passé. Sa fonction anti-inflationniste n'exige pas nécessairement des revenus immenses ; le gouvernement fédéral peut l'appliquer grâce aux contrôles qu'il détient sur la monnaie, les banques et le taux des changes. Quant à sa fonction stabilisatrice, de capitale qu'elle était pendant et après la guerre, elle est maintenant moins importante. Car il ne faut pas oublier que depuis déjà un bon nombre d'années les entreprises privées de quelque genre qu'elles soient planifient leur évolution sur une longue période. Elles ne sont plus aussi aisément soumises, comme c'était le cas auparavant à toutes sortes d'influences qu'elles connaissaient mal ; aujourd'hui, avec les progrès de la recherche économique et grâce aux études de marché, leurs opérations d'une année à l'autre fluctuent beaucoup moins que par le passé. Du côté du secteur public, le régime de sécurité sociale qui existe au Canada et grâce auquel les citoyens canadiens reçoivent chaque année plus de deux milliards de dollars sous forme de paiements de transfert, permet le maintien de la demande effective à un niveau tel qu'il ne peut plus se produire, à l'heure actuelle, de dépression économique comme celle qui a débuté en 1929. Je n'irai pas jusqu'à dire que le problème de l'instabilité économique est devenu inexistant, mais je crois qu'il est moins aigu pour les motifs que je viens de donner.

« Ainsi, les arguments qu'on faisait valoir pour justifier les besoins prioritaires de l'administration fédérale au cours de la guerre et de l'après-guerre ont perdu depuis une bonne partie de leur pertinence. Mais nous continuons de vivre dans un cadre conçu pour une situation périmée.

« Le fait que le gouvernement fédéral ait soldé ses récents exercices financiers avec des déficits records n'infirme en rien le raisonnement précédent ; il provient d'un autre phénomène sur lequel il ne m'appartient pas de m'étendre maintenant.

« En même temps que perdaient de leur valeur les raisons que le gouvernement fédéral pouvait avoir de considérer ses besoins comme prioritaires par rapport à ceux des provinces, un autre facteur se manifestait dont tous les pays évolués du monde sont conscients et dont la présence achève de renverser complètement la situation qui a prévalu de 1939 à 1956 environ. Ce facteur, c'est l'orientation nouvelle que doit prendre la politique économique moderne.

« Pendant de longues années, ainsi que je l'ai laissé entendre, le problème de l'instabilité économique et celui de l'inflation ont à juste titre préoccupé ceux qui étaient responsables de l'évolution économique du pays et les ont incités à adopter les mesures qui s'imposaient. Du fait même de leur action et de la collaboration qu'y a apportée le secteur privé, ces problèmes, sans être totalement disparus ont néanmoins été sensiblement atténués. Aujourd'hui demeure et de façon aiguë, le problème du développement économique. Et ce problème est loin d'avoir été résolu : au contraire, il peut fort bien être la cause d'une bonne proportion du chômage dont l'économie canadienne et québécoise continue d'être affectée.

« À propos de ce problème, sinon nouveau, du moins plus actuel que jamais, je n'ai qu'une question à poser : qui, du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, peut le mieux en favoriser la solution ? Et ma réponse est : les deux niveaux de gouvernement peuvent participer à sa solution, — mais il est indéniable que les provinces ont, en ce qui le concerne, un grand rôle à jouer.

« La raison en est bien simple. De par la constitution canadienne, les éléments immédiats de la croissance économique et de l'aménagement des richesses du sol, qui n'en est qu'un aspect, sont de leur ressort. Ce sont les provinces qui peuvent contrôler la plupart des facteurs grâce auxquels une véritable politique de développement peut se matérialiser et avoir quelque chance de succès. Les provinces sont aussi en mesure d'influencer le ton de leur propre progrès industriel par leur action sur la localisation de l'industrie secondaire, par le tracé de voies de communications pour faciliter l'accès aux ressources de base et par leur juridiction absolue sur les structures municipales. Elles peuvent de plus participer directement à l'investissement dans le développement des ressources et l'aménagement de l'industrie là où les conditions économiques l'exigent. En un mot, les provinces sont mieux situées que le gouvernement fédéral pour susciter une politique de développement économique parce qu'elles sont plus près des problèmes particuliers de leurs populations et des régions qui composent leur territoire. Ce sont elles qui peuvent le mieux entreprendre une action rationnelle en matière de développement régional. Dans tous les pays évolués du monde, aux États-Unis, en France et ailleurs, on situe actuellement l'accent sur ce genre de politique. On voit mal dès lors, pourquoi, dans un pays aussi étendu et aussi divers que le nôtre, on n'adopterait pas, à ce propos, les mesures qui s'imposent. Le gouvernement fédéral reconnaît d'ailleurs lui-même la nécessité d'une action sur le plan régional ; nous, nous reconnaissons qu'une telle action ne peut être efficace que si les provinces elles-mêmes y ont une part prépondérante de responsabilité. Il n'entre pas dans mon propos de vouloir exclure à jamais le gouvernement fédéral de la mise en marche d'une politique de développement économique ; mon unique but est de rappeler, parce qu'on a nettement tendance à l'oublier dans la capitale de notre pays, le rôle primordial qui échoit aux provinces en cette matière.

« De plus, si toute politique de croissance suppose le développement du capital physique, elle doit également se fonder sur le développement du capital humain par des mesures appropriées d'éducation, de bien-être et de santé. Il s'agit là, on le sait, de domaines qui relèvent de la juridiction des provinces et dont, il y a quelques minutes, j'ai noté l'importance, particulièrement pour nous du Québec.

« Les provinces ont donc une responsabilité évidente dans le développement économique de leur territoire. La constitution la prévoit implicitement par la répartition qu'elle fait entre les pouvoirs provinciaux et les pouvoirs fédéraux ; les faits exigent que les provinces s'en acquittent. Mais le nœud du problème est qu'actuellement celles-ci en sont incapables parce qu'elles ne disposent pas des moyens nécessaires. Elles en sont incapables parce que le gouvernement fédéral garde pour lui des sommes dont les provinces auraient un besoin prioritaire pour mener à bien une tâche essentielle. Ce qui est plus grave, c'est que nos populations — que la population du Québec en particulier — jouissent d'un niveau de vie inférieur à celui qu'elles pourraient obtenir si le gouvernement fédéral remettait aux provinces, qui y ont droit, les moyens de percevoir les sommes que celles-ci, conscientes de leurs responsabilités, pourraient consacrer à la mise en œuvre d'une politique de développement rationnel et équilibré, établie en fonction des situations concrètes existant au niveau des régions économiques. »

Voilà quelle était notre thèse l'an dernier. C'est celle qui a guidé notre attitude depuis 1960. Elle demeure aujourd'hui la même et *je n'entrevois rien qui puisse la modifier*. Nous avons entrepris, au Québec, une œuvre de rénovation nationale et *nous ne tolérerons pas — quel que soit le parti qui prendra le pouvoir lundi prochain — que l'on nous refuse, pour des raisons que nous ne saurions accepter, les moyens d'action qui nous manquent encore*.

J'ajouterai même que, par le peu de compte que le gouvernement fédéral a fait jusqu'à maintenant des demandes du Québec, il a agi comme s'il voulait freiner le progrès économique et social de notre province. Son attitude, dans l'application de certains programmes conjoints, ne fait que confirmer le bien-fondé des réticences que nourrissent à son égard un nombre croissant de Québécois. À moins qu'il ne se produise, au cours des prochains mois, une réorientation marquée de la politique fédérale en matière de fiscalité et de répartition des pouvoirs fiscaux, nous ne regagnerons pas de sitôt confiance dans la compréhension que le gouvernement central a du régime confédératif.

Cette année encore, comme le démontre le tableau ci-joint, les ministères de l'administration provinciale devront se priver d'une somme de \$161,323,800 qui leur aurait pourtant été nécessaire. Comme ministre des finances, je dois reconnaître que leurs demandes de crédits étaient tout à fait raisonnables. Elles avaient été compilées avec soin et ne contenaient aucune exagération. Évidemment, comme je leur avais demandé de le faire, les autorités des divers ministères avaient tenu compte, dans leurs demandes de crédits, du fait que les ressources financières du Québec étaient limitées. Quoi qu'il en soit, une fois encore, parce que la répartition des sources de revenu entre les divers gouvernements du

Tableau 5

PROVINCE DE QUÉBEC

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DEMANDES DE CRÉDITS DES
MINISTÈRES EN COMPARAISON DES CRÉDITS PROPOSÉS
Pour l'exercice 1963-64

Ministères	Crédits demandés	Crédits proposés
	\$	\$
Affaires culturelles.....	10,568,000	5,172,000
Affaires fédérales-provinciales.....	100,000	100,000
Affaires municipales.....	19,612,200	17,639,000
Agriculture et colonisation.....	79,686,200	62,591,000
Chasse et pêcheries.....	8,467,100	6,798,000
Conseil exécutif.....	5,381,100	4,809,000
Famille et bien-être social.....	169,405,650	136,197,000
Finances.....	8,500,350	7,920,000
Industrie et commerce.....	8,984,100	7,581,000
Instruction publique.....	11,285,800	9,498,000
Jeunesse.....	280,277,600	259,672,000
Législation.....	2,439,900	2,407,000
Procureur général.....	35,388,200	30,276,000
Revenu.....	9,457,700	9,143,000
Richesses naturelles.....	12,865,600	12,169,000
Santé.....	195,198,800	185,175,000
Secrétariat de la Province.....	6,297,500	5,623,000
Terres et forêts.....	15,074,400	14,191,000
Transports et communications.....	7,507,000	6,593,000
Travail.....	5,810,500	5,038,000
Travaux publics.....	69,708,000	49,454,000
Voirie.....	198,048,500	160,510,000
Service de la dette.....	46,909,000	46,909,000
	1,206,568,800	1,045,245,000
CRÉDITS DEMANDÉS:		
Ordinaires.....	979,766,500	
Immobilisations.....	226,802,500	
		1,206,568,800
CRÉDITS PROPOSÉS:		
Ordinaires.....	881,470,000	
Immobilisations.....	163,775,000	
		1,045,245,000
RÉDUCTION.....		161,323,800

Canada continue d'être inacceptable, le peuple du Québec ne pourra pas immédiatement entreprendre des initiatives qu'il jugeait importantes.

b) LES EXIGENCES DU QUÉBEC

Dans trois jours, des élections fédérales auront lieu. Nous ne savons pas encore à quel groupement politique le peuple canadien confiera l'administration du pays. *Quel que soit le résultat de l'élection, il faudra absolument que le nouveau gouvernement accorde satisfaction au Québec.* Pour le bénéfice de l'administration fédérale élue le 8 avril, je rappelle brièvement que le Québec exige *pour le moment* comme pouvoirs fiscaux minima : 25% de l'impôt sur le revenu des particuliers, 25% de l'impôt sur le revenu des corporations et 100% de l'impôt sur les successions. De plus, nous voulons que les paiements de péréquation soient calculés en prenant comme base le rendement des impôts sur le revenu des particuliers et des corporations dans la province où il est le plus élevé. Ce sont là *pour l'instant* nos exigences minima. Il y aura lieu plus tard, à partir des travaux de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité qui vient d'être nommée, de repenser toute la question de la répartition des pouvoirs fiscaux entre le gouvernement central et celui de l'État du Québec.

J'ai demandé au gouvernement fédéral d'amender le Code criminel pour permettre l'institution de loteries pour fins provinciales. Je réitère la volonté bien arrêtée du gouvernement du Québec d'avoir recours à ce moyen de financement.

Pour ce qui est des plans conjoints, je rappelle ce que j'ai dit à leur sujet à la conférence fédérale-provinciale de juillet 1960. Le gouvernement fédéral doit cesser d'y participer ; il doit en sortir. Les plans conjoints ont été institués à un moment où ils pouvaient rendre des services à l'économie canadienne, mais *ils n'ont plus de raison d'être maintenant.* L'injustice flagrante dont le Québec vient d'être victime en ce qui concerne la formation technique et professionnelle démontre que le gouvernement fédéral non seulement nous a privés de ce dont nous avons besoin et de ce à quoi nous avons droit, mais aussi qu'il s'est servi des plans conjoints pour favoriser certaines provinces aux dépens de la nôtre. Je rappelle les faits :

Dès les années 1960 et 1961, en plus d'avoir constitué un Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel, qui vient de nous faire rapport, le gouvernement a voulu continuer d'assurer le développement normal de son réseau d'écoles d'enseignement spécialisé. C'est à cette fin qu'il a décidé, en septembre 1961, de participer au plan conjoint fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle et de récupérer du gouvernement fédéral toutes les sommes possibles à ce titre.

Jusqu'en 1961, l'accord prévoyait un partage 50-50 des dépenses pour fin d'immobilisation entre le fédéral et les provinces. Un tel partage s'effectuait

toutefois à même un montant global, déterminé annuellement et attribué aux provinces au prorata de la population de 15 à 19 ans.

Le nouvel accord 1961-67 comporte une première nouveauté : le montant à distribuer aux provinces n'est plus déterminé à l'avance. Chaque province reçoit dans la proportion de ce qu'elle dépense dans le délai prescrit par l'accord. Aucun prorata.

L'accord 1961-67 contient aussi une seconde particularité. Pendant les deux premières années, la contribution fédérale est fixée à 75% du coût des immobilisations. Après cette période, c'est-à-dire à compter du 1^{er} avril 1963, la contribution fédérale tombe à 50%.

Au moment de la signature de l'accord en 1961, le Québec se trouvait dans une situation désavantageuse par rapport à d'autres provinces à divers points de vue :

Le projet d'accord, basé sur la loi fédérale, correspondait avec précision aux besoins d'autres provinces mais ne tenait pas compte des structures particulières de l'enseignement au Québec.

Ayant cessé en 1956 de participer aux plans conjoints sur l'enseignement technique, — à cause de la politique aveugle de l'administration qui nous a précédés, le Québec n'avait en 1961 aucun organisme en place pour assurer l'application de l'accord dès le moment de sa signature.

Le Québec n'avait aucun programme d'expansion de l'enseignement spécialisé.

Dans tous les milieux québécois, et spécialement chez les industriels, les hommes d'affaires et les syndiqués, on s'interrogeait ouvertement sur le rendement de notre enseignement technique tel qu'organisé.

Il y avait nécessité d'un examen général de la situation de l'enseignement technique et nécessité de la préparation d'un plan d'ensemble — ce que d'autres provinces avaient déjà fait à la faveur de commissions royales d'enquête sur l'enseignement et ce que le gouvernement actuel a mis en œuvre au Québec dès janvier 1961 par la constitution d'un Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel.

En dépit du court délai de deux ans prévu pour la contribution fédérale de 75%, le Québec ne pouvait se lancer dans des investissements de centaines de millions de dollars, sans préparation, sans plan, sans données exactes sur nos objectifs et sur nos besoins, sans évaluer la rentabilité des investissements à faire. Nous avons l'obligation, en gouvernants responsables, de faire donner le meilleur rendement possible à l'argent des contribuables.

Les années 1961-63 ont donc été pour le Québec les années de mise en place d'un programme et des organismes d'exécution. Les constructions commencées pendant cette période nous auront permis de rapatrier du gouvernement fédéral une somme d'environ \$28 millions, alors que pendant la même période la province voisine d'Ontario aura soutiré environ \$200 millions.

Le gouvernement du Québec revendique sa juste part des sommes que le Parlement fédéral met à la disposition des provinces pour fins d'immobilisation dans l'enseignement technique. *La juste part du Québec, sa part entière, doit être proportionnelle à sa population d'âge scolaire, et non pas à la vitesse avec laquelle elle peut mettre des édifices en chantier.* C'est au moins \$200 millions que le gouvernement du Québec doit récupérer du présent accord fédéral-provincial au titre des immobilisations.

Alors que le plan conjoint est destiné à aider la formation des jeunes en fonction des besoins de l'industrie, l'attitude du gouvernement fédéral a pour résultat de favoriser les provinces les mieux préparées sous ce rapport et de pénaliser celles qui le sont moins — même si une administration, comme celle du Québec, ne peut être tenue responsable de la politique d'autruche de l'administration précédente. On se trouve, en définitive, devant un résultat contraire aux objectifs fondamentaux de la Confédération.

Comment peut-on parler sérieusement de réorientation de la Confédération, si on ne se préoccupe même pas de rechercher la justice la plus élémentaire ?

Au moment où un si grand nombre des nôtres s'interroge sur les avantages qu'offre au Québec la Confédération, l'attitude du gouvernement fédéral actuel est loin de dissiper les amertumes accumulées et les inquiétudes nouvelles.

De toute façon, la vraie solution, à l'intérieur de la Confédération, est le remplacement des plans conjoints par le retour aux provinces des pouvoirs fiscaux.

Les plans conjoints sur des matières de juridiction provinciale exclusive — c'est le cas de l'éducation — sont à rejeter. Les provinces n'y participent qu'en faisant entorse à leur autonomie. En effet, ils impliquent la canalisation de fonds publics par le trésor fédéral pour des fins provinciales spécifiques. Au surplus, c'est le gouvernement fédéral qui, ayant établi certains objectifs et certaines priorités, détermine les conditions auxquelles il invite les provinces à participer à la réalisation de ses objectifs. Ils imposent un cadre précis à l'exercice de l'autorité provinciale. *Une telle situation est absolument inacceptable au Québec.*

Le renouvellement des arrangements fiscaux entre le Fédéral et les provinces doit normalement se faire pour 1967. Mais le Québec ne peut attendre cette échéance. Si des personnes ont pu croire, dans le passé, au bon fonctionnement des plans conjoints, la preuve du contraire est maintenant faite. Le régime des plans conjoints est non seulement boiteux ; il est inéquitable. Il doit être abandonné, tout particulièrement dans le domaine de l'éducation, sans aucun délai ; il doit faire place à la récupération des droits fiscaux par la Province, de sorte que celle-ci puisse utiliser pleinement ses ressources en fonction des besoins particuliers de sa population.

Je soumetts ces considérations aux trois partis sérieux qui se sont fait la lutte au cours de la campagne électorale fédérale : le parti libéral du Canada, le parti progressiste-conservateur et le nouveau parti démocratique. Les partis en question ont émis des opinions sur ce sujet que nous, du Québec, jugeons

d'importance capitale. Je voudrais, en terminant, m'arrêter brièvement sur ce que les journaux nous ont fait connaître de leurs positions.

Le programme du parti libéral du Canada propose l'abandon aux provinces de l'impôt sur les successions, un élargissement des impôts directs pour celles-ci, une augmentation et un ajustement des paiements de péréquation. Il reconnaît par là le principe de la décentralisation fiscale et permet aux provinces, moyennant compensation, de se retirer des plans conjoints. Il y a dans ce programme plusieurs éléments intéressants qui correspondent en gros aux exigences du gouvernement que je dirige, du moins à ses exigences actuelles. Cependant, pour ce qui est du pourcentage de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les corporations qui serait réservé aux provinces, je vois un manque de précision. Quant à la clause de la compensation pour les provinces qui se retireraient des plans conjoints, elle aurait besoin d'amélioration afin que les provinces en cause aient entière justice.

Le chef du parti progressiste-conservateur nous dit de son côté que le Québec a reçu du gouvernement du Canada, en 1962-65, une somme de \$517 millions. Il laisse en quelque sorte entendre que cela devrait nous suffire. Pourtant, à aucun moment, ce parti ne s'est prononcé sur les principes en cause. Il n'a rien dévoilé d'original ou de précis sur les plans conjoints, sur la péréquation et sur les pouvoirs fiscaux qui doivent revenir aux provinces.

M. Diefenbaker se contente d'avancer un chiffre qu'il tire d'on ne sait où et que nous offre rien de nouveau. Qu'est-ce qu'il inclut dans ce montant de \$517 millions? Les paiements de péréquation? Sans doute. Le montant est de \$75 millions. Les plans conjoints? Probablement. Ça veut dire \$203 millions. Si l'on ajoute à ces deux montants une somme de \$5,900,000 pour des subventions versées en vertu de la constitution et une autre de \$4,500,000 versée à même l'impôt des compagnies d'utilité publique, on arrive à un total de \$286 millions.

Où prend-il la différence de \$231 millions? Des allocations familiales? Possiblement. Des pensions de sécurité de la vieillesse aux personnes âgées de 70 ans et plus? Possiblement aussi. De toute façon, le chef du parti progressiste-conservateur ne nous donne aucune précision.

Ou bien encore, compte-t-il comme versements fédéraux la part de l'impôt sur le revenu des particuliers ou sur les profits des corporations que les provinces perçoivent elles-mêmes? J'espère bien que non, car cela démontrerait chez le chef du parti conservateur une curieuse compréhension des droits provinciaux en général et des droits du Québec en particulier.

Le nouveau parti démocratique, par son chef, vient de nous faire savoir qu'il offre aux provinces 40% des impôts sur les revenus des particuliers et des corporations, proportion qui s'accroîtrait à 50% d'ici dix ans. C'est là une amélioration remarquable du programme de ce parti, mais la proposition qu'il avance est loin de nous satisfaire. D'abord il ne mentionne pas les impôts sur les successions. De plus, le total de 40% pour la première année, et même celui de 50% pour la dixième année, ne peut correspondre à nos exigences. Ce

que nous réclamons quant à la répartition des pouvoirs fiscaux, quant aux droits de succession, quant à l'abolition des plans conjoints, quant à la compensation qui devrait les remplacer, quant à la péréquation, représente beaucoup plus, comme montant global, que la part de l'impôt sur le revenu que ce parti consentirait à rendre aux provinces. Le nouveau parti démocratique est très vague sur ces divers sujets et nous ne savons pas aujourd'hui, trois jours avant les élections, à quoi précisément nous en tenir sur des points aussi importants.

Quant au quatrième des partis fédéraux, je dois déclarer que son opinion ne m'importe nullement. Les commentaires inutiles et erronés que son chef adjoint a osé récemment émettre sur la politique financière du gouvernement que s'est donné le peuple du Québec rendent au départ irrecevables les simulacres d'opinion qu'il peut avoir sur les questions qui préoccupent notre Canada français.

En terminant, je déclare solennellement que je ne puis continuer à parler indéfiniment des besoins du Québec, ni me contenter de présenter des demandes au gouvernement central en espérant qu'il condescendra à les satisfaire. Comme je l'ai dit il y a un instant, le sujet est d'importance capitale, et je n'ai pas l'intention, comme Premier Ministre et comme ministre des finances, de répéter là-dessus les mêmes choses chaque année, sans résultat tangible. Aussi est-ce la dernière fois que j'y reviens en ces termes dans le discours du budget.

Douze mois se passeront avant le prochain discours du budget. Ou bien le gouvernement central, *quel que soit le parti élu le 8 avril*, et je le répète : *quel que soit le parti élu le 8 avril*, le gouvernement central aura profité des douze mois à venir pour tenir compte des exigences du Québec, ou bien, nous du Québec, nous aurons vu, de notre côté, au cours de la même période, à prendre en matière fiscale les décisions qui s'imposent. Et ces décisions seront celles que nous dicte l'objectif d'affirmation économique, sociale et culturelle que nous nous sommes fixé à la demande même du peuple du Québec !

ANNEXES

ANNEXE I

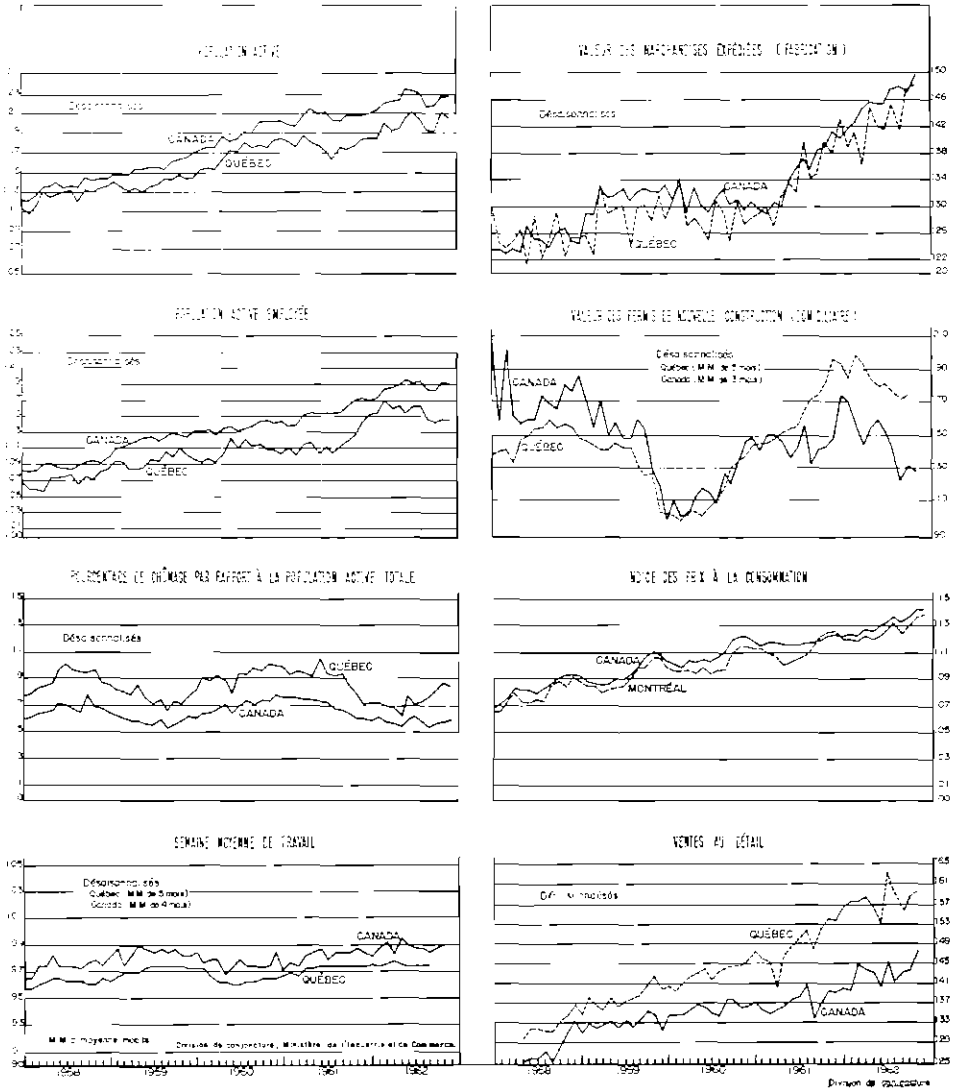
QUÉBEC : LA SITUATION ÉCONOMIQUE 1962

GRAPHIQUE I

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DE 1958-1962

CANADA - QUÉBEC

1953 = 100



L'économie québécoise est partie intégrante de l'économie canadienne et celle-ci est, malgré l'existence de frontières nationales, partie intégrante de l'économie mondiale. Les impulsions venant des marchés internationaux jouent donc, au Canada et au Québec, un rôle très important. Pour mieux saisir l'évolution économique au Québec, il faut, par conséquent, dresser d'abord un tableau d'ensemble de l'économie mondiale, ne fut-ce qu'à très grands traits.

Conjoncture internationale

Le Canada et le Québec produisent et exportent de fortes quantités de matières premières industrielles. Le développement de leur activité dans ce secteur dépend ainsi de la situation industrielle à l'étranger; l'économie canadienne est influencée directement par l'évolution économique des États-Unis et, à un degré moindre, par l'évolution des autres pays industrialisés, notamment celle des pays européens.

Le commerce extérieur canadien représente approximativement un cinquième du produit national brut. Entre 1948 et 1962, les principaux pays industrialisés (États-Unis, Royaume-Uni, Europe des Six et Japon) ont toujours absorbé plus de 80% des exportations totales canadiennes. Ce sont donc ces pays qui doivent nous intéresser particulièrement.

TABLEAU 1

INDICES GÉNÉRAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR TRIMESTRE						
1955 = 100 (variation saisonnière éliminée)						
Année	Trimestre	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	C. E. E.	O. C. D. E.
1960	I.	155	121	128	168	152
	II.	129	120	129	171	152
	III.	128	119	130	174	152
	IV.	129	115	129	178	150
1961	I.	129	115	129	180	150
	II.	152	119	151	182	154
	III.	156	125	150	182	157
	IV.	159	125	128	188	159
1962	I.	141	126	128	191	141
	II.	144	129	151	195	145
	III.	146	151	153	195	145

SOURCES : Organisation de coopération et de développement économique : *Bulletins statistiques*, décembre 1962.

La production industrielle a connu une expansion remarquable au Canada et aux États-Unis depuis le 2^e trimestre de 1961. L'expansion est restée rapide dans la Communauté économique européenne, mais relativement modérée au Royaume-Uni. Dans l'ensemble, cette situation ne pouvait que favoriser les exportations canadiennes et, de là, exercer des effets favorables sur notre situation conjoncturelle. L'activité économique des États-Unis y jouait un rôle décisif, puisque ce pays reçoit, à lui seul, près de 60% des exportations canadiennes.

Dans la conjoncture internationale, les mouvements de prix ne sont devenus significatifs à aucun moment. Les prix de gros se sont maintenus à un niveau pratiquement stable aux États-Unis. Dans les autres pays industriels, l'augmentation est restée généralement inférieure à 3%. Cette hausse des prix, somme toute modérée, montre que les capacités de production ont pu être étendues dans la même proportion que la demande des biens et qu'il n'y avait pas de goulots d'étranglement majeurs dans le système. Pour ce qui est de la pénurie de facteurs de production, seuls les pays de la Communauté économique européenne l'ont partiellement rencontrée ; cette pénurie provenait d'un manque de main-d'œuvre. Dans ces conditions, les coûts salariaux de la production ont continué leur évolution divergente entre les pays à taux global de croissance lente et ceux où le taux de croissance est rapide. L'augmentation des gains horaires au cours des premiers trois trimestres de 1962 par rapport aux mêmes trimestres de 1961 a été de 2,8% aux États-Unis et au Canada et de 3,4% au Royaume-Uni, d'une part, et de 8,4% en France, 9,4% en Italie et 11,6% en Allemagne d'autre part. Avec une telle évolution du côté des salaires, la différence entre les coûts salariaux américains et européens, tend vers une réduction progressive sur une période plutôt longue ; par ailleurs au cours des dernières années le taux de croissance des gains horaires européens était le double de celui des gains horaires américains. Il y a donc un nivellement lent dans les capacités de concurrence des deux côtés de l'Atlantique, d'autant plus que les taux de croissance de la productivité du travail ne sont plus aussi différents de part et d'autre, qu'ils l'ont déjà été.

L'expansion mondiale se caractérisait en 1962 par des conditions de très grande liquidité monétaire. Rares étaient les pays qui ont dû prendre des mesures de restriction monétaire : en effet, les mouvements de prix étant demeurés limités, il n'y avait pratiquement pas de signe de déséquilibre interne entre les demandes globales et les offres globales, ni de pression inflationniste majeure. Si des restrictions devaient parfois être mises en vigueur, elles étaient devenues indispensables à cause de la situation déséquilibrée des paiements extérieurs. Tel était notamment le cas au Royaume-Uni, au Canada et aux Pays-Bas. Toutefois, à l'exception de ce dernier pays, les mesures restrictives ont pu progressivement être relâchées au cours du 2^e semestre de l'année.

Une situation aussi peu tendue sur les marchés internes ne pouvait que se refléter sur les marchés des grandes matières premières internationales. Les positions statistiques des offres et des demandes globales sont devenues plus

équilibrées ; ainsi les pressions à la baisse ont généralement cessé d'exister. Mais les lourds investissements qui ont été effectués dans ce domaine à partir de 1950 ont empêché que de sérieuses pressions à la hausse ne s'exercent. Les cours des matières premières n'ont donc pas varié entre le début et la fin de 1962, si ce n'est dans des domaines relativement limités. Les pays spécialisés dans la production des matières premières ont donc bénéficié d'un gain provenant de l'augmentation du volume des ventes et non de la hausse des prix.

Conjoncture canadienne

De son côté, l'économie canadienne a connu, dans l'ensemble, une année favorable. Le taux de croissance économique était le plus rapide de ceux qui avaient été enregistrés au cours des cinq dernières années. Au cours des trois premiers trimestres de l'année 1962, le produit national brut a augmenté de 8.8% par rapport à la période correspondante de 1961 (7.5% aux États-Unis), réalisant ainsi les prévisions présentées par les autorités fédérales.

Le tableau suivant permet de voir les postes de dépenses qui ont permis un tel accroissement du produit national :

TABLEAU 2

DÉPENSE NATIONALE BRUTE ET SES COMPOSANTES	
DÉPENSES	% de variation 3 ^e trim. '62/3 ^e trim. '61
Dépense nationale brute	+ 8.8
Dépenses personnelles en biens et services	+ 5.3
Dépenses des gouvernements en biens et services	+ 7.8
Dépenses d'investissements :	+ 7.0
Nouvelles habitations	+ 7.3
Autres constructions nouvelles	+ 4.2
Achat de machinerie et équipements neufs	+ 9.7
Exportations de biens et services	+ 8.7
Importations de biens et services	+ 9.1

SOURCES : *Comptes nationaux*, (15-001), (15-201), (15-501), B. F. S.

L'augmentation rapide a été assurée d'abord par des investissements accrus en équipement industriel, ensuite par le commerce extérieur et finale-

ment par les dépenses des différentes autorités gouvernementales (fédérale, provinciales et municipales). L'accroissement des dépenses personnelles, quoique important, ne s'est pas réalisé au même rythme que les dépenses précitées. Toutefois, ces dépenses personnelles ont également contribué fortement au relèvement conjoncturel du fait qu'elles ont favorisé les secteurs dont l'effet économique induit est le plus important. En effet, l'augmentation des dépenses pour biens durables a été, au cours de cette même période, de 7.2%, contre 5.4% pour les biens périssables et 4.5% pour les services. Or, ce sont les biens durables qui produisent les effets les plus favorables du point de vue de la conjoncture industrielle. Entretemps l'épargne personnelle (les changements des stocks agricoles non compris) a augmenté dans de très fortes proportions, cette augmentation étant de 26.5%.

L'accroissement rapide du produit national brut a sensiblement amélioré la situation de l'emploi. En moyenne, le nombre d'employés dépassait de 177,000 celui de l'année précédente et le nombre de chômeurs était de 85,000 inférieur à celui de l'année 1961. L'emploi s'est amélioré dans de nombreux secteurs, spécialement dans celui des services.

La production industrielle profitait de deux influences favorables : d'abord d'une reprise conjoncturelle qui tendait à s'accélérer et, ensuite, d'une production accrue provoquée par des droits de douane spéciaux et par la dévaluation. De plus, les industries exportatrices ont bénéficié directement de la dévaluation qui leur a permis soit d'améliorer leur capacité de concurrence sur les marchés internationaux, soit d'augmenter leurs marges bénéficiaires.

Le volume de la production industrielle s'est accru de 7.9% au cours des premiers 11 mois de l'année par rapport à la même période de l'année précédente. Cette augmentation moyenne couvre cependant des évolutions relativement divergeantes. Les secteurs qui ont le plus bénéficié de la prospérité économique étaient les secteurs de produits primaires et des matières intermédiaires, grâce au jeu du principe d'accélération de la demande dérivée qui veut qu'un changement de la demande pour les produits finis à l'intérieur du pays ou à l'étranger provoque un changement plus que proportionnel dans la demande des produits intermédiaires, des biens d'investissement, et des matières premières. Parmi les biens d'investissement, les machines et appareils électriques ont connu une augmentation rapide de la demande, ce qui a permis à ce secteur industriel d'accroître sa production de 15%. La production de gaz naturel et du minerai de fer a montré une augmentation dépassant 40%, le pétrole et ses dérivés ont enregistré une hausse de 17%, le bois, le ciment et l'acier une hausse de 12%, 11% et 10% respectivement.

Les biens de consommation connaissaient également une année exceptionnelle. Ce fut particulièrement le cas de la construction des voitures automobiles dont la production s'est accrue de 50%, pour en diminuer ainsi les importations qui avaient été particulièrement élevées au cours des dernières années. L'augmentation de la production dans les textiles a également été remarquable ; elle s'élève à 9% environ pour l'année.

Cette amélioration de la production globale a sensiblement amélioré les marges de profits dans les entreprises. Le chiffre des profits globaux réalisés au cours de l'année n'a pas encore été déterminé, mais on peut en trouver une première indication dans le montant des dividendes distribués par les sociétés canadiennes au cours de l'année. Les sociétés ont distribué \$914 millions de dividendes ce qui dépasse de 10% le total de 1961. Une telle augmentation des dividendes a eu un effet positif sur les dispositions des actionnaires qui n'ont pas ainsi été ébranlés par la plus importante baisse boursière au cours des trente dernières années. Il s'agissait alors avant tout d'une grande correction technique, ramenant les cours des actions à un niveau plus compatible avec le rendement de ces actions. Cependant l'augmentation des dividendes au cours de l'année a rendu possible une reprise des cours boursiers, et ceux-ci ont pu compenser une grande partie du repli qui s'était produit au mois d'avril et au cours des semaines suivantes.

Le caractère spécifique de l'évolution conjoncturelle du Canada en 1962 provient du fait qu'elle a permis un redressement économique vigoureux pendant une année qui a aussi connu une crise aiguë dans les paiements extérieurs. Le pays n'avait pas encore subi une crise de change d'une telle envergure, mais il en est tout de même sorti assez rapidement. Le danger était sérieux : il fallait prendre des mesures restrictives relativement sévères pour enrayer la crise et pour permettre l'expansion économique du pays.

Les raisons de la crise des paiements extérieurs sont anciennes et ce n'est pas la reprise de 1961-62 qui l'a provoquée. Pour réaliser le processus d'industrialisation au cours des dernières décennies, le Canada ne disposait pas de capitaux suffisants et devait faire appel à des capitaux étrangers. Ce sont ces capitaux qui ont doté le pays d'abord d'un réseau de transport convenable, ensuite d'une activité fébrile dans l'exploitation des richesses naturelles et, finalement, d'un grand développement dans les industries manufacturières. Lentement, cependant, le pays s'est enfermé dans un cercle vicieux : les capitaux investis au Canada rapportaient un rendement financier important, mais une partie de ces intérêts et dividendes était rapatriée, année après année. De cette façon le pays devait céder annuellement un montant de devises croissant pour permettre ces rapatriements. Comme les importations croissaient aussi rapidement que les exportations, le déficit de la balance des transactions courantes ne pouvait être comblé autrement que par des nouvelles importations de capitaux étrangers. Cela ne pouvait que détériorer graduellement la situation, d'autant plus que le déficit s'établissait depuis cinq ans au niveau de \$1 milliard par année. La moitié de ce déficit provenait toujours des paiements d'intérêts et de dividendes à l'étranger.

Dans ces conditions la balance des paiements ne pouvait être équilibrée autrement qu'en attirant des capitaux étrangers par des taux d'intérêt relativement élevés. Or, au cours de la période 1957-1962, le Canada a connu un net ralentissement dans sa croissance économique et, pour activer l'économie, le gouvernement fédéral dut accumuler des déficits budgétaires et s'efforcer de faire

baïsser les taux d'intérêt. À cela s'est ajouté, à partir de 1960, l'effort entrepris par le gouvernement fédéral pour réduire graduellement la valeur du dollar canadien, en vue de favoriser de la sorte les exportations et de diminuer les importations. Malgré le taux de change fluctuant, cette dépréciation du dollar n'a pas été suffisante pour produire les effets escomptés, mais elle a rendu vulnérable le dollar canadien. Le taux de change fluctuant est, en effet, un régime avantageux quand il s'agit de corrections occasionnelles dans les deux sens. Mais il devient risqué avec une monnaie vulnérable qui se déprécie de manière systématique, que cette dépréciation soit voulue ou non. Le mouvement systématique dans le taux du change peut déclencher une vague majeure de spéculation contre laquelle il est difficile de défendre un change fluctuant. Or, l'attente de dépréciations ultérieures a causé une crise de confiance chez les détenteurs étrangers de dollars canadiens aussi bien que chez les Canadiens détenteurs de liquidités monétaires importantes. Les premiers ont vendu leurs avoirs en dollars canadiens, les seconds ont converti leurs avoirs liquides en devises.

Pour arrêter la fuite des capitaux et l'hémorragie des réserves monétaires qui ont résulté de ces décisions, les mesures suivantes durent être prises : dévaluation du dollar et définition d'un taux de réescompte de la Banque du Canada à 6% (à la fois pour rendre le crédit intérieur moins accessible et réduire ainsi la demande globale et pour augmenter l'attrait du Canada pour les capitaux internationaux à court terme) ; droits de douane spéciaux de 5 à 15% de la valeur du produit importé touchant 50% de la valeur des importations canadiennes ; diminution des dépenses fédérales de \$250 millions et emprunts en devises de plus de \$1 milliard pour reconstituer temporairement les réserves monétaires.

Ces mesures étaient suffisamment sévères pour que l'on puisse craindre un ralentissement sinon un retournement de la conjoncture. Cependant, même si un certain ralentissement est apparu, l'expansion a pu continuer. Pour qu'il en soit ainsi, il a fallu que les circonstances soient exceptionnellement favorables. C'est ce qui est arrivé surtout dans la situation financière internationale : en effet, vers le milieu de l'année 1962, aucun autre pays industriel n'avait de crise aiguë dans ses paiements internationaux. Les crédits en devises dont le Canada avait besoin ont pu être facilement offerts, et comme à l'époque nulle part le taux de réescompte n'excédait 4.5% (d'ailleurs parmi les pays financièrement importants, seul le Royaume-Uni était à 4.5%, tous les autres à 4% au moins), les capitaux à court terme en quête de rendements plus élevés affluèrent rapidement. Entretemps, la conjoncture internationale a maintenu sa tendance ascendante. Ainsi rien ne s'opposait à l'accroissement ultérieur des exportations canadiennes. Ces circonstances favorables ont permis de reconstituer les réserves rapidement. Avant la fin de l'année, celles-ci atteignaient déjà \$2.6 milliards, soit plus qu'avant la vague de spéculation, et cela malgré des remboursements de crédits internationaux obtenus. Les taxes spéciales ont également pu être réduites et même supprimées pour certaines catégories d'importations. Le taux de réescompte a également pu être réduit à trois reprises avant la fin de l'année, pour s'établir à

4%. Sur ce plan particulier, le Canada a repris une place normale par rapport aux autres pays financièrement importants.

Dans l'ensemble de l'économie canadienne, l'année 1962 fut une année de prospérité réelle, entrecoupée d'une alerte financière sérieuse. Il convenait d'insister sur les détails de cette crise de change, parce qu'elle est profondément liée à la structure financière et, de là, à la structure économique du pays. Cette crise a en effet montré clairement une des faiblesses de l'économie canadienne : son déficit extérieur permanent. Si on ne parvient pas, par une politique consciente de développement systématique des industries exportatrices à diminuer le déficit de la balance des transactions courantes au cours des prochaines années, des difficultés monétaires similaires pourraient se répéter. Or, une telle répétition est indésirable car elle pourrait provoquer une dépréciation progressive du dollar canadien, ou donner lieu à des mesures restrictives sévères qui risqueraient de couper chaque fois l'élan de l'expansion et de diminuer le taux de croissance à long terme de l'économie canadienne.

Conjoncture québécoise

L'analyse de la situation économique du Québec en 1962, se fera suivant sept sections :

- I. Population, population active et emploi.
- II. Agriculture.
- III. Richesses naturelles : industrie extractive, exploitation forestière et énergie électrique.
- IV. Production manufacturière.
- V. Construction.
- VI. Situation générale de la production des biens.
- VII. Estimation du revenu global et de la destination du revenu.

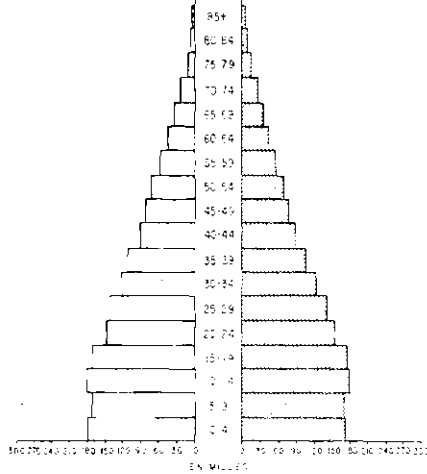
I. POPULATION, POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

a) *Population totale.* Le recensement de 1961 évaluait à 5,259,000 la population totale du Québec, soit 28.8% de la population totale du Canada. Les derniers chiffres disponibles (décembre 1962) situent cette population à 5,430,000 personnes, c'est-à-dire 28.9% de la population canadienne.

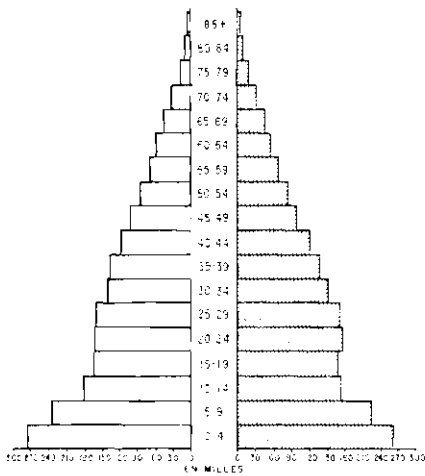
GRAPHIQUE II

POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE ET SELON LE SEXE QUÉBEC

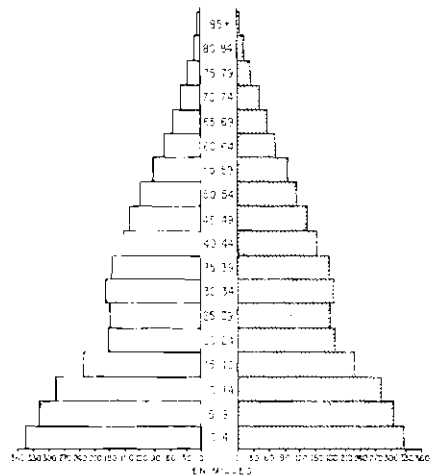
1941



1951



1961



■ HOMME

■ FEMME

Division de démographie, Ministère de l'Industrie et du Commerce

TABLEAU 5

POPULATION ET SA VARIATION PAR RAPPORT À LA DÉCENNIE PRÉCÉDENTE						
Année	CANADA		ONTARIO		QUÉBEC	
	Population totale	Accroissement	Population totale	Accroissement	Population totale	Accroissement
	000	%	000	%	000	%
1941.....	11,810	10.8	3,788	10.4	3,352	15.9
1951.....	14,009	18.6	4,598	19.0	4,056	21.7
1961.....	18,238	30.3	6,256	35.6	5,259	29.6

SOURCE : *Recensement du Canada, 1941, 1951, 1961.*

Entre 1951 et 1961, la population du Québec s'est accrue de 1,203,000 personnes, soit d'une proportion de 29.6%. Cet accroissement provient d'un accroissement naturel de 998,000 personnes et d'un solde migratoire net de 205,000 personnes.

La répartition de la population par groupes d'âge indique une diminution relative du groupe de 20 à 54 ans au profit d'une augmentation relative des jeunes et une augmentation relative plus modeste des personnes de 55 ans et plus.

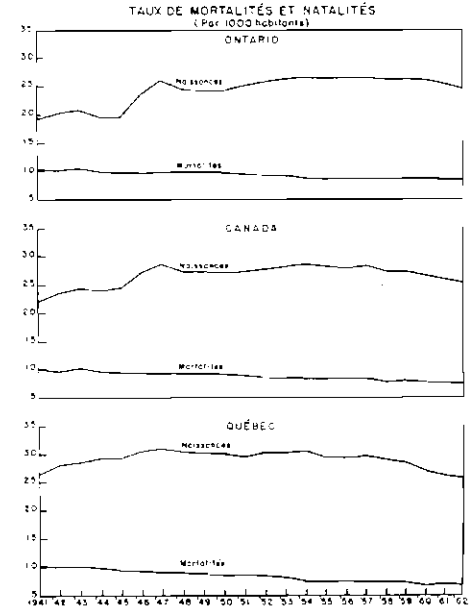
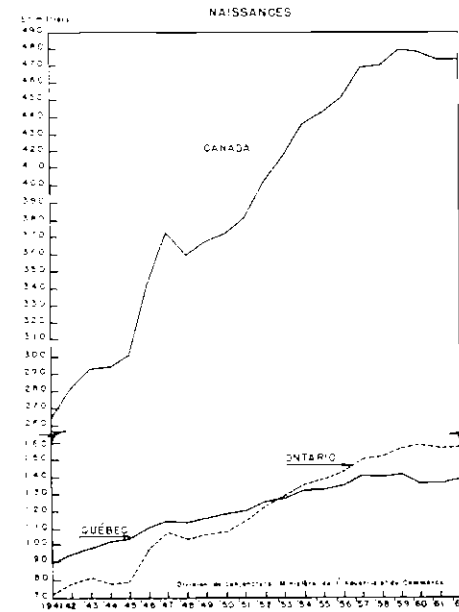
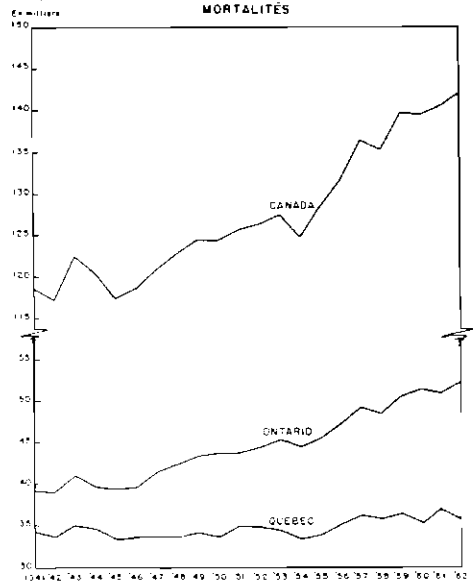
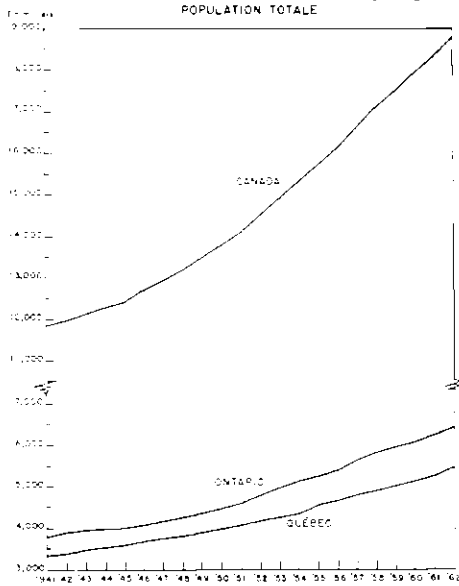
TABLEAU 4

RÉPARTITION DE LA POPULATION DU QUÉBEC PAR GROUPE D'ÂGE (en %)			
GROUPE D'ÂGE	1941	1951	1961
0-19 ans.....	42.4	45.0	44.3
20-54 ans.....	46.1	45.0	43.4
55 ans et plus.....	11.5	12.0	12.3

SOURCE : *Recensement du Canada, 1941, 1951, 1961.*

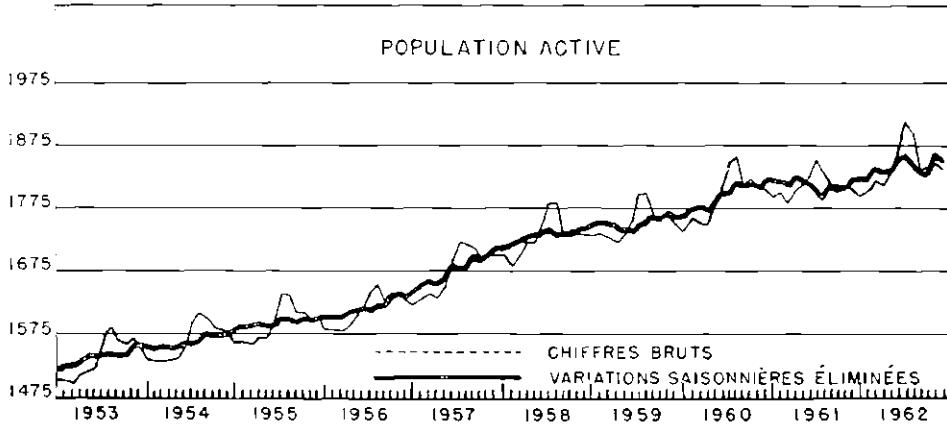
GRAPHIQUE III

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 1941
CANADA ONTARIO QUÉBEC



b) *Population active.* La population active civile (la main-d'œuvre) du Québec s'est accrue, en 1962, de 1.6% par rapport à 1961 et représente 34.1% de l'ensemble de la population. Ce pourcentage reste, comme par le passé, inférieur à celui du Canada et de l'Ontario.

GRAPHIQUE IV
ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE, AU QUÉBEC
(EN MILLIER)



TABLÉAU 5

NOMBRE DE PERSONNES ACTIVES PAR 1.000 HABITANTS			
ANNÉE	QUÉBEC	CANADA	ONTARIO
1955.....	360	364	394
1954.....	356	359	395
1955.....	352	357	391
1956.....	349	360	397
1957.....	352	362	397
1958.....	354	359	389
1959.....	350	357	385
1960.....	352	359	389
1961.....	345	357	384
1962.....	359	352	377

SOURCE : *La main d'œuvre* (71-001), *Revue statistique du Canada* (11-003) et (11-401), B. F. S.

Le graphique IV montre l'évolution de la population active depuis 1953. Il est à remarquer qu'à partir de 1958, le rythme d'augmentation s'est ralenti. Ce ralentissement est attribuable à la fois aux années démographiquement creuses de la guerre et, à partir de 1961, aux nouvelles dispositions gouvernementales concernant l'éducation : la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans et la généralisation des allocations d'étude au niveau secondaire et dans les écoles techniques.

Le nombre de personnes actives par 1,000 habitants est plus bas au Québec que dans l'Ontario ou au Canada, mais cela est une conséquence du fait que la proportion de la population d'âge moyen y est plus basse.

c) *Emploi.* Dans la revue de la situation économique en 1961*, on analysait en détail les facteurs économiques fondamentaux qui sont à la base des problèmes d'emploi au Québec. On en arrivait à la conclusion que des raisons structurelles expliquent pourquoi la moyenne du chômage est plus élevée au Québec que dans l'ensemble du pays. La première raison semble être une baisse plus poussée qu'ailleurs de la main-d'œuvre agricole. En 1962, cette tendance s'est poursuivie comme avant.

* La situation économique au Québec. Ministère de l'industrie et du commerce.

TABLEAU 6

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE PAR RAPPORT À LA MAIN-D'ŒUVRE TOTALE			
ANNÉE	CANADA	QUÉBEC	CANADA MOINS QUÉBEC
1956.....	15.3	12.3	15.7
1957.....	12.2	10.9	12.7
1958.....	11.5	9.3	12.1
1959.....	10.9	9.1	11.6
1960.....	10.1	7.0	11.5
1961.....	10.2	7.4	11.3
1962 ⁽¹⁾	9.6	7.0	10.7

SOURCE : *La main-d'œuvre* (71-001), B. F. S.

(1) Estimation.

L'autre raison était la lente croissance du nombre d'emplois industriels, dans un défaut de croissance économique à long terme, compte tenu de la population.

Il s'est quand même produit au cours de 1962, une réduction importante de chômage. La position absolue s'est nettement améliorée, comme ailleurs au Canada, quoique cela soit moins marqué du côté de la position relative. L'amélioration de l'emploi apparaît dans le graphique V.

De fait, pour ce qui est du chômage, le Québec a connu en 1962 la meilleure année depuis 1957. Le nombre de chômeurs a diminué de presque 18% par rapport à 1961. Le tableau et le graphique suivants donnent plus de détails à ce sujet.

TABLEAU 7

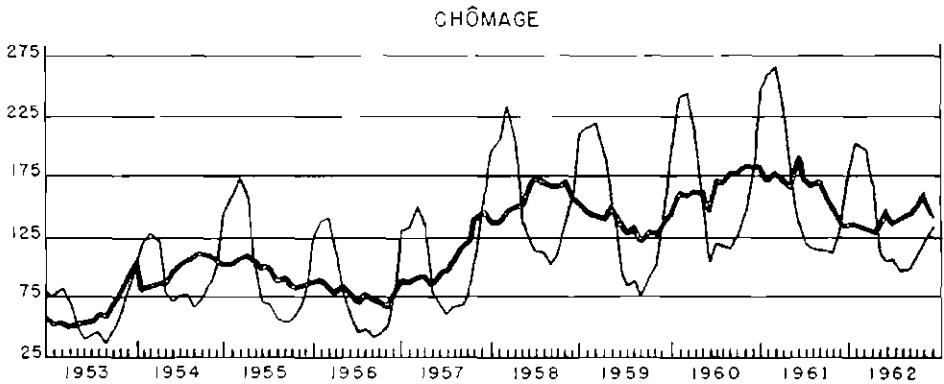
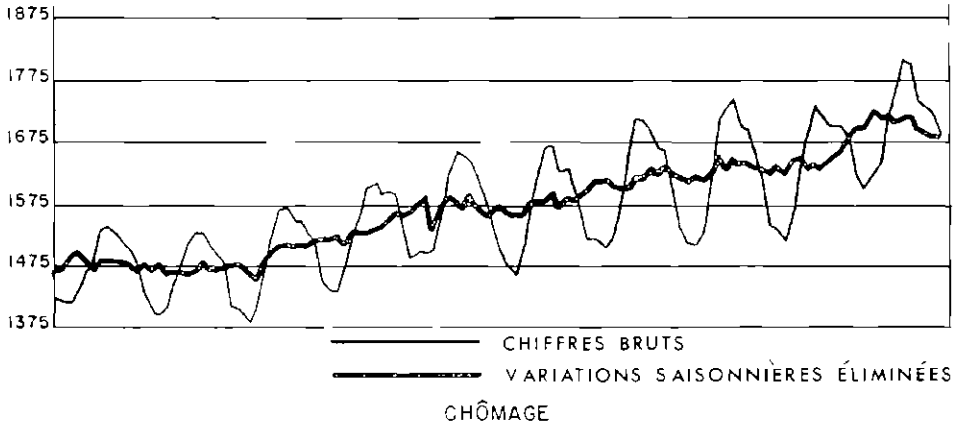
SITUATION DU CHÔMAGE AU QUÉBEC			
ANNÉE	Nombre de chômeurs en milliers	Chômeurs en % de la main-d'œuvre civile	% des chômeurs québécois dans le total du chômage canadien
1958.....	153	8.8	35.42
1959.....	138	7.9	37.00
1960.....	164	9.1	36.61
1961.....	168	9.3	35.82
1962.....	138	7.5	35.29

SOURCE : *La revue statistique du Québec*, B.S.Q.

La période d'expansion économique qu'était l'année 1962 pour le Québec aussi bien que pour l'ensemble du pays, a donc permis de réduire l'importance du problème de l'emploi, mais non de le faire disparaître. Il demeure ainsi une des préoccupations majeures du Québec, car c'est sur ce plan que l'économie de la province apparaît la plus vulnérable. Cependant, ce problème exige des solutions en profondeur, spécialement dans le domaine des investissements. Ce n'est qu'en ayant d'une part, des investissements plus abondants dans les secteurs à haute intensité de travail et qu'en donnant d'autre part, une formation plus poussée aux travailleurs québécois que le chômage structurel se résorbera.

GRAPHIQUE V

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE, AU QUÉBEC (EN MILLIER) EMPLOI



Le tableau 8 qui suit permettra de voir de plus près, l'évolution, au cours de ces trois dernières années, de la population active, de la population active employée et du chômage. Des graphiques sur ces trois grandes variables sont insérés un peu plus avant dans ce chapitre.

TABLEAU 8

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE, POPULATION ACTIVE EMPLOYÉE ET DU CHÔMAGE ⁽¹⁾									
QUÉBEC									
	1962			1961			1960		
	Population active	Pop. active employée	Chômeurs en % de la population active	Population active	Pop. active employée	Chômeurs en % de la population active	Population active	Pop. active employée	Chômeurs en % de la population active
	000			000			000		
Janvier.....	1,824	1,699	7.3	1,822	1,627	10.0	1,761	1,617	8.2
Février.....	1,823	1,701	7.3	1,818	1,640	9.4	1,775	1,610	9.0
Mars.....	1,845	1,725	7.1	1,810	1,625	9.7	1,776	1,617	8.9
Avril.....	1,834	1,708	7.0	1,827	1,639	9.5	1,773	1,603	9.2
Mai.....	1,837	1,718	6.5	1,818	1,651	9.2	1,789	1,629	8.9
Juin ⁽²⁾	1,855	1,705	7.9	1,813	1,630	10.6	1,802	1,654	8.0
Juillet.....	1,862	1,714	7.2	1,804	1,641	9.5	1,801	1,655	9.5
Août.....	1,851	1,714	7.4	1,789	1,631	9.3	1,816	1,652	9.4
Septembre...	1,834	1,690	7.8	1,809	1,645	9.4	1,811	1,640	9.9
Octobre.....	1,832	1,683	8.2	1,805	1,652	8.7	1,814	1,643	9.7
Novembre...	1,862	1,690	8.7	1,814	1,665	8.0	1,811	1,653	10.1
Décembre...	1,855	1,689	8.5	1,821	1,685	7.2	1,819	1,633	10.1

SOURCE : *La main-d'œuvre* (71-001), B. F. S.

(1) Données désaisonnalisées produites à la division de la conjoncture.

(2) À cause de la situation extrêmement variable faite aux étudiants se présentant sur le marché du travail, il est difficile d'interpréter les chiffres de juin.

II. AGRICULTURE

La structure de l'activité agricole s'est profondément modifiée au cours des derniers 20 ans et non seulement la population active, mais même la population globale en porte les traces. En 1961, la population vivant de l'agriculture, d'après le recensement, ne représentait que 10.7% de l'ensemble de la population du Québec.

TABLEAU 9

ÉVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE, RURALE. AGRICOLE AU QUÉBEC DEPUIS 1941					
ANNÉE	Pop. totale 000	Pop. urbaine en % de pop. totale	Pop. rurale en % de pop. totale	Pop. agricole* en % de pop. totale	Pop. agricole en % de pop. rurale
1941.....	3,332	65.3	36.7	24.7	67.4
1951.....	4,055	66.9	33.0	18.7	56.7
1961.....	5,259	74.2	25.8	10.7	41.7

SOURCE : *Recensement du Canada.*

* Population vivant sur les fermes.

La concentration de la population dans les villes devient de plus en plus forte et on assiste à la diminution de l'importance relative des petites municipalités rurales. Cette évolution n'est évidemment pas particulière au Québec ; elle se produit dans tous les pays qui se développent. Quant à la population rurale, vivant dans des petites communautés, elle subit profondément les changements et s'occupe de plus en plus dans des secteurs d'activité non-agricoles. Ainsi, la population agricole proprement dite représentait encore plus des deux tiers de la population rurale il y a vingt ans ; en 1961, elle devient déjà minorité même à la campagne et ne représente que 41.7%. L'ensemble de cette répartition de la population se conforme à la répartition typique des pays hautement développés.

Du point de vue de l'agriculture, l'année 1962 était une année favorable, mais elle n'a pas donné lieu à des accroissements de la valeur de la production et des revenus que d'autres secteurs d'activité ont pu réaliser. On peut estimer que la valeur globale des productions agricoles (sans éliminer les doubles emplois) a atteint \$654.5 millions au cours de 1962, ce qui représente une légère augmen-

tation par rapport à l'estimation du résultat de 1961 qui se situait à \$651.7 millions.

Le tableau ci-dessous montre que, en 1962, la valeur agrégative au secteur « productions animales » s'est accrue de \$6.7 millions tandis que celle des productions végétales enregistre une baisse de près de \$3 millions. Il semble que ce fléchissement soit dû à une tendance à la baisse dans les prix, car tout laisse entrevoir une augmentation du volume de ces productions.

Cette valeur globale des productions agricoles montre, dans ses composantes une adaptation croissante de l'agriculture aux conditions du marché. Les produits d'origine animale continuent à progresser et représentent déjà presque les deux tiers de la valeur de production globale.

TABLEAU 10

VALEUR GLOBALE (AGRÉGATIVE) DES PRODUCTIONS AGRICOLES		
1961 et 1962		
	1961	1962
	\$000	\$000
PRODUCTIONS VÉGÉTALES :		
Grandes cultures.....	164,704	157,852
Fruits.....	10,789	13,195
Légumes.....	12,544	14,074
Produits de l'érable.....	9,508	9,860
Tabac.....	5,399	4,200
Produits forestiers.....	24,357	25,258
Graines de semence.....	217	210
Total : productions végétales.....	227,518	224,629
PRODUCTIONS ANIMALES :		
Bétail.....	150,297	149,350
Produits laitiers.....	207,317	210,219
Volailles.....	39,459	41,984
Œufs.....	24,859	25,928
Miel.....	671	745
Laine.....	397	350
Fourrures.....	1,140	1,140
Total : productions animales.....	424,140	429,716
VALEUR GLOBALE DES PRODUCTIONS AGRICOLES.....	651,658	654,345

Si l'on considère le secteur agricole en termes de revenus bruts réalisés par les cultivateurs en provenance de leurs opérations agricoles, (i.e. sans tenir compte des changements dans les stocks) on observe alors un accroissement de 0.5% par rapport au chiffre de 1961. L'estimation du revenu brut réalisé est de \$519.3 millions en 1962, au regard de \$516.6 millions en 1961 et de \$483.4 millions (en moyenne) au cours de la période 1956-1960.

TABLEAU 11

REVENUS DES CULTIVATEURS QUÉBÉCOIS PROVENANT DE LEURS OPÉRATIONS AGRICOLES, 1951-1962					
ANNÉE	Revenu monétaire des pro- duits de la ferme	Revenu en nature	Revenu brut réalisé	Frais d'explo- itation	Revenu net réalisé
	\$000	\$000	\$000	\$000	\$000
Moy. : 1951-55.....	373,475	78,676	452,151	237,767	214,384
1956-60.....	405,035	78,325	483,358	295,238	188,120
1951.....	394,941	77,370	472,311	220,710	251,601
1953.....	352,141	78,201	430,342	228,598	201,744
1955.....	379,482	77,438	456,920	253,140	203,780
1957.....	385,341	76,190	459,531	272,683	186,848
1959.....	420,276	79,387	499,665	311,992	187,671
1960.....	411,105	81,150	492,255	313,343	185,686
1961 ⁽¹⁾	437,608	78,979	516,587	342,096	179,073
1962 ⁽¹⁾	442,815	76,506	519,321	364,009	159,743

SOURCE : *Farm Finance Section, Agriculture Division, B. F. S.*

(1) Préliminaire.

Cette augmentation dans le revenu brut réalisée au cours des dernières années provient davantage d'une hausse du volume de la production que d'une hausse des prix, car l'indice des prix des produits agricoles est demeuré à peu près stable au cours de la même période, soit de 1956 jusqu'à maintenant.

Le tableau 11 indique également que le revenu net réalisé par les cultivateurs en provenance de leurs opérations agricoles, a baissé de façon assez régulière

depuis 1951. En effet, le revenu s'établissait à \$251.6 millions en 1951 pour passer à \$179.1 millions en 1961, puis à \$159.7 millions en 1962.

Le facteur premier de la baisse du revenu net réalisé est la hausse constante des frais d'exploitation observée depuis plusieurs années. En effet, au cours des années 1951-1955, ces frais représentaient 52.6% du revenu brut réalisé ; 61.1% de 1956 à 1960 ; 66.2% en 1961 et enfin, 70.1% en 1962.

Un autre facteur digne de mention est celui de la diminution du nombre et de la superficie des fermes ;

	1956	1961
Nombre des fermes (No.)	109,529	95,777
Superficie des fermes (acre)	14,858,997	14,198,492

La part de plus en plus grande des frais d'exploitation, la diminution du nombre des fermes illustrent les changements profonds qui se dessinent dans ce secteur.

Si on établit le revenu brut réalisé par ferme pour les années de recensement et pour 1962, on arrive aux moyennes suivantes : en 1956-60, \$4,413 ; en 1961, \$5,393 ; et enfin, en 1962, \$5,422.⁽¹⁾

La superficie moyenne des fermes est passée de 135.7 acres en 1956 à 148.2 acres en 1961, soit un accroissement de 9.2% en 5 ans.

L'exploitation agricole québécoise connaît les difficultés caractéristiques des agriculteurs des pays développés. Pour améliorer leur situation, les agriculteurs modernisent leurs méthodes de production. Cette modernisation implique des investissements coûteux en capital et en entretien, ce qui fait hausser sans cesse les coûts de production. Les investissements provoquent des accroissements de productivité dans l'agriculture et donnent des volumes de production de plus en plus élevés. Mais ceux-ci rencontrent sur les marchés des demandes très inélastiques ; ainsi les volumes accrus de l'offre risquent de faire diminuer les prix. Cette diminution des prix reste souvent limitée aux prix payés aux fermiers, sans que le prix aux consommateurs ne change.

Pour aider l'agriculture dans ses adaptations par rapport à la demande, deux actions sont possibles de la part du Gouvernement : d'une part, il faut rendre l'accès au crédit moins onéreux et, d'autre part, il faut aider l'agriculture dans les problèmes de commercialisation de ses produits. Le Gouvernement a adopté des politiques dans ces deux domaines.

(1) Basé sur le nombre de fermes au recensement de 1961.

Quant aux crédits, les gouvernements, québécois et fédéral y sont actifs : l'un grâce à l'Office du crédit agricole du Québec et l'autre par le truchement de la Société du crédit agricole du Canada. Il faut toutefois constater que la grande majorité des crédits accordés, du point de vue nombre aussi bien que du point de vue montant total, proviennent de l'Office du crédit agricole du Québec. Au cours des deux dernières années l'augmentation des prêts accordés apparaît très important comme l'indique le tableau suivant.

TABLEAU 12

PRÊTS AUX AGRICULTEURS				
ANNÉE	Office du crédit agricole du Québec		Société du crédit agricole du Canada	
	Prêts No.	Montant des prêts \$000	Prêts No.	Montant des prêts \$000
1959.....	3,082	15,326	139	767
1960.....	3,101	15,581	178	1,221
1961.....	4,081	25,915	106	1,646
1962 ⁽¹⁾	4,033	31,583	100	1,568

SOURCES : Office du crédit agricole du Québec, Société du crédit agricole du Canada.

(1) Estimation.

Quant au second moyen d'action, l'Office des marchés agricoles a formé en 1962, un comité d'étude sur la commercialisation des produits agricoles. Ce comité a pour fonction de chercher les moyens les plus efficaces d'ajuster la production des denrées agricoles à la consommation, sur les différents marchés du Québec.

III. RICHESSES NATURELLES

Québec, à cause de ses richesses naturelles, peut s'attendre à une expansion industrielle soutenue. Dans ce domaine, il faut distinguer trois secteurs importants : l'industrie extractive, l'exploitation forestière et l'énergie électrique.

1. *Industrie extractive*

Après une hausse modérée en valeur (2%) en 1961, la production minière en 1962, d'après les dernières estimations, se chiffrait à 519.1 millions de dollars, soit une augmentation de 14% par rapport à 1961.

Le plus important développement dans ce domaine est survenu dans l'extraction des minerais métalliques : ceux-ci comptèrent pour 54.9% de la production totale au Québec (18.8% de celle du Canada), dépassant ainsi de 19.8% la production de 1956 qui fut pourtant une année record.

TABLEAU 13

VALEUR DE LA PRODUCTION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE AU QUÉBEC (Milliers de dollars)				
	Minerais métalliques	Minerais non-métalliques	Matériaux de construction	TOTAL
1955.....	184,615.2	100,886.3	71,508.5	357,010.0
1956.....	257,729.7	109,800.7	74,933.9	432,464.5
1957.....	200,571.6	115,598.2	89,886.9	406,055.7
1958.....	175,107.5	99,353.7	91,245.5	365,706.5
1959.....	252,546.9	115,807.9	94,542.4	440,897.2
1960.....	224,356.0	156,255.0	86,045.0	446,657.0
1961.....	214,387.0	150,071.0	91,065.0	455,523.0
1962 ⁽¹⁾	284,925.0	140,002.0	94,218.0	519,145.0

SOURCE : Ministère des richesses naturelles.

(1) Préliminaire.

Cette hausse n'est pas exclusive au Québec. On constate la même tendance dans les autres régions du Canada, sauf en Ontario dont la diminution de production a été de 4.4% comme en témoigne le tableau suivant :

TABLEAU 14

VALEUR DE LA PRODUCTION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE PAR RÉGION (Millions de dollars)		
	1962	1961
Ontario.....	902.1	945.6
Alberta.....	578.8	475.5
Québec.....	519.1	455.5
Saskatchewan.....	256.5	216.0
Colombie Britannique.....	229.4	188.5
Manitoba.....	159.0	101.5
Terre-Neuve.....	98.2	91.6
Nouvelle-Écosse.....	62.8	61.7
Territoires du Nord-Ouest et Yukon.....	31.0	30.8
Nouveau-Brunswick.....	24.9	18.8
Île-du-Prince-Édouard.....	0.8	0.6
Total.....	2.845.0	2.582.3

SOURCE : Ministère des richesses naturelles.

Les productions minières qui ont enregistré une hausse en volume et en valeur en 1962 par rapport à 1961, ont été l'amiante, le fer, le cuivre, le zinc et le ciment. L'or est resté stable.

TABLEAU 15

VALEUR DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX MINÉRAIS AU QUÉBEC (Milliers de dollars)						
	1962*	1961	1960	1959	1958	1956
Amiante.....	120,000	115,900	107,800	95,227	82,028	90,531
Fer.....	110,000	53,600	61,800	92,497	70,000	99,050
Cuivre.....	91,800	87,000	95,400	79,895	67,061	101,289
Or.....	57,400	57,400	55,100	53,472	56,065	55,727
Ciment.....	53,700	51,400	28,500	29,521	28,686	25,697
Zinc.....	17,500	15,600	15,500	11,520	13,670	25,517

SOURCE : Ministère des ressources et richesses naturelles, section minière.

* Préliminaire.

Le Québec est au premier rang des producteurs mondiaux d'amiante ; la production ainsi que la consommation de ce produit ne cessent d'augmenter. Québec reste le premier producteur canadien de minerai de fer. Le graphique suivant montre clairement que la production canadienne, surtout depuis 1945, dépasse de beaucoup nos besoins. Ainsi, cette dépendance de notre production des marchés mondiaux rend la demande assez aléatoire.

Le cuivre a atteint un nouveau sommet en 1962, en valeur et en volume. La stabilité du prix de ce minerai avait entraîné un ralentissement chez certaines compagnies minières du Québec. Cette situation n'a pas empêché une augmentation de production de 5.5% en 1962 par rapport à l'année précédente.

Le zinc, qui occupe le quatrième rang au Canada, enregistrait, au Québec, une hausse en volume et en valeur : sa production deviendra plus considérable avec le développement de l'affinerie de Valleyfield.

Quant à l'emploi et la rémunération dans ce secteur, leurs tendances ne sont pas les mêmes ; malgré l'ampleur de l'industrie extractive, l'emploi n'augmente pas au même rythme que le volume des salaires et gages, vue la rationalisation de plus en plus grande qui s'y produit. La rémunération de l'emploi dans ce secteur d'activité est une des plus élevées au Québec.

TABLEAU 16

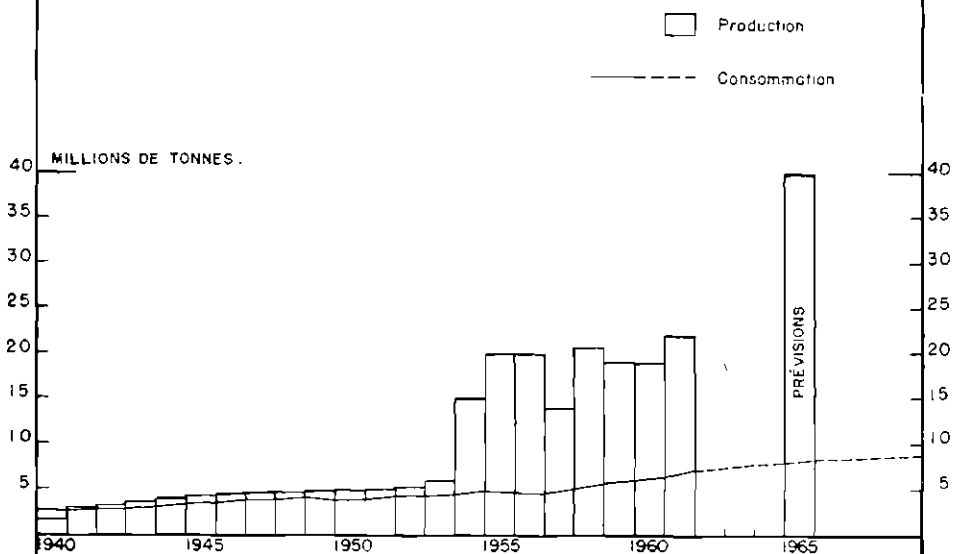
EMPLOI, RÉMUNÉRATION ET SALAIRE HÉBDOMADAIRE DANS L'INDUSTRIE EXTRACTIVE AU QUÉBEC			
ANNÉE	Nombre d'employés	Salaires et gages	Salaire hebdomadaire
1959.....	36,954	\$162,161,262	\$86.90
1960.....	35,747	170,161,179	89.51
1961.....	37,952	182,529,585	92.49
1962 *.....	38,321	189,006,836	94.85

SOURCES : *Employment and Payrolls (72-002) Principal Statistics of Mineral Industry (26-204)*, B. F. S.

* Estimé.

GRAPHIQUE VI

PRODUCTION ET CONSOMMATION DU MINÉRAI DE FER AU CANADA



Source: The Northern miner, 1962 Review number.

PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS DE L'INDUSTRIE MINIÈRE AU QUÉBEC

Région de Mattagami (Abitibi-Est)

Trois nouvelles mines commenceront à exploiter dans la région au cours de 1963. Il s'agit des mines Mattagami Lake Mines, Orchan et New Hosco. Mattagami est situé à une centaine de milles au nord d'Amos.

La société Mattagami Lake Mines, Ltd., a terminé l'érection du chevalement et procède à la construction des édifices de surface : usine de concentration, entrepôt, atelier, bureaux, etc. . . . L'usine de concentration aura une capacité de 3,000 tonnes par jour. On prévoit qu'elle sera prête à fonctionner à l'automne de 1963. Les réserves de minerai s'établissent à 21,000,000 de tonnes, avec une teneur de 12.76% de zinc, 0.68% de cuivre, 1.51 once d'argent et 0.018 once d'or à la tonne dans le gisement le plus important et 1,700,000 tonnes avec une teneur de 12.82% de zinc, 0.86% de cuivre, 0.99 once d'argent et 0.015 once d'or à la tonne dans un gisement plus petit.

Cette société participe dans une proportion de 62.5% au financement de l'affinerie de zinc qui sera érigée à Valleyfield. Cette affinerie pourra traiter 200 tonnes de concentré de zinc par jour. Elle sera érigée au coût de \$20,000,000. Les autres compagnies participantes de ce projet sont : Orchan Mines, 18.75%, Geco Mines, 9%, Quemont Mining, 5.75% et Normetal Mining, 4%.

Orchan Mines, Ltd., a procédé, au cours de 1962, au fonçage d'un puits qui doit atteindre une profondeur de 1,650 pieds. On a également commencé l'installation d'un concentrateur qui pourra traiter 1,900 tonnes de minerai par jour. Les réserves de minerai sont évaluées à 4.6 millions de tonnes renfermant 12.41% de zinc, 1.29% de cuivre, 1.29 once d'argent et 0.015 once d'or à la tonne. Cette mine commencera à produire à l'été de 1963.

À la mine *New Hosco*, le fonçage d'un puits d'extraction qui doit atteindre une profondeur de 1,050 pieds débutait le 1^{er} juin 1962.

Les sondages ont révélé la présence de deux amas de minerai. L'un contiendrait 2,200,000 tonnes à teneur de 2.70% de cuivre et l'autre 960,000 tonnes renfermant 7.96% de zinc. Dès 1963, on prévoit extraire 900 tonnes de minerai par jour qui seront traitées au concentrateur de Orchan Mines, Ltd.

Région d'Abitibi

Canton Poirier (Abitibi-Est)

Rio Tinto Canadian Exploration, Ltd. (Rio-Canex), une société d'exploration affiliée à Rio Algom Mines, Ltd., a poursuivi un programme de sondage. La compagnie a annoncé officiellement son intention de foncer un puits d'une profondeur de 1,275 pieds au début de 1963. Les réserves de minerai découvertes

à date s'élèveraient à environ un million de tonnes à teneur approximative de 5% de cuivre avec une bonne quantité de zinc.

Canton Joutel

Joutel Copper Mines a foncé un puits de 1,075 pieds de profondeur terminé en 1962. On projette maintenant de creuser des galeries à deux niveaux sur une longueur totale de 2,000 pieds pour ensuite entreprendre 10,000 pieds de sondage au diamant. Les sondages en surface avaient déjà indiqué des réserves estimées à 1,100,000 tonnes renfermant 2.3% de cuivre.

Canton Lamotte

Marbridge Mines, Ltd., a commencé l'extraction du minerai nickélifère contenu dans ses terrains situés à une vingtaine de milles au nord de Malartic. La mine Marbridge devient ainsi le premier producteur de minerai de nickel dans la province de Québec. Les réserves de minerai connues jusqu'à une profondeur de 600 pieds s'établissaient à 402,000 tonnes à teneur de 2.11% de nickel et environ 0.1% de cuivre.

Canton Dubuisson

Kiena Gold Mines a décelé un important gisement aurifère près de l'île Parker dans le lac Dubuisson.

Région de Rouyn-Noranda

Canton Dufresnay

Lake Dufault Mines, Ltd., a commencé le fonçage d'un puits vertical en vue de l'exploitation d'une zone minéralisée renfermant 1,360,000 tonnes de minerai dont la teneur moyenne s'établit à 5.20% de cuivre, 10.50% de zinc, 3.24 onces d'argent et 0.04 once d'or à la tonne.

Région de Chibougamau

Canton Lesueur

À la suite des travaux de sondage effectués sur ces terrains, *Sturgeon River Mines, Ltd.*, projette le fonçage d'un puits jusqu'à une profondeur de 1,000 pieds pour extraire les 488,000 tonnes de minerai renfermant 0.53 once d'or à la tonne qui s'y trouvent. On a construit un chemin d'accès d'une longueur de $\frac{3}{4}$ de mille.

Région du nord de Montréal

Un nouvel exploitant, *Dominion Industrial Mineral Corp.*, construit, au coût de \$2 millions, un atelier de traitement d'une capacité de 350,000 tonnes de minerai silicieux par an. Cet atelier situé à Sainte-Agathe recevra le minerai extrait de la mine de Saint-Donat appartenant à la même firme.

Côte nord du Saint-Laurent et Nouveau Québec

Wabush Iron poursuit les travaux préparatoires à l'exploitation du gisement de fer du lac Wabush. On construit un port à Pointe Noire dans la baie des Sept-Îles. Le quai de chargement mesurera 1,600 pieds de long et pourra accommoder, à marée basse, des vaisseaux tirant 40 pieds d'eau.

Murray Mining Corp. a conclu un accord avec *Asbestos Corp.* en vertu duquel cette dernière s'engage à poursuivre les travaux d'exploration sur les terrains de *Murray Mining*. L'entente doit se terminer le 21 mai 1963, mais elle pourra être prolongée au 1^{er} avril 1964. *Asbestos Corporation* doit dépenser environ \$500,000 pour poursuivre l'exploration sur les terrains. Les ingénieurs d'*Asbestos Corp.* doivent étudier la possibilité d'aménager un port, de construire un chemin d'accès, d'établir une usine hydro-électrique, de construire un village minier en plus d'élaborer les projets d'extraction et de traitement du minerai. Les réserves sont estimées à 20.1 millions de tonnes renfermant 8 à 9% d'amiante dont la majorité appartient au groupe 4, c'est-à-dire l'amiante utilisée dans les bardeaux.

Québec Cartier Mining a accéléré le rythme de l'extraction et prévoit que 4,500,000 tonnes de minerai de fer auront été expédiées de Port-Cartier au cours de 1962. Le concentrateur du Lac Jeannine peut traiter 60,000 tonnes de minerai par jour. Quand il opérera à plein rendement, il traitera environ 20 millions de tonnes de minerai qui produiront 8 millions de tonnes de concentré de fer annuellement.

2. Exploitation forestière

Au Québec la superficie boisée est de 242 millions d'acres, dont 141.0 millions d'acres sont productifs. Actuellement on n'exploite que 85.9 millions d'acres. L'industrie de la pâte et du papier ainsi que celle du sciage exploitent 52.5 millions d'acres, soit 61.1% de la superficie exploitée.

Toute l'étendue exploitée est située au sud du 52^e parallèle de latitude. Dans cette zone, on estime à quelque 70 milliards de pieds cubes, le volume de bois sur pied et à bien plus d'un milliard de pieds cubes la quantité de bois résineux que l'on peu utiliser annuellement sans compromettre le capital forestier.

La production annuelle n'atteint pas ce chiffre. Le tableau suivant donne la production des quatre dernières années.

TABLEAU 17

VOLUME DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE AU QUÉBEC				
ANNÉE	Bois à pâte	Bois de sciage	Autres	TOTAL
	M.P.C.	M.P.C.	M.P.C.	M.P.C.
1959.....	525,606	159,698	210,854	877,158
1960.....	562,961	215,595	101,558	879,914
1961.....	510,062	206,009	95,090	809,161
1962 (1).....	458,888	249,853	115,569	822,510

SOURCE : *Canadian Forestry Statistics*, 1961 (25-202) B. F. S.

(1) Estimé.

Quant à la valeur de la production forestière, le tableau ci-dessous nous donne quelques précisions :

TABLEAU 18

VALEUR DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE		
ANNÉE	Valeur des bois coupés	Valeur nette de l'industrie forestière
	\$000	\$000
1956.....	288,668	764,856
1957.....	231,929	689,190
1958.....	192,951	648,688
1959.....	215,287	701,775
1960.....	212,620	n.d.
1961 (1).....	204,161	n.d.
1962 (1).....	242,620	n.d.

SOURCES : *Pulp and Paper production, consumption and inventories* (25-001), *Canadian Forestry Statistics*, 1961 (25-202), *Opération en forêt* (25-201), B. F. S.

(1) Estimé.

L'emploi et les rémunérations sont conditionnés par les possibilités de production et celles-ci sont à leur tour, liées aux possibilités d'exportation. Malgré l'amélioration de ces deux facteurs, l'emploi a diminué par suite d'une

mécanisation plus poussée dans cette industrie. Par contre, les rémunérations (salaires et gages hebdomadaires) ont augmenté depuis 1959, en moyenne de 3.5% par an. Le tableau suivant illustre l'évolution de ces deux facteurs.

TABLEAU 19

EMPLOI ET RÉMUNÉRATION DANS L'EXPLOITATION FORESTIÈRE AU QUÉBEC *			
ANNÉE	Employés	Rémunération	Salaires et gages hebdomadaires
	Nombre	\$000	\$
1959.....	29,315	88,942	58.15
1960.....	29,586	94,108	61.17
1961.....	25,522	82,691	62.80
1962 (1).....	22,050	74,174	66.41

SOURCE : *Employment and Payrolls (72-002)*, B. F. S.

* Moyennes annuelles.
 (1) Chiffres estimés.

Parmi les activités de ce secteur, deux autres catégories sont à souligner : le sciage et le charbon de bois. (L'industrie des pâtes et papiers est classée parmi les industries manufacturières).

L'industrie du sciage avec des augmentations de prix et de volume, a connu cette année un autre sommet :

TABLEAU 20

ÉVOLUTION DANS L'INDUSTRIE DU SCIAGE					
ANNÉE	Sciéries	Employés	Salaires	Production	Valeur de la production
	Nombre	Nombre	\$000	M.P.M.P.	\$000
1955.....	1,975	12,971	12,971	1,019,515	70,858
1956.....	1,740	15,805	15,400	1,098,996	78,766
1957.....	1,662	15,351	14,120	1,047,257	74,966
1958.....	1,615	12,547	14,476	917,735	66,002
1959.....	1,559	12,377	15,670	997,486	72,148
1960.....	1,570	13,089	16,256	1,077,975	75,105
1961.....	1,184	12,584	17,825	1,050,047	74,291
1962.....	n.d.	n.d.	n.d.	1,249,268	88,448

SOURCE : Ministère des terres et forêts, Québec.

La diminution du nombre des scieries est la conséquence de la concentration des établissements et de la modernisation de cette activité. La dimension moyenne s'est ainsi accrue dans des proportions importantes, mais le secteur reste dominé par la petite unité de production.

La production du charbon de bois est une activité en régression en raison d'une diminution de la demande et de la baisse continue du prix.

3. Énergie électrique

Le Québec est le principal producteur d'énergie au Canada. En 1961, son potentiel de production a été le 12,981,708 H.P., en 1962, il a été accru de 1,4%.

La possibilité de génération nette du Québec représente, en 1962, 36,8% de celle du Canada. En 1965, elle serait de 16,2% supérieure à celle de 1962 et représenterait 56,6% de celle du Canada.

L'énergie disponible en 1962 s'est accrue de 1,7% et la valeur de la production de 6,2% par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 21

PUISSANCE INSTALLÉE, VOLUME ET VALEUR DE LA PRODUCTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AU QUÉBEC			
ANNÉE	Puissance installée H.P.	Production en millions Kwh	Valeur en millions de \$
1960	11,467,504	43,895	225.0
1961	12,981,708	43,564	239.0
1962 (1)	13,162,604	44,505	254.0

SOURCE : *Annual Electric Power Survey of Capability and Load 1962-1965 Forecast* (57-204), B. F. S.

(1) Préliminaire.

L'installation de la force hydraulique se fait à un rythme rapide au Québec. Depuis quelques années, les développements dans l'industrie hydro-électrique sont réalisés dans leur presque totalité par l'Hydro-Québec.

De fait, actuellement, seule la compagnie Shawinigan Water and Power construit une usine thermo-électrique de 500,000 kilowatts qu'on prévoit terminer en 1965. Les investissements que cette compagnie prévoit pour l'année 1965, ne sont pas connus et de toute façon, ils peuvent être grandement modifiés par l'intégration de cette compagnie à l'Hydro-Québec.

Le budget d'immobilisations de l'Hydro-Québec pour l'année 1965 représente environ \$150,000,000 ; il comporte de nombreux projets.

L'aménagement de Carillon sur la rivière Outaouais y figure pour \$22,000,000. Le développement de ce site a débuté en septembre 1959 et on prévoit le parachèvement de ces travaux pour novembre 1964. L'installation totale sera de 840,000 H.P., et déjà, à la fin de 1962, 5 unités de 60,000 H.P. chacune étaient en service. On prévoit l'addition de 9 unités de même puissance pour 1963.

L'Hydro-Québec a entrepris un vaste programme de développement et d'études des rivières Manicouagan et Aux Outardes. La poursuite de ces travaux requiert une immobilisation d'environ \$80,000,000 en 1963.

Au site numéro 5 de la rivière Manicouagan, en plus d'un immense barrage-réservoir, une usine de production d'une puissance de 1,600,000 H.P. sera établie. Les travaux ont débuté à cet endroit en septembre 1959 et on compte les terminer vers la fin de décembre 1968.

L'usine au site numéro 2 de la rivière Manicouagan aura une puissance de 1,400,000 H.P. Ce développement a été commencé en novembre 1961 et devrait se terminer vers décembre 1966. On prévoit la mise en marche des premières unités de production vers la fin de 1964 ou au début de 1965.

Une étude générale du bassin de la rivière Aux Outardes a été entreprise, cette étude conduira à la préparation des plans et devis techniques des usines d'Outardes 45 et d'Outardes 58.

Pour assurer le plein rendement de la centrale de Beauharnois, certains travaux réparateurs seront effectués au coût d'environ \$8,000,000.

La division de l'hydrologie de la direction générale des eaux au ministère des richesses naturelles est chargée de la mise en œuvre et de la réalisation des programmes d'études hydrologiques. Actuellement les études entreprises portent surtout sur les principales rivières tributaires de la baie James et de la baie d'Hudson, ainsi que sur quelques rivières de la basse Côte Nord. Un montant d'environ \$1,400,000 est prévu en 1963 pour continuer ces études.

Le maintien et l'entretien des barrages d'emmagasinement qui sont la propriété du ministère des richesses naturelles relèvent du service des projets et travaux. Ce service prévoit dépenser en immobilisations pour reconstructions et réparations majeures la somme de \$750,000.00.

Ce rapide tour d'horizon termine les prévisions pour l'année 1965. Il faut signaler cependant que ces prévisions peuvent être quelque peu modifiées par suite de l'intégration des compagnies d'électricité du secteur privé à l'Hydro-Québec.

IV. PRODUCTION MANUFACTURIÈRE

Québec est au second rang parmi les provinces canadiennes, quant à l'importance de son industrie manufacturière. L'année 1961 donne au Québec 30.1% de la valeur des expéditions. Les chiffres connus de 1962 permettent d'estimer à 29.8% la part probable du Québec cette année. La baisse fractionnelle de la part du Québec reflète probablement des expéditions très élevées de l'industrie de l'automobile dans la province voisine. Des progrès soutenus ont marqué l'année 1962, surtout ses onze derniers mois, progrès dont le rythme a été rapide.

TABLEAU 22

QUÉBEC - PRINCIPALES STATISTIQUES MANUFACTURIÈRES				
ANNÉE	Établissements	Employés	Salaires et	Valeur des
			gages	marchandises
			\$000	\$000
1955.	12,194	429,575	1,271,078	5,922,567
1956.	12,112	446,157	1,396,415	6,622,505
1957.	12,250	449,585	1,477,828	6,679,595
1958.	11,828	429,558	1,476,606	6,754,798
1959.	11,584	451,257	1,546,955	6,916,200
1960.	11,961	455,949	1,620,514	7,206,096
1961.		451,025	1,671,000	7,466,500
1962.		459,424	1,785,000	8,029,200

SOURCES : *Estimates of Labour Income (72-005), Inventories, Shipments and Orders in Manufacturing Industries (51-001), The Manufacturing Industries of Canada (51-209), Employment and Payroll (72-002)*, B. F. S.

Le chiffre total de \$7,466.5 millions, atteint en 1961 par les expéditions des manufactures québécoises, marquait une avance de 3.6% sur 1960. Avec 1962, les expéditions ont continué d'avancer et dépassent, avec \$8,029.2 millions, de 7.5% les chiffres estimés de 1961.

La situation canadienne dans le secteur manufacturier montre des progrès plus marqués. Les chiffres désaisonnalisés de l'indice de volume de la production industrielle globale enregistrent, entre les onze premiers mois de 1962, et 1961, une augmentation de 7.9%. Pour la même période, l'indice de volume de la production manufacturière donne une hausse de 8.1%. L'indice canadien

GRAPHIQUE VII

VALEUR DES EXPÉDITIONS DES FABRICANTS DU QUÉBEC

En millions de dollars

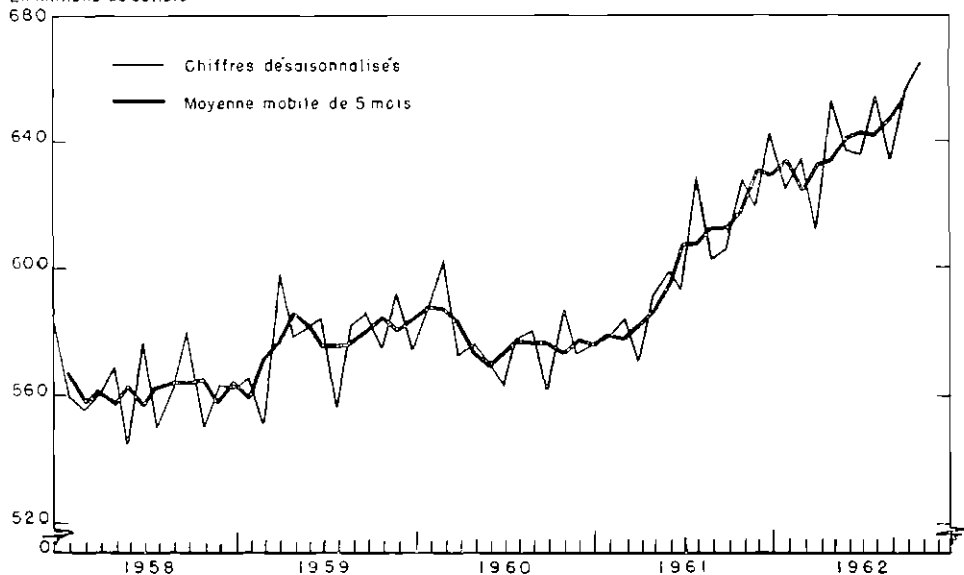


TABLEAU 23

PRODUCTION INDUSTRIELLE CANADIENNE.				
INDICES DE VOLUME (1949 = 100)				
<i>(chiffres désaisonnalisés)</i>				
	1960	1961	11 mois '61	11 mois '62
Total, production industrielle.....	167.4	172.9	172.4	186.0
Total, production manufacturière.....	149.5	155.0	152.5	164.8
Total, non-durables.....	151.8	157.0	156.7	165.1
Textiles.....	122.5	134.6	133.2	146.1
Vêtements.....	107.9	107.1	108.2	110.0
Produits du papier.....	148.4	155.4	155.0	159.5
Pâte de bois et papier.....	148.2	155.1	152.9	152.7
Total, durables.....	146.4	148.4	147.6	164.4
Meubles.....	141.5	145.6	145.1	152.2
Machinerie.....	155.1	153.4	153.0	148.0
Fer et acier primaires.....	162.1	174.0	173.1	191.6
Véhicules automobiles.....	159.0	157.5	157.6	201.8
Réduction et affinage.....	168.7	165.6	165.5	164.2

SOURCE : *Revue statistique du Canada* (11-005), B. F. S.

qui montre pour les manufactures une pondération de 84.85% divisé en deux, les non-durables 45.74% et les durables 59.09%, et enregistre respectivement pour ces deux divisions, des accroissements de 5.5% et 11.4%. Le tableau 25 révèle plus en détail les développements de l'industrie manufacturière canadienne.

TABLEAU 24

EMPLOI, SALAIRES ET GAGES ET EXPÉDITIONS QUÉBEC, 1960, 1961, 1962				
	ANNÉE	NOMBRE	Salaire et	Valeur des
			gages	expéditions
			Millions de dollars.	
Pâtes et papiers.....	1960	26,882	159.6	601.2
	1961	26,546	145.2	650.2
	1962	26,485	147.0	647.2
Réduction et affinage des métaux non-ferreux.....	1960	11,991	63.1	647.5
	1961	10,906	60.4	618.8
	1962	10,550	60.4	601.0
Appareils et fournitures électriques.....	1960	22,673	103.5	296.4
	1961	22,016	106.9	306.2
	1962	24,455	122.0	349.3
Confections pour dames.....	1960	17,225	47.6	186.2
	1961	18,779	54.1	211.0
	1962	18,823	56.7	221.1
Tabac, cigares et cigarettes.....	1960	6,686	28.4	183.6
	1961	6,588	28.6	182.6
	1962	6,540	29.8	190.1

SOURCES : *Les Industries manufacturières du Canada : Québec* (51-205), *Les usines de pâtes et papiers* (36,204), *Employment and Payrolls* (72-002), B. F. S.

L'industrie manufacturière la plus importante du Québec reste l'industrie des pâtes et papiers. La valeur des expéditions, qui était de \$501.2 millions en 1960, est passée successivement à \$650.2 millions en 1961 et à \$647.2 millions en 1962. Toutefois, le chiffre de ces deux dernières années est estimé à partir de séries statistiques parallèles et celui de 1962, avec des données mensuelles incomplètes. Il en est de même pour les secteurs manufacturiers présentés au tableau qui précède.

L'industrie des pâtes et papiers a perdu néanmoins quelque peu de son importance relative quant à la valeur des expéditions. On reconnaissait traditionnellement à l'industrie des pâtes et papiers une part de 10%. Les chiffres

des trois dernières années donnent en moyenne une part de 8.5% du total des expéditions des manufactures. L'industrie de la réduction et de l'affinage des métaux non-ferreux suit de très près avec une part de 7.9% pour les années 1961 et 1962.

Le tableau ci-dessus révèle que l'industrie de la réduction et de l'affinage des métaux non-ferreux prend une importance accrue avec une valeur aux expéditions précédant même celle de l'industrie des pâtes et papiers, en 1960, avec \$647.5 millions contre \$601.2 millions. Les établissements de réduction et d'affinage de cuivre travaillant à pleine capacité et les nouveaux développements de capacité bientôt réalisés dans les secteurs du zinc et de l'aluminium, indiquent que cette industrie évolue vers une prépondérance dans le secteur manufacturier du Québec.

Pour ce qui est de la production nette (valeur de la production brute moins la valeur des achats effectués auprès d'autres entreprises), l'industrie des pâtes et papiers gardera probablement encore longtemps sa prépondérance. En 1959, la valeur ajoutée ou la production nette, dans cette industrie, était de \$295.8 millions. En 1960, elle s'établissait à \$505.9 millions. L'industrie de la réduction et de l'affinage des métaux non-ferreux, avec \$155.6 millions en 1959 et \$172.8 millions en 1960, se situe assez loin derrière l'industrie des pâtes et papiers tout en conservant encore le deuxième rang. Ce n'est cependant qu'une constatation de fait qui ne préjuge nullement de la valeur économique d'un secteur manufacturier québécois.

Il faut ouvrir ici une parenthèse pour souligner qu'une partie de la hausse de la production est venue augmenter le niveau des stocks. Ainsi, certains secteurs manufacturiers importants du Québec ont connu de fortes augmentations de leurs stocks de produits en 1962. Dans l'éventualité d'un progrès moins rapide du côté des expéditions, ou d'un ralentissement de celles-ci, cette forte accumulation de stocks pourrait marquer le début d'une stabilisation de la production manufacturière, au moins pour certains secteurs.

Le montant total des salaires et gages payés dans l'industrie manufacturière du Québec s'est accru de 6.8% entre 1962 et 1961 selon les chiffres estimés de ces deux années. L'augmentation réalisée en 1962, alors que le chiffre de \$1,785 millions, a été atteint, est beaucoup plus forte que celle de 1961 par rapport à 1960. L'augmentation n'était alors que de 3.1%. Simultanément à la hausse rapide du montant des salaires et gages distribués en 1962 par rapport à 1961, le nombre des employés a augmenté de 1.9%.

L'industrie des pâtes et papiers se classe encore, au cours de ces trois dernières années, au tout premier rang des industries québécoises, par la somme totale payée en salaires et gages. La part moyenne de cette industrie, moyenne basée sur les trois années, sera approximativement de 8.4%. Des chiffres basés sur la rémunération hebdomadaire moyenne et l'emploi rapporté, ajustés selon ceux du recensement de l'industrie, permettent d'estimer à \$147.0 millions, le montant total des salaires et gages payés dans l'industrie des pâtes et papiers au Québec. L'année 1962 marque une hausse légère de 2.6% par rapport à 1961

où le montant correspondant était de \$145.2 millions. Il faut noter ici qu'une baisse du nombre des employés, de 26,546 à 26,485, chiffres estimés, indique que les salaires par travailleur dans cette industrie seront plus forts en 1962. Effectivement, les salaires hebdomadaires moyens payés dans l'industrie des produits du papier, où les pâtes et papiers comptent pour 75% du poids, augmenteront en 1962 d'un peu plus de 3%.

Toutes les industries manufacturières montrent des hausses dans le total des salaires versés. Elles sont cependant moindres que celles qui avaient été observées entre 1961 et 1960. L'industrie des produits du tabac se situe au premier rang des industries qui ont enregistré un accroissement dans le chiffre des salaires et gages en 1962, avec 4.9%. L'industrie des produits du fer et de l'acier, avec 5.8%, l'industrie de l'équipement de transport, avec 2.8% et l'industrie des produits chimiques, avec 5.3% réalisent des progrès notables en comparaison avec 1961.

Le tableau 25 permet de comparer le niveau absolu des salaires dans les grandes industries manufacturières du Québec et le progrès par rapport aux années antérieures.

TABLEAU 25

SALAIRES ET GAGES HEBDOMADAIRES MOYENS					
QUÉBEC					
	1959	1960	1961	11 mois '61	11 mois '62
	\$	\$	\$	\$	\$
Manufactures	70.60	73.11	75.65	75.73	78.23
Produits du tabac	74.79	78.37	80.99	81.00	84.96
Produits des textiles	58.21	60.12	62.69	62.84	65.40
Vêtements	45.97	46.97	62.69	49.54	51.32
Produits du cuir	46.90	48.24	51.03	51.43	52.76
Produits du bois	55.27	57.58	59.87	60.06	61.84
Produits du papier	87.45	90.92	94.90	94.66	97.58
Produits du fer et de l'acier	80.51	82.98	86.02	86.23	89.51
Équipements de transports	85.51	89.14	91.59	91.64	94.24
Produits des métaux non-ferreux	88.41	92.61	95.96	95.76	98.64
Appareils électriques et accessoires	81.84	85.26	90.66	90.83	95.13
Produits chimiques	85.68	91.08	95.85	95.59	100.63

SOURCE : *Employment and Payroll* (72-002), B. F. S.

L'industrie manufacturière du Québec enregistre également des progrès du côté de l'emploi. L'année 1961 voyait l'emploi manufacturier atteindre le chiffre de 451,025 employés pour dépasser légèrement le sommet précédent de 1957. Pour 1962, les chiffres estimés permettent de prévoir une augmentation

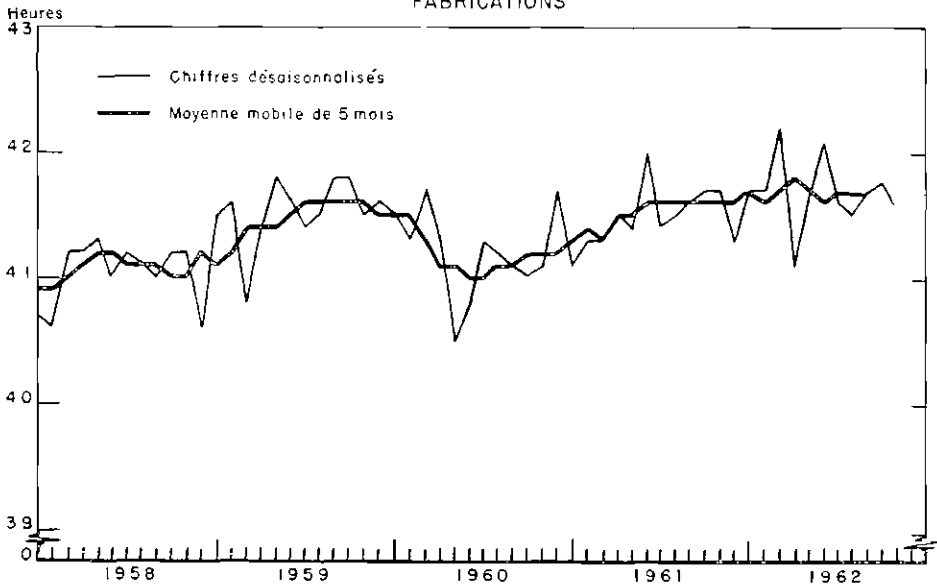
de près de 20% dans le chiffre de l'emploi total, pour donner 459,424. La situation de l'emploi dans les diverses industries est bien différente selon que l'industrie est structurellement en recul, en stagnation ou en expansion. Des cinq grandes industries du tableau 24, importantes par le chiffre des expéditions, une seule, l'industrie des appareils et fournitures électriques, montre en 1962, un chiffre d'emploi de 10% supérieur à celui de 1961. Les gros appareils électro-ménagers, dont les ventes au Québec en 1962, dépassent de beaucoup les ventes de 1961, semblent être un facteur important de cette avance rapide de l'industrie, de même que d'importantes dépenses d'investissements dans les différents secteurs industriels.

Des progrès marqués de l'emploi caractérisent en 1962, les industries suivantes : l'alimentation et les boissons, les scieries et moulins de rabotage, les meubles, la polygraphie, la machinerie, la construction et la réparation de navire. Cette dernière industrie dans le secteur de l'équipement de transport, compense par son augmentation, soit 25%, les pertes enregistrées dans l'avionnerie et dans l'industrie du matériel ferroviaire roulant.

Un autre trait caractéristique de l'industrie manufacturière du Québec, la semaine moyenne de travail ajustée des variations saisonnières, continue à se maintenir en 1962 à un niveau élevé. Avec une semaine moyenne de travail de 41.7 heures, l'année 1962 demeure, d'après les données actuellement disponibles, à un niveau supérieur à celui de la période correspondante de l'année 1961.

GRAPHIQUE VIII

SEMAINE MOYENNE DE TRAVAIL — QUÉBEC
FABRICATIONS



Dans l'ensemble, la production manufacturière a connu une année favorable. L'augmentation des expéditions et de l'activité était une des plus marquées depuis la fin de la guerre.

TABLEAU 26

EMPLOYÉS RAPPORTÉS — 1955 = 100						
QUÉBEC						
	1960		1961		1962	
	Mai	Octobre	Mai	Octobre	Mai	Octobre
Tabac.....	86.6	88.7	86.5	86.9	87.5	85.9
Produits du cuir.....	84.6	87.8	90.2	92.6	88.4	92.3
Produits des textiles.....	89.4	90.1	90.8	95.7	97.2	97.5
Vêtements.....	98.8	103.7	100.3	105.7	104.6	106.9
Produits du bois.....	113.6	109.1	116.8	117.5	129.4	126.0
Produits du papier.....	112.4	116.1	113.5	114.3	113.2	115.8
Imprimerie, édition et industries connexes.....	130.5	158.7	137.7	140.4	144.5	144.3
Produits du fer et de l'acier.....	90.4	88.7	86.2	86.6	91.6	94.9
Équipements de transport.....	75.1	69.4	69.4	72.4	92.2	67.3
Produits des métaux non-ferreux.....	110.1	106.1	100.5	101.9	102.5	97.8
Appareils électriques et accessoires.....	124.1	116.0	115.5	121.9	131.0	131.2
Produits chimiques.....	95.5	95.8	93.0	93.2	93.9	86.7
Manufactures.....	101.8	102.4	101.1	104.9	105.8	106.5
Constructions.....	119.0	137.4	114.3	135.4	116.7	135.7
Utilités publiques.....	126.5	124.8	125.2	124.9	128.6	135.6
Commerces.....	133.3	156.4	138.6	145.7	147.5	150.7
Finances, assurances et immeubles.....	138.8	143.3	151.3	158.2	160.2	167.2
Services.....	155.1	156.5	164.8	183.3	191.1	190.8
Forêts.....	45.6	126.7	45.7	97.9	40.3	103.1
Mines.....	118.2	122.5	120.3	123.5	130.3	130.9

SOURCE : *Employment and Payrolls (72-002)*, B. P. S.

V. CONSTRUCTION

L'industrie de la construction a connu au Québec, en 1962, un progrès remarquable. Selon les intentions exprimées à la fin de 1961, la valeur globale des constructions dans la province devrait atteindre, en 1962, \$1.8 milliard. Les indications plus récentes révèlent que le chiffre des prévisions sera entièrement réalisé et peut-être même dépassé. Or, cette valeur de la construction représente une hausse de 7.7% par rapport à l'année 1961. Cette augmentation dépasse sensiblement l'augmentation attendue pour le pays dans son ensemble : celle-ci n'était que de 4.9%. Par la différence de ces deux taux de croissance ; le Québec fournit une proportion légèrement plus grande de la construction globale au Canada, sa part passant de 24% au cours des dernières années à 24.7% en 1962.

Le tableau 27 montre le développement des grands secteurs de la construction depuis 1958.

TABLEAU 27

VALEUR DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION PAR SECTEUR QUÉBEC					
	1958	1959	1960	1961 (1)	1962 (2)
	\$000	\$000	\$000	\$000	\$000
Valeur totale.....	1,752,647	1,772,522	1,654,161	1,690,904	1,821,187
Bâtiments.....	1,050,480	1,101,370	1,000,538	1,094,786	1,162,430
Domiciliaire.....	561,800	559,800	435,300	511,800	556,100
Industriel.....	102,195	114,667	115,685	101,551	151,210
Commercial.....	170,793	215,352	208,401	235,976	235,516
Institutionnel.....	142,949	145,070	148,826	172,660	177,346
Bâtiments divers.....	72,745	86,481	72,528	75,019	84,258
Travaux de génie.....	682,167	670,952	655,625	596,118	658,757

SOURCE : *Construction in Canada 1960-62* (64-201), B. F. S.

(1) Préliminaire.

(2) Estimation.

C'est spécialement la construction d'établissements industriels qui enregistre une hausse importante : celle-ci dépasse 50% en 1962. La hausse de la construction industrielle est de grande importance pour l'avenir économique de la Province. En effet, une augmentation aussi importante indique avec une probabilité raisonnable une extension majeure des capacités de production dont les effets se feront sentir surtout dans l'avenir. Tant qu'il y a des investissements accrus en machines et équipements seulement, sans accroissement des investissements en bâtiments, il faut s'attendre à ce que l'objectif de ces investissements soit avant tout, l'amélioration de la technique de production, c'est-à-dire une meilleure productivité. Celle-ci ne change que très peu les possibilités de production. Par contre, un accroissement sensible des investissements en nouveaux bâtiments industriels indique que le but des investissements nouveaux est essentiellement l'augmentation des capacités.

Une autre augmentation caractéristique dans la construction est celle des travaux de génie. Elle atteint 10,5% par rapport à l'année précédente et représente 48% de l'augmentation totale de la construction. C'est leur rôle économique qui donne la signification aux travaux de génie. Il s'agit, en effet, d'investissements en ce que l'on pourrait appeler capital social fixe. Ce capital est un complément essentiel de toute croissance à long terme. Même s'il est difficile, sinon impossible, d'estimer la rentabilité financière de tels investissements, il n'en reste pas moins vrai que ces travaux sont la condition nécessaire à d'autres investissements, ceux-là directement productifs.

Du côté de la construction domiciliaire, au cours des cinq dernières années, de 1958 à 1962, il est à noter que quelque 177,000 logements ont été construits au Québec. Le nombre de logements commencés en 1962 dépasse celui de 1961 de plus de 17%. D'après les derniers chiffres, le nombre de logements complétés montre également des progrès, dépassant de quelque 12% celui de l'année dernière.

TABLEAU 28

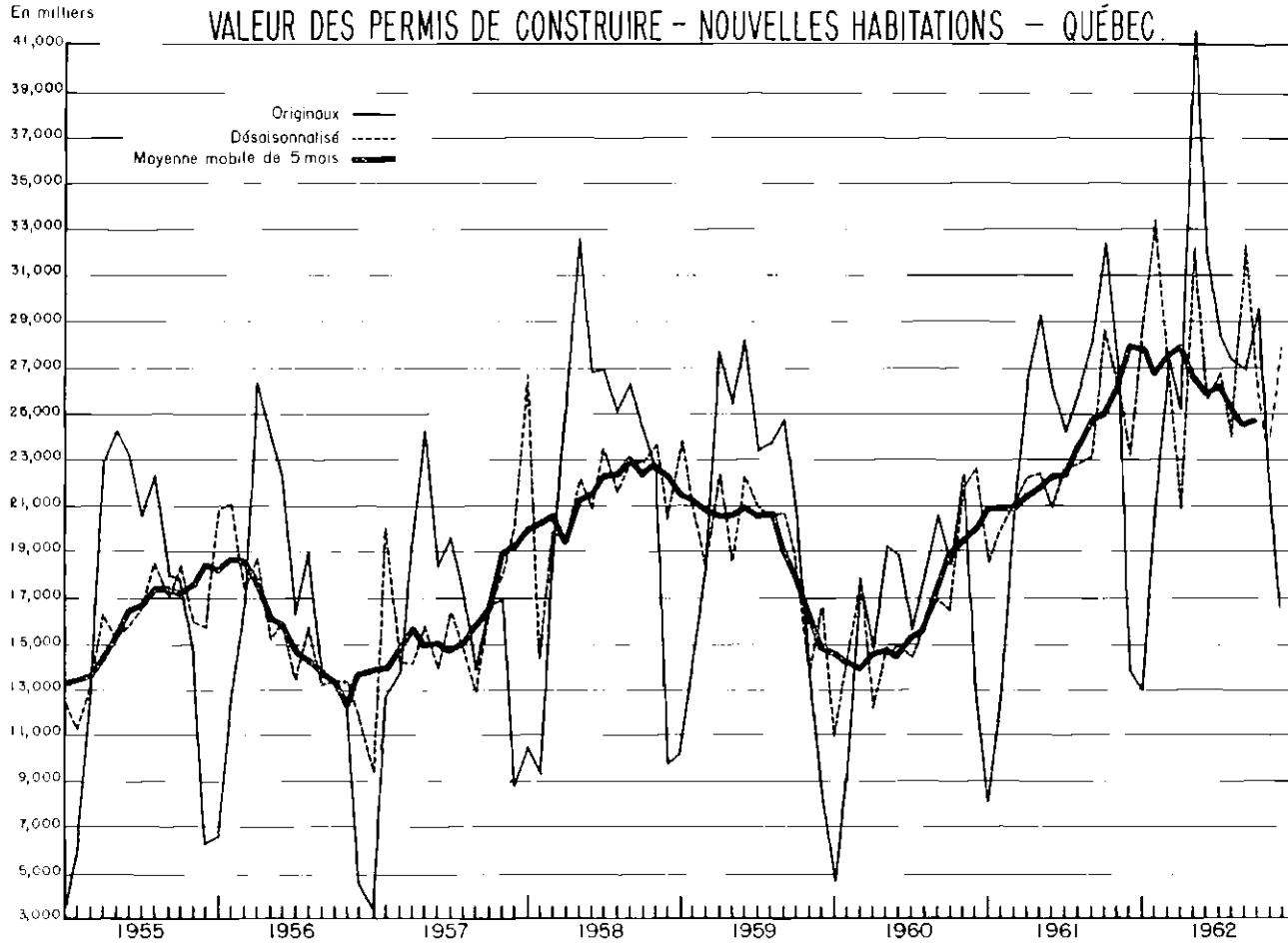
CONSTRUCTION DOMICILIAIRE QUÉBEC					
ANNÉE	En construction le 1 ^{er} janvier	Logements commencés	Logements complétés	Ajustements	En construction le 31 décembre
1956.....	16,629	59,852	54,866	+ 197	21,812
1957.....	21,797	55,999	41,166	- 805	15,825
1958.....	17,197	46,524	39,750	- 1,854	21,957
1959.....	20,721	56,265	38,920	- 512*	17,754
1960.....	17,754	28,589	51,511	- 1,075	13,959
1961.....	15,959	54,215	51,756	- 757	15,661
1962.....	15,661	40,152	55,782	n.d.	16,699

SOURCE : *New Residential Construction (64-002)*, B. F. S.

* Correction.

La colonne « ajustements » représente le nombre de logements dont la réalisation n'a pas été enregistrée à son début ou a été abandonnée par la suite. Pour 1962 ce chiffre n'est pas encore disponible, mais tout laisse croire qu'il ne dépassera pas le chiffre de 1961, soit 757. Ainsi quelque 16,700 logements, dont la construction était commencée au 31 décembre 1962 ne seront terminés qu'au cours de l'année 1963. L'activité dans la construction de logements sera relativement élevée en 1963 également, d'autant plus que le nombre de logements commencés restera suffisamment grand.

La valeur des permis de construction pour les nouvelles habitations au Québec représente près de 50% de la valeur totale de permis de bâtir émis en 1962. Le graphique suivant montre le mouvement accéléré de l'émission des permis pour de nouveaux logements, à partir du mois d'août 1960, jusqu'au sommet atteint au début de l'année 1962. Bien que la courbe cyclique de la valeur des permis émis pour de nouvelles habitations tend à diminuer depuis



lors, l'année 1962 se situe cependant dans son ensemble à un niveau bien supérieur à celui de 1958 qui représente le sommet précédent.

Si l'on envisage la situation des permis de construction par rapport à celle de l'année 1961, la valeur globale de ceux-ci pourrait alors dépasser en 1962 le niveau atteint de quelque 52%. C'est ce qu'indiquent les chiffres incomplets disponibles maintenant. L'activité dans le secteur de la construction a donc été particulièrement élevée au cours de l'année dernière.

Le tableau 29 donne l'évolution de l'emploi et des salaires dans l'industrie de la construction depuis 1956.

TABLEAU 29

STATISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSTRUCTION QUÉBEC				
ANNÉE	Nombre d'employés	Salaire hebdomadaire moyen \$	Valeur du travail \$000	Valeur totale des travaux \$000
1956.....	148.243	64.55	495.979	1.524.692
1957.....	146.727	69.62	528.953	1.661.552
1958.....	144.405	70.41	537.707	1.732.647
1959.....	142.154	74.77	567.179	1.772.322
1960.....	129.350	78.06	545.345	1.654.161
1961 ⁽¹⁾	131.381	79.56	557.156	1.690.904
1962 ⁽²⁾	140.871	85.57	598.747	1.821.187

SOURCE : *Construction in Canada 1960-62* (64-201), B. F. S.

(1) Chiffres provisoires.

(2) Estimation.

Le nombre d'employés a augmenté en 1962, de 8,9% par rapport au point creux de cette activité, soit 1960, et de 7,2% par rapport à l'année 1961. Cette hausse de l'emploi dans ce secteur s'accompagne d'une augmentation relativement forte des salaires hebdomadaires moyens et se répercute nécessairement dans la valeur globale du travail qu'a utilisé l'industrie de la construction.

D'une part, à cause de la hausse des salaires, et d'autre part à cause de la hausse des prix des matériaux de construction, le coût de la construction a augmenté au cours de l'année. Toutefois, l'augmentation des prix des matériaux de construction est restée relativement limitée, n'ayant augmenté que de 1% du côté des matériaux pour construction domiciliaire et de 0,6% pour ceux destinés à la construction non domiciliaire.

VI. SITUATION GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION DES BIENS AU QUÉBEC

L'année 1962 présente tous les signes d'une année de progrès très rapide et bien réparti dans les grands secteurs de la production québécoise. La production totale des biens en 1961, chiffre révisé, qui s'établissait à \$10,582,700,000 dépassait de 5.5% les réalisations de 1960. Au cours de 1962, l'activité s'est maintenue à un niveau élevé.

TABLEAU 30

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION AU QUÉBEC				
	1960	1961	1962	1962/1961 Variation en %
	Millions de dollars			
Agriculture.....	492.5	516.6	519.3	+ 0.5
Forêts, bois coupé.....	201.2	204.2	242.6	+ 18.8
Pêches.....	8.0	8.0	8.4	+ 5.0
Fourrures.....	2.0	2.0	2.2	+ 10.0
Mines et carrières (1).....	446.6	455.5	519.1	+ 14.0
Énergie électrique.....	225.0	239.0	254.0	+ 6.5
Manufacture.....	7,206.1	7,466.5	8,029.2	+ 7.5
Construction.....	1,654.2	1,690.9	1,821.2	+ 7.7
Total.....	10,251.4	10,582.7	11,596.0	+ 7.7

(1) Les données de cette industrie représentent la valeur nette à la transformation alors que les autres données représentent des valeurs brutes.

Le chiffre de la valeur globale de la production atteint \$11,596,000,000 soit une augmentation de 7.7% par rapport à l'année 1961. Ainsi les prévisions faites, il y a un an, se sont pleinement réalisées. (1)

L'industrie manufacturière accroît sa prédominance devant les autres grands secteurs industriels, obtenant pour les trois dernières années une part moyenne de plus de 70%. On peut voir, dans cette forte participation de l'industrie manufacturière québécoise à la production totale de biens, que l'industrie québécoise avance à un rythme qui semble se rapprocher rapidement du rythme de l'ensemble de l'industrie manufacturière canadienne. La construction qui marque en 1962, un sommet inégalé, conserve le deuxième rang des industries, fournissant 16% de la valeur brute de la production québécoise. L'agriculture y contribue pour environ 5% et les mines et carrières suivent de près avec une

(1) Voir *Québec - Revue économique de l'année 1961*.

contribution légèrement moindre. Il est à noter que le chiffre de tous les secteurs d'activité qui produisent des biens, excepté les mines et carrières, serait plus bas si on pouvait éliminer les doubles emplois.

TABLEAU 31

STRUCTURE DE LA PRODUCTION, QUÉBEC			
	1960 %	1961 %	1962 %
Agriculture.....	4.8	4.9	4.5
Forêts, bois coupé.....	2.0	1.9	2.1
Pêche et trappage.....	0.1	0.1	0.1
Mines et carrières.....	4.4	4.5	4.5
Énergie électrique.....	2.2	2.2	2.2
Manufactures *.....	70.4	70.3	70.1
Constructions.....	16.2	16.3	16.4
Total **.....	100.0	100.0	100.0

* Par suite de duplications plus nombreuses, ce poste prend une part plus grande du total brut. Se basant sur les chiffres nets de 1960, la part des manufactures sera environ 68% en 1962. Dans ce contexte, la part relative des autres postes sera légèrement plus élevée.

** À cause de l'arrondissement des chiffres les taux peuvent ne pas donner 100.0

Cette image d'expansion rapide de l'activité économique trouve une confirmation ultérieure, quoique partielle, dans le nombre de sociétés nouvelles à fond social. En 1962, 4,771 nouvelles sociétés ont été enregistrées, ce qui représente une augmentation de 17% par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, la somme globale des fonds sociaux autorisés connaît une augmentation encore plus importante, soit 54% de plus qu'en 1961. Il y avait donc une augmentation appréciable de fond social moyen autorisé par société enregistrée.

Soulignons ici que les services du commissariat industriel et du bureau d'expansion industrielle ont développé une activité importante. On peut affirmer que l'activité de ces organismes a été le facteur déterminant de l'installation d'au moins six établissements d'importance majeure au Québec.

Pour ce qui est de l'évolution des faillites commerciales dans la province, bien que la situation économique générale se soit montrée particulièrement favorable, leur nombre, en 1962, a été plus élevé qu'en 1961. Les entreprises de ventes de gros et de détail semblent être plus touchées que toute autre entreprise.

Il s'est aussi produit une augmentation du passif moyen par faillite déclarée et celui-ci se situe en 1962 près de la moyenne canadienne. La part du Québec dans le total canadien est approximativement de 50% dans le nombre de faillites et dans le passif total.

TABLEAU 32

FAILLITES COMMERCIALES									
	QUÉBEC			ONTARIO			CANADA		
	Nombre de faillites	Passif total (\$000)	Passif moyen \$	Nombre de faillites	Passif total (\$000)	Passif moyen \$	Nombre de faillites	Passif total (\$000)	Passif moyen \$
1960	1,638	61,851	57,760	914	91,090	99,661	2,828	174,548	61,721
1961	1,450	49,155	58,885	952	48,550	51,878	2,659	116,520	45,821
9 mois '61	1,102	38,721	35,100	752	58,008	51,900	2,045	91,022	44,600
9 mois '62	1,227	54,092	44,100	859	59,428	45,900	2,540	105,405	45,000

SOURCE : *Revue statistique du Québec*, page 53.

VII. REVENU NATIONAL ET DESTINATION DU REVENU

a) *Revenu national*

Les deux postes les plus importants du revenu national, le revenu personnel et les bénéfices des sociétés avant impôt, représentaient, d'après les dernières données statistiques, 77.5% de l'ensemble du produit national brut. Malgré une certaine diminution du profit au troisième trimestre, le produit national a suivi sa marche ascendante ; on peut escompter que le revenu personnel atteindra au Québec un nouveau sommet de \$7,281 millions soit une augmentation approximative de 4% par rapport à l'année 1961. Les salaires et traitements et autres revenus du travail ont été, encore au Québec, de 6.9% plus élevés que l'année précédente. Ce revenu était \$5,168 millions contre \$4,853 millions en 1961. Le revenu monétaire des agriculteurs serait supérieur à celui de l'année précédente de 1.2%. Quant aux revenus nets des entreprises individuelles et non agricoles, l'augmentation se situe à 5%. Finalement les intérêts, dividendes et loyers nets des personnes, d'après les tendances des trois premiers trimestres de l'année 1962 s'accroîtront de quelque 8%.

Le résultat global de l'année 1962 apparaît très favorable. Mais il reste cependant insuffisant pour changer fondamentalement la situation du revenu par tête d'habitant. En 1956, le revenu personnel par tête d'habitant n'était au Québec que 72.1% de celui de l'Ontario et de 84.4% de celui du pays ; en 1961, la situation s'est quelque peu améliorée, et le revenu par tête d'habitant représente, au Québec, 72.8% de celui de l'Ontario et 86.6% de celui du Canada.

Les bénéfices des sociétés avant impôt, d'après un taux moyen annuellement ajusté des variations saisonnières, représentaient 10.2% de la production brute du Québec (10% au Canada) en 1962. C'est 11% de plus qu'en 1961 au Québec. Le montant de ce poste atteindrait pour 1962 la somme de 1,170 millions de dollars et représenterait 30.6% du total canadien des bénéfices des sociétés avant impôt.

En se servant de la méthode déjà utilisée ⁽¹⁾ pour l'estimation de l'épargne québécoise, on peut obtenir le tableau 53.

b) *Dépenses personnelles, gouvernementales et investissement*

1. *Dépenses personnelles pour biens et services*

La vente au détail est un indicateur appréciable en ce qui concerne les dépenses familiales. En 1962, au Québec l'achat des biens de ménage a été 6.8% supérieur à celui de 1961 ; au Canada il n'a été que de 4.2%. La vente de voitures pour la même période a été 12.2% supérieure (10.3% au Canada). Le graphique de la page suivante donne les pourcentages des ventes de détail par rapport au Canada.

Pour l'ensemble des biens et services les Québécois semblent avoir dépensé \$6,317 millions en 1962.

(1) *Situation économique au Québec 1961.*

TABLEAU 33

BÉNÉFICE ET ÉPARGNE DES SOCIÉTÉS AVANT IMPÔT QUÉBEC		
ANNÉE	Bénéfices des sociétés avant impôt	Épargne
	Millions de dollars	
1956.....	998.5	682.2
1957.....	976.3	699.3
1958.....	968.4	701.0
1959.....	1,078.6	758.1
1960.....	1,006.3	704.7
1961 ⁽¹⁾	1,053.6	719.1
1962 ⁽¹⁾	1,169.8	n.d.

SOURCE : *National Account 1926-1956* et 1962, et *Taxation Statistics 1961*, B. F. S.

(1) Estimé.

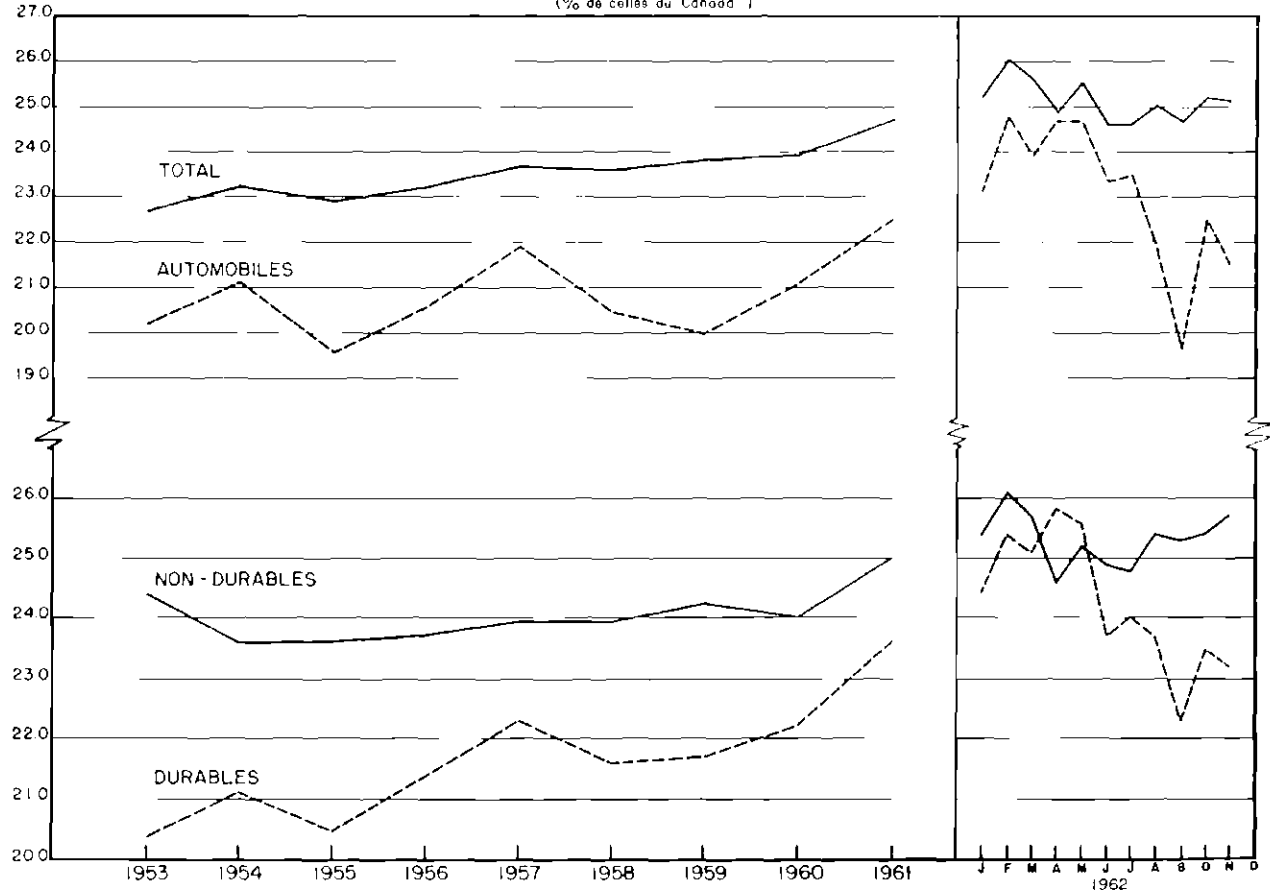
TABLEAU 34

DÉPENSES EN BIENS ET SERVICES DES QUÉBÉCOIS EN 1962	
POSTE DE DÉPENSES	Milliers de dollars ⁽¹⁾
Aliment.....	1,686,639
Habillement.....	713,821
Loyer.....	1,130,743
Fonctionnement du ménage.....	903,351
Soins médicaux.....	416,922
Transport.....	758,040
Divers.....	707,504
TOTAL.....	6,517,000

(1) Estimé par le bureau de recherches, ministère de l'industrie et du commerce.

VENTES AU DÉTAIL DU QUÉBEC

(% de celles du Canada)



GRAPHIQUE X

Cette dépense représente 86.8% du revenu disponible des Québécois en 1962.

L'épargne nette des personnes au Québec en 1962, serait de 2% plus basse que celle de 1961. Le tableau 35 présente cette situation.

TABLEAU 35

ÉPARGNE NETTE DES PERSONNES (1)			
QUÉBEC - CANADA			
ANNÉE	Québec	Canada	% Québec Canada
	Millions de dollars		
1949	224.9	926	24.5
1951	518.8	1,534	25.9
1953	322.8	1,312	24.6
1955	215.1	865	24.9
1957	298.4	1,202	24.8
1959	430.9	1,390	31.0
1961	437.9	1,292	33.9
1962	425.0	n.d.	n.d.

(1) Estimé par le bureau de recherches, ministère de l'industrie et du commerce.

2. Dépenses gouvernementales

La dépense nette du gouvernement du Québec par rapport à l'exercice financier 1959-1960 avait augmenté de 24.6% en 1960-1961 et de 7.44% en 1961-1962. Elle serait de 23.9% supérieure en 1962-1963.

La santé et le bien-être social ainsi que l'éducation sont les postes de dépenses les plus importants au Québec. La santé et le bien-être ont représenté ces deux dernières années 30.9% et 31.4% ; l'éducation 29.9% et 28.9% des dépenses nettes du gouvernement.

Quant aux dépenses des municipalités, elles ont enregistré des augmentations de 6.1% et 4% depuis 1960. Le service de la dette et l'éducation sont les principaux postes de leurs dépenses. Le dernier, toutefois, enregistre une réduction constante depuis 1960. Cette baisse est le résultat de la participation de plus en plus large du gouvernement québécois dans le financement de l'éducation.

Les dépenses fédérales effectuées au Québec, ont diminué de 1.9% en 1962 en raison de la politique d'austérité. Le tableau suivant, donne des dépenses des trois gouvernements au Québec.

TABLEAU 56

DÉPENSES TOTALES DES GOUVERNEMENTS AU QUÉBEC ⁽¹⁾				
	1959	1960	1961	1962
	Millions de dollars			
Gouvernement fédéral.....	1,077.9	1,042.2	1,125.9	1,102.9
Gouvernement du Québec ⁽²⁾	598.4	749.0	845.0	998.0
Gouvernements municipaux ⁽³⁾	423.0	434.2	460.6	479.0
TOTAL.....	2,099.3	2,225.4	2,429.5	2,579.9

SOURCES : *Gazette du travail du Canada*, Conférence fédérale-provinciale 1960, *Comptes nationaux* (15-001) et 13-201) *Federal Government employment* (72-004), *Statistiques financières des gouvernements provinciaux* (68-205), *Statistiques financières des gouvernements municipaux* (68-205).

(1) Estimé.

(2) Dépenses nettes.

(3) Dépenses brutes.

3. Dépenses d'investissement

Les investissements jouent un rôle primordial dans le développement conjoncturel, mais ont aussi une grande signification pour la croissance à long terme. Il est donc indispensable de faire une étude relativement détaillée des dépenses d'investissement.

D'après les chiffres estimés, en 1962, le montant des investissements réels a été le plus élevé depuis 1958 (tableau 37).

Le comportement des chefs d'entreprise, autrement dit leurs décisions en ce qui a trait aux nouvelles dépenses d'investissement, est lié étroitement aux fluctuations économiques. C'est pourquoi, les investissements nouveaux sont soumis aux fluctuations conjoncturelles. Seules les dépenses de réparation ne cessent d'augmenter sans interruption. Le tableau suivant met en relief l'influence conjoncturelle dans les différents secteurs des investissements (tableau 38).

TABLEAU 37

VARIATIONS DE L'INVESTISSEMENT RÉEL PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE AU QUÉBEC	
ANNÉE	%
1956.....	+ 19.7
1957.....	+ 9.6
1958.....	+ 1.2
1959.....	+ 1.9
1960.....	- 4.2
1961 ⁽¹⁾	- 2.7
1962 ⁽²⁾	+ 7.0

SOURCE : *Private and Public Investment in Canada.* (Min. fédéral du commerce).

(1) Préliminaire.

(2) Estimé.

TABLEAU 38

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AU QUÉBEC 1953 = 100					
ANNÉE	Machinerie et équipement (1)	Construction (2)	Total 3 = 1 + 2 (3)	Réparations (4)	Total des Investisse- ments 5 = 3 + 4 (5)
1956.....	122.1	141.5	154.7	115.8	129.5
1957.....	134.9	154.6	147.6	120.3	140.1
1958.....	127.6	161.3	149.4	123.4	142.3
1959.....	151.1	165.9	152.5	128.0	145.7
1960.....	141.5	148.9	146.0	137.8	143.8
1961 ⁽¹⁾	124.6	151.7	142.1	140.9	141.8
1962 ⁽²⁾	129.4	164.4	152.1	145.8	150.4

SOURCE : *Private and Public Investment in Canada.*

(1) Préliminaire.

(2) Estimé.

La part de l'investissement québécois par rapport au Canada est restée à peu près stable, celle de l'Ontario a augmenté plus rapidement que l'ensemble du Canada en 1962. Quant au pourcentage des variations de l'investissement, il a été plus élevé au Québec qu'au Canada. Les deux tableaux (39 et 40) soulignent ces changements :

TABLEAU 39

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN POURCENTAGE DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO PAR RAPPORT AU CANADA			
ANNÉE	Canada -- Millions de dollars	Québec Canada %	Ontario Canada %
1956.....	10,228	26.80	36.21
1957.....	11,341	25.77	37.46
1958.....	10,978	25.18	37.17
1959.....	11,298	25.49	35.50
1960.....	11,247	24.21	35.20
1961 ⁽¹⁾	11,095	24.21	34.59
1962 ⁽²⁾	11,655	24.44	36.04

SOURCE : *Private and Public Investment in Canada* (Ministère fédéral du commerce).

(1) Préliminaire.

(2) Estimé.

Après la baisse des investissements, au Québec en 1960 et en 1961, les investissements bruts enregistrent une augmentation de 6% en 1962 par rapport à l'année précédente. Au Québec, les capitaux engagés dans tous les secteurs ont été à la hausse, sauf dans un seul groupe, celui de finances, assurances et commerce.

Dans le secteur manufacturier, l'augmentation de l'investissement brut a été de 12.8% (10.4% au Canada, 14.5% en Ontario) par rapport à 1961. L'industrie où l'investissement réel a été le plus fort, est celle des métaux pri-

maires ; \$62.9 millions, soit une augmentation de 274.4% par rapport à 1961. Un autre aspect important de l'investissement en 1962 est celui de la construction manufacturière qui a augmenté, en valeur, de 43% par rapport à 1961. On a déjà indiqué le résultat d'une telle progression sur la capacité de production.

TABLEAU 40

INVESTISSEMENTS					
<i>(Variations en regard de l'année précédente)</i>					
ANNÉE		Total des investissements %	Machinerie et équipement %	Nouvelles constructions %	Entretien et réparations %
1960	Québec...	- 1.3	+ 7.3	- 9.1	+ 7.6
	Ontario...	- 0.7	+ 3.2	- 4.0	+ 1.6
	Canada...	- 0.5	+ 3.7	- 4.5	+ 3.6
1961 ⁽¹⁾	Québec...	- 1.4	- 11.5	+ 1.8	+ 2.3
	Ontario...	- 3.0	- 9.8	- 0.5	- 2.2
	Canada...	- 1.4	- 9.8	+ 2.2	+ 0.05
1962 ⁽²⁾	Québec...	+ 6.0	+ 3.9	+ 8.4	+ 3.4
	Ontario...	+ 9.4	+ 14.1	+ 11.0	+ 2.6
	Canada...	+ 5.0	+ 7.9	+ 5.2	+ 2.4

SOURCE : *Private and Public Investment in Canada*. Ministère de l'industrie et du commerce, Ottawa.

(1) Préliminaire.

(2) Estimé.

En dernier lieu, il faut souligner l'importance des immobilisations gouvernementales et institutionnelles qui ont été de 9.5% plus élevées au Québec en 1962 qu'en 1961.

TABLEAU 41

VARIATIONS PROCENTUELLES DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 1962 EN REGARD DE 1961							
		Industrie primaire et de construction	Manufactures	Utilités publiques	Finances assurances commerce	Institutions et services gouverne- mentaux	Habitations
Machinerie et équipement	Québec.....	- 1.9	+ 11.6	- 5.2	- 0.2	+ 15.7	
	Ontario.....	+ 3.5	+ 21.2	+ 9.5	+ 1.5	+ 44.2	
	Canada.....	+ 8.2	+ 17.8	- 0.9	- 0.5	+ 21.9	
Nouvelles constructions	Québec.....	+ 8.5	+ 45.2	+ 10.9	- 7.8	+ 10.9	+ 4.5
	Ontario.....	+ 4.5	+ 28.9	+ 2.5	+ 5.7	+ 20.8	+ 4.7
	Canada.....	- 6.2	+ 19.8	- 2.2	- 5.4	+ 13.7	+ 4.5
Entretien et réparations	Québec.....	+ 3.0	+ 2.1	+ 5.4	- 1.0	+ 1.2	+ 6.0
	Ontario.....	+ 0.1	+ 1.1	+ 5.6	- 3.1	+ 1.4	+ 6.0
	Canada.....	+ 1.0	+ 1.4	+ 4.1	- 3.7	+ 1.5	+ 6.0
TOTAL	Québec.....	+ 2.2	+ 12.8	+ 5.9	- 4.4	+ 9.5	+ 4.7
	Ontario.....	+ 2.5	+ 14.5	+ 5.1	+ 1.8	+ 19.5	+ 5.0
	Canada.....	+ 1.5	+ 10.4	0.0	- 2.5	+ 12.1	+ 4.9

SOURCE : *Investissements publics et privés*, ministère de l'industrie et du commerce, Ottawa.

TABLEAU 42

POURCENTAGE DE L'INVESTISSEMENT DANS LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE SIX SECTEURS, PAR RAPPORT À L'INVESTISSEMENT TOTAL QUÉBEC							
ANNÉE	Total	Primaire et construction	Manu- facture	Utilités publi- ques	Service Commerce Finance	Institutions gouver- nementales	Habi- tations
	\$000,000						
1956.....	2,455.5	12.16	20.28	22.66	7.20	15.29	22.37
1957.....	2,654.3	10.40	20.30	27.62	7.65	16.49	18.44
1958.....	2,696.0	9.07	17.11	29.64	8.07	16.25	20.83
1959.....	2,759.9	10.50	17.86	26.16	9.78	16.12	19.55
1960.....	2,723.5	10.95	17.94	26.12	10.50	17.77	16.72
1961 (1)...	2,686.2	10.30	17.35	22.27	11.23	19.79	19.05
1962 (2)...	2,848.5	9.92	18.46	22.23	10.13	20.44	18.82

SOURCE : *Private and Public Investment, Regional Estimate.* (Ministère fédéral du commerce.)

(1) Préliminaire.

(2) Estimé.

CONCLUSION

Le Canada, malgré une situation économique plus favorable en 1962 a subi une grave crise monétaire, provoquée en grande partie par les énormes déficits commerciaux accumulés au cours des dernières années.

Les mesures qui ont été prises pour faire face à cette crise ont été progressivement abandonnées sauf la dévaluation du dollar, et l'économie canadienne a pu réaliser des progrès appréciables, comme l'indique l'augmentation de 8.8% du produit national brut.

Le Québec a vu sa population totale croître rapidement en 1962, absolument et relativement. Les chiffres du recensement de 1961, indiquent une baisse relative du nombre de personnes du groupe d'âge de 20 à 54 ans. Parallèlement à ce phénomène, la population active par 1,000 habitants est passée de 352 en 1960, à 345 en 1961 et à 339 en 1962. Cette tendance à la baisse est, d'une part, le résultat d'un passage dans le groupe de la population active, d'une plus grande partie de personnes du groupe formé lors des années de basse natalité de la guerre, et d'autre part, le résultat des lois scolaires de 1961.

L'emploi total a continué de croître jusqu'au milieu de 1962 pour ensuite cesser. Le recul de l'emploi au second semestre est peu marqué et le niveau général de 1962 se situe par 3.7% au-dessus du niveau de 1961. De son côté, la

situation du chômage a évolué relativement mieux au cours du premier semestre qu'au cours du second. Cependant, là encore, la situation générale est meilleure qu'en 1961, et les données désaisonnalisées du chômage laissent voir que novembre pourrait bien avoir marqué un point tournant avant une amélioration sensible de la conjoncture.

L'agriculture québécoise traverse une période de transformations profondes : en effet, la population agricole diminue rapidement, le nombre de fermes se comportera, semble-t-il, suivant la tendance observée au cours de la décennie 1951-1961, la mécanisation des fermes se poursuivra et sera rellétée par des frais d'exploitation plus élevés et la superficie moyenne des fermes continuera d'augmenter. Tous ces facteurs évoluent vers une situation qui freinera la baisse du revenu net et, grâce à la progression plus marquée du rendement sur le capital, permettra une amélioration ultérieure des gains agricoles.

L'industrie minière a connu, en 1962, une hausse de 14% dans la valeur de sa production. Cette hausse est due, en très grande partie, à la forte augmentation enregistrée au poste des minerais métalliques. L'exploitation forestière a aussi atteint une position favorable malgré une baisse assez importante de son principal poste, le bois à pâte, qui a été plus que compensé par une hausse appréciable du bois de sciage. La production d'énergie électrique a continué sa croissance avec plus de 6% d'augmentation en 1962. L'emploi progresse dans l'extraction minière et l'énergie électrique simultanément au volume des salaires et gages. Les trois industries ont enregistré des progrès notables dans les salaires hebdomadaires moyens, mais l'exploitation forestière s'est placée au premier rang avec 5.7% d'augmentation.

Le niveau atteint par les expéditions des manufactures québécoises s'est élevé au cours de 1962, par rapport à 1961. Il a légèrement dépassé \$8 milliards. La valeur brute de la production totale des biens est passée de \$10.6 milliards en 1961 à \$11.4 milliards en 1962, démontrant ainsi l'importance prépondérante de l'industrie manufacturière du Québec. La semaine moyenne de travail dans les manufactures reflète la grande activité de la main-d'œuvre qui y est employée. Elle indique par avance que le haut niveau des expéditions manufacturières sera encore maintenu au cours des prochains mois. L'évolution des salaires et gages révèle que les groupes manufacturiers ont bénéficié, en 1962, de hausses allant jusqu'à 5.3%. Ainsi, l'augmentation du volume total des rémunérations du travail était assurée simultanément par un faible accroissement de l'emploi, par une hausse appréciable de la rémunération hebdomadaire moyenne et par un haut niveau de la semaine moyenne de travail.

La construction québécoise, en 1962, a été un facteur très important de l'accroissement de l'activité économique. L'augmentation dans la valeur de la construction, 7.7%, soit plus de \$130 millions en regard de 1961, s'est répercutée fortement dans l'industrie des biens de construction. Les salaires et gages y ont dépassé le sommet précédent de 1959 d'un peu plus de 5.5%. Les nouveaux logements commencés et les logements terminés furent beaucoup plus nombreux en 1962 qu'en 1961. Le chiffre élevé de nouveaux logements en chantier au 1^{er}

janvier 1963 augure d'un autre haut niveau d'activité dans la construction domiciliaire pour les mois qui viennent.

Le revenu national québécois donne en bref une vue complète de l'évolution des grands facteurs de production. Sauf l'agriculture, les revenus enregistrent des hausses allant de 5% pour les entreprises individuelles et non agricoles à 11% pour les bénéficiaires des sociétés avant impôt. D'après les chiffres préliminaires, il semble que la marge bénéficiaire a été légèrement plus avantageuse au Québec que dans le reste du Canada.

En 1962, l'augmentation relative des dépenses des Québécois en biens et services a dépassé dans plusieurs catégories les augmentations correspondantes sur le plan canadien. Le chiffre total de ces dépenses s'établira autour de \$6,317 millions, soit une hausse de 5%.

Les dépenses des gouvernements se sont accrues de plus de 6%. Les contributions positives à cette augmentation sont venues du gouvernement du Québec pour un montant de \$155 millions et des gouvernements municipaux pour \$18.4 millions.

Les investissements, le troisième principal poste de la dépense nationale brute, ont constitué, en 1962, le puissant levier qui a maintenu l'économie en haute conjoncture. Avec des investissements s'élevant à \$2,848.5 millions, soit une augmentation de 7.6%, le Québec a montré le progrès le plus considérable depuis 1958. La valeur de l'habitation domiciliaire s'est accrue de 4.7%, l'investissement des institutions et services gouvernementaux de 9.5%, les utilités publiques de 5.9%, les manufactures de 12.8% et les industries primaires de 2.2%. Un poste du secteur tertiaire (la finance, l'assurance et le commerce) n'a pas démontré la vigueur des postes des autres secteurs.

Même si les investissements en machinerie et en équipement ont augmenté en 1962 en regard de 1961, il reste que la grosse part des investissements nouveaux a été réalisée dans le domaine des nouvelles constructions. Comme corollaire à cette évolution de 1962, il faut s'attendre, et des indices sûrs l'indiquent, à ce que les investissements de 1963 soient surtout effectués dans le domaine de la machinerie et de l'équipement. Le comportement du secteur manufacturier explicite particulièrement bien ce phénomène.

En terminant, il convient de rappeler brièvement certains faits déjà mentionnés pour faire ressortir le résultat de leur convergence. En 1962, l'emploi manufacturier s'est déplacé vers la hausse de seulement 1.9% par rapport à 1961, alors qu'en 1961 en regard de 1960, la hausse avait été de 3.9%. Parallèlement, la valeur des expéditions des fabricants québécois a crû rapidement en 1961 et s'est maintenue à ce niveau élevé tout au cours de 1962. Toutefois, aucune hausse rapide n'a marqué l'année 1962 tout au cours de ses douze mois. Autre fait très révélateur, la durée de la semaine moyenne de travail dans la fabrication se situe à un niveau de 41.6 heures au cours des deux derniers trimestres de 1961, alors qu'en 1962 des pressions ont poussé ce chiffre à un niveau moyen de 41.7 heures. Le plafonnement révélé par la semaine moyenne de travail semble indiquer que 1961 a permis une utilisation de plus en plus grande de la capacité

productrice des industries manufacturières québécoises et que de nouveaux progrès, de ce côté, sont devenus de plus en plus difficiles. Il y a là une limite à la capacité d'absorption de nouveaux ouvriers qui a touché l'emploi manufacturier en 1962. Il ne s'agit ici que d'une interprétation puisque des statistiques précises sur les capacités de production sont totalement inexistantes.

Par ailleurs, les fortes dépenses d'investissements réalisées en 1962, pour la construction manufacturière au Québec, et à être complétées en 1963 par de fortes dépenses en machinerie et équipement, laissent voir qu'une augmentation sensible de la capacité de production québécoise est logiquement prévisible. Pour 1963, on prévoit une augmentation sensible de l'emploi manufacturier en même temps que, ou après, une adaptation dans l'utilisation des nouvelles et anciennes capacités de production.

En plus des prévisions qui viennent d'être énoncées, on s'attend encore à des progrès de l'investissement dans les mines et carrières, dans les services d'utilité publique, dans les institutions et ministères gouvernementaux. La construction domiciliaire en 1963 se situera à un niveau aussi élevé que celui de 1962. L'augmentation totale des investissements en 1963 sera moindre qu'en 1962, mais elle dépassera encore 5%.

En somme, l'année 1962 a été caractérisée par une situation économique généralement favorable aussi bien au Québec qu'au Canada, et dans tous les pays ou groupes de pays industriels.

ANNEXE II

L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE : RÉALISATIONS ET PROJETS

Les secteurs d'activité du gouvernement, dans l'État du Québec moderne, sont nombreux et variés. C'est pourquoi il n'est pas possible, dans un document nécessairement concis, d'en présenter un rapport détaillé, ni d'en donner une analyse complète.

Cependant, les citoyens du Québec ont droit de savoir les réalisations de leur gouvernement. Celui-ci a également le devoir de les informer de ses projets.

L'Annexe II du discours du budget vise justement, chaque année, à fournir au moins une vue d'ensemble de l'activité gouvernementale au cours de l'exercice financier précédent.

Certains ministères, comme ceux du revenu, des finances, du procureur général ou encore du Conseil exécutif s'acquittent de responsabilités administratives qui, sauf dans leur ampleur, varient assez peu dans le temps. D'ailleurs, pour ce qui est des ministères du revenu et des finances, ainsi que de certains organismes rattachés au Conseil exécutif (le Conseil d'orientation économique du Québec, par exemple), leur activité constante et normale transparait dans le texte même du discours du budget. C'est pourquoi il n'en est pas question dans cette annexe.

1 — Ministère de la jeunesse

En 1962, le ministère de la jeunesse s'est forgé les outils essentiels à la mise en œuvre de la Grande Charte de l'éducation ; quelques lois sont venues parfaire la législation de 1961 : les structures du ministère ont été adaptées aux besoins nouveaux ; on a posé les jalons de la régionalisation scolaire.

Au mois de juin 1962, le ministre de la jeunesse a présenté et fait adopter cinq nouvelles lois qui s'inscrivaient dans la ligne de la Grande Charte de l'éducation, adoptée l'année précédente. Cette législation a augmenté l'aide aux commissions scolaires pour l'organisation des classes de 10^e, 11^e et 12^e années ; elle a accordé \$1,300,000 pour les dépenses ordinaires des institutions de niveau universitaire et \$40,000,000 pour les constructions nouvelles des universités et des collèges. La dernière de ces lois assure une plus grande sécurité d'emploi au personnel enseignant en obligeant les commissions scolaires à donner, par écrit, si on la leur demande, la raison du congédiement d'un instituteur. Dans le cas de litige, la loi prévoit l'arbitrage.

Après la nomination d'un nouveau sous-ministre et l'institution des services de l'enseignement supérieur, à l'automne 1961, d'importantes modifications se sont produites dans les structures du ministère au cours de 1962.

Le service des finances scolaires a été créé et trois fonctions principales lui ont été attribuées : l'octroi des subventions de construction, l'étude des budgets et l'inspection-vérification. Grâce à ce nouveau service, l'étude des budgets des commissions scolaires a été accélérée et les spécialistes du ministère ont obtenu des données plus précises sur certains postes des budgets, ce qui leur permet de mieux juger les dépenses des commissions scolaires ainsi que l'effort fiscal des contribuables.

Le service de l'aide aux étudiants a été institué pour prendre charge de l'octroi de toutes les bourses d'études à quelque palier que ce soit. Des normes ont été établies pour le choix des boursiers ; le service a été mécanisé. Grâce à ces améliorations, le service sera dorénavant en mesure de mieux répondre aux besoins des étudiants. En 1962 déjà, le travail a été accéléré. C'est ainsi, par exemple, qu'au 9 janvier 1963, le service de l'aide aux étudiants avait analysé, grâce à la mécanographie, 40,666 demandes de bourses et de prêts. 30,279 étudiants avaient vu leur demande acceptée et le gouvernement avait accordé un montant de \$9,560,000 en bourses et en prêts.

Un autre service nouveau a été organisé au cours de l'été 1962 : celui de la construction et de l'équipement scolaires. Les fonctionnaires de ce service ont préparé et distribué aux commissions scolaires un cahier des procédures qui expose toutes les étapes de l'approbation d'un plan d'école. Grâce à ces procédures, il est désormais possible d'accélérer la réalisation d'un projet, et surtout, si l'on s'en tient aux normes prescrites, de réaliser des économies qui peuvent aller jusqu'à 25 pour cent.

En 1962, du 1^{er} avril au 31 décembre, les fonctionnaires du ministère ont étudié des projets d'écoles dont le coût total s'élève à plus de \$57,000,000 dont quelque \$44,000,000 seront payés par la Province ; ils ont étudié les plans définitifs de 98 écoles ; ils ont reçu les soumissions pour 44 écoles secondaires et 202 écoles primaires.

Toujours dans le secteur de la construction, mais dans l'enseignement spécialisé cette fois, le ministère a dépensé, en 1962, près de \$3,000,000 pour diverses constructions et réparations à travers la province.

Au cours de l'année écoulée, le ministère a aussi terminé les études préliminaires qui lui permettront de coordonner la formation des commissions scolaires régionales. Les normes relatives à la formation des régionales ont été publiées et distribuées dans la province au début de l'automne. Les commissions scolaires régionales ont juridiction sur l'enseignement secondaire public.

En janvier, dix de ces commissions scolaires étaient en existence ; une cinquantaine d'autres projets sont à l'étude et la sanction leur sera donnée au cours des prochains mois et des années à venir.

Le gouvernement a également poursuivi, en 1962, son programme d'assistance financière que la Grande Charte de l'éducation a garanti aux universités

et aux collèges de la province. Sous l'autorité des services de l'enseignement supérieur, au cours du dernier exercice financier, au chapitre des investissements, le gouvernement a accordé aux universités \$23,000,000 et aux collèges classiques \$17,633,000. Par ailleurs, des subventions d'opération, de l'ordre de \$22,731,000, ont été versées aux universités de la province.

Les écoles d'architecture et des beaux-arts ont reçu, pour leur part, plus d'un million de dollars du ministère.

Dans les deux secteurs importants de l'éducation des adultes et des loisirs et sports, où le ministère de la jeunesse verse en subventions près de \$5,000,000 par année, il a été également décidé d'établir un système cohérent. C'est pourquoi deux comités d'étude ont été formés afin de proposer une politique d'ensemble au gouvernement. Ces deux organismes doivent incessamment soumettre leurs recommandations.

Pour la deuxième année consécutive, en 1962, le ministère de la jeunesse s'est occupé activement d'un autre secteur de l'éducation des adultes, celui des cours aux travailleurs sans emploi. Ces cours de pré-emploi et de formation professionnelle ont obtenu un grand succès, et 75% des personnes inscrites ont pu ensuite obtenir de l'emploi grâce à cette initiative.

Enfin, l'année 1962 a marqué, grâce à une entente intervenue entre le ministère de la jeunesse et la Société Radio-Canada, le début des expériences de télévision scolaire dans la province de Québec. En mars 1962, une première émission expérimentale a été diffusée dans un grand nombre d'écoles secondaires de la province. C'est cette entente conclue par le ministère de la jeunesse qui a permis au comité catholique de l'instruction publique d'entreprendre la série d'émissions expérimentales qui vient de débiter sur les réseaux de télévision et de radio de la Société Radio-Canada.

2 - - Ministère des affaires culturelles

Les principales mesures administratives prises par le ministère des affaires culturelles depuis le 1^{er} avril 1962 sont les suivantes : formation de l'Office de la langue française et nomination de son directeur, création d'une commission du Musée provincial, augmentation du budget pour les concours littéraires et scientifiques de \$10,000 à \$57,500 pour l'année 1962, augmentation du budget pour les concours artistiques de \$10,000 à \$57,500 pour l'année 1962, dépense de \$48,418.35 en achats de livres pour l'aide à la littérature et aux sciences, et subventions aux bibliothèques publiques de près de \$400,000.

D'autre part, depuis le 1^{er} avril 1962, le ministère a présenté à la Législature un projet de loi (Loi de l'assurance-édition, bill 29) ayant pour but de fournir aux éditeurs du Québec une assurance fondée sur l'acquisition, par le ministère des affaires culturelles, d'une partie des exemplaires invendus.

Quelques jours avant le début du dernier exercice financier, on a proposé un autre projet de loi (Loi des concours littéraires et scientifiques, bill 13) destiné à assouplir les règlements des concours littéraires et scientifiques, en attribuant au ministre des affaires culturelles l'autorité de fixer les conditions des concours et de nommer les membres du jury.

Pour l'exercice financier qui commence, on prévoit plusieurs mesures d'ordre administratif.

On entreprendra la formation d'une direction générale des arts et des lettres. Cet important organisme permettra au ministère de réunir les services culturels correspondant aux principaux domaines de l'activité culturelle du Québec : lettres, musique, théâtre, arts plastiques, architecture ; de même que divers services de coordination ayant pour objet les recherches, la documentation, les bourses, le rayonnement culturel, la culture populaire.

Le service du Canada français d'outre-frontières sera développé. Ce service, prévu par la loi créant le ministère, aura pour première tâche de faire l'inventaire des minorités canadiennes-françaises du Canada et des États-Unis, afin de favoriser les rapports culturels entre ces divers groupes et leur mère-patrie, le Québec. Les projets actuels prévoient l'établissement de bourses, d'expositions itinérantes, de tournées faites par des conférenciers et des troupes de théâtre.

Grâce à une réorganisation systématique, le ministère entend donner à la bibliothèque Saint-Sulpice les moyens de remplir complètement son rôle en joignant le rayonnement culturel à la conservation d'une importante collection de livres et de documents.

Enfin, la Commission du Musée a préparé un projet de réaménagement qui coïncidera avec l'inauguration d'une annexe. Désormais, le Musée de la Province sera essentiellement un musée d'art.

5 — Ministère de la santé

L'institution de la Loi des hôpitaux, l'organisation et la coordination des services psychiatriques, l'intégration de services externes prévus par la Loi de l'assurance-hospitalisation, la création d'un fichier central antituberculeux, l'établissement de services de santé d'urgence, tels sont les points saillants des lois ou politiques adoptées ou mises en œuvre par le ministère de la santé au cours de l'année fiscale 1962-63.

La Loi des hôpitaux institue des normes destinées à régir l'organisation et l'administration des hôpitaux, stipule les conditions dans lesquelles doivent être émis les permis d'exploitation, établit un service d'inspection, partage les responsabilités et édicte des règlements généraux pour les diverses classes d'hôpitaux.

À la suite d'une enquête conduite dans les différentes institutions psychiatriques du Québec, le ministère de la santé a créé un nouveau service sous le nom de services psychiatriques.

Les principales fonctions des services psychiatriques sont de maintenir une liaison constante avec tout autre ministère ou tout autre organisme exerçant une action directe ou indirecte dans le domaine de l'hygiène mentale et de la psychiatrie, d'agencer et de diriger un programme cohérent et coordonné d'expansion des services psychiatriques selon le principe fondamental de la décentralisation, d'en assurer l'intégration aux services communautaires locaux et d'établir un programme d'assistance financière ou autre permettant la formation d'un personnel spécialisé en psychiatrie et en toute autre discipline connexe. En plus de ces fonctions, les nouveaux services psychiatriques doivent, cela va de soi, agir comme conseillers du ministère de la santé sur toutes les questions relatives à la santé mentale des citoyens de la province.

Afin d'assurer une plus grande cohésion et de maintenir au niveau des normes scientifiques le travail confié aux services psychiatriques du ministère de la santé, on a constitué un comité consultatif de quatorze psychiatres, lequel s'occupe d'étudier le problème de la santé mentale et les besoins de la population de notre province dans le domaine de la psychiatrie et de l'hygiène mentale.

Traitement, réadaptation, prévention, recherche, enseignement et éducation font l'objet, de la part de ce comité, d'études constantes afin que tout le travail des services psychiatriques soit bien coordonné et réponde à l'évolution des besoins.

L'une des premières décisions adoptées par nos services psychiatriques fut précisément de mettre un terme à la construction d'édifices gigantesques comme le Pavillon Saint-Georges, de Sherbrooke, qui sera converti en une école de médecine. Ce pavillon deviendra un important centre médical et il sera en même temps, doté d'un service psychiatrique très complet.

D'autre part, en remplacement de l'hôpital psychiatrique de Bordeaux, on entreprendra bientôt la construction d'un hôpital très moderne à sécurité maximale, doté des services psychiatriques les plus complets et les plus scientifiques, et conçu selon les normes architecturales les plus actuelles.

La situation financière des hôpitaux psychiatriques exigeait de son côté une modernisation complète. En conséquence, le ministère de la santé a obtenu une révision globale et détaillée des budgets. Les quatre principaux hôpitaux, soient Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Michel-Archange, Verdun et Mont-Providence, ont vu leur budget considérablement augmenté et leur contrat amélioré. En effet, les hôpitaux désignés présentent maintenant des prévisions budgétaires conformes aux besoins des malades, la formule du tarif quotidien ayant été abandonnée.

De nouveaux services de psychiatrie sont institués à Sainte-Justine et seront inaugurés sous peu.

Il y a maintenant à l'hôpital Saint-Charles de Joliette quatre psychiatres en fonction. D'autres services y seront complétés d'ici quelque temps. L'établissement de cliniques externes et l'adoption d'un système d'assurance-hospitalisation pour de tels soins permettront aux malades des différentes régions de se faire soigner sur place. Les malades chroniques pourront bénéficier de tous les services requis pour leur réadaptation.

On prévoit que dès le début de l'été tout fonctionnera d'une façon satisfaisante. On a tenu compte de tous les problèmes de psychiatrie légale de façon à mettre au service de la justice tous les organismes sociaux et psychiatriques nécessaires à la réadaptation des prévenus de toute catégorie.

Depuis le 1^{er} octobre 1962, les soins psychiatriques de jour et de nuit, les traitements électro-chocs et l'insuline-thérapie donnés dans les services de psychiatrie des hôpitaux généraux de la province sont devenus des services « assurés » en vertu de la Loi de l'assurance-hospitalisation.

Depuis le 1^{er} novembre 1962, les services de soins d'urgence et de chirurgie mineure sont également fournis gratuitement dans les cliniques externes des hôpitaux ayant un contrat avec le service de l'assurance-hospitalisation, et situés dans le Québec.

On prévoit qu'environ 500.000 citoyens qui, à l'heure actuelle, doivent défrayer le coût de soins externes, bénéficieront des nouveaux règlements.

La Loi de l'assurance-hospitalisation, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1961, ne s'appliquait jusqu'à ce jour qu'aux patients hospitalisés.

Dans un autre ordre d'idées, il convient de noter que, pour coordonner la lutte contre la tuberculose et lui donner une nouvelle impulsion, le ministère de la santé vient d'établir un fichier central antituberculeux qui permettra de dresser des graphiques touchant l'efficacité des traitements, le nombre de nouveaux cas, la durée de séjour au sanatorium. Il permettra de déterminer avec beaucoup plus d'objectivité la morbidité par tuberculose dans les différentes régions de la Province et d'établir l'index de tuberculisation suivant l'âge, le sexe, l'occupation. Par suite de l'établissement de ce fichier central, le ministère de la santé sera en mesure de diriger la lutte antituberculeuse d'une façon scientifique et de l'intensifier, selon les besoins particuliers de chaque région, c'est-à-dire de l'orienter et de l'administrer de manière à circonscrire la maladie et même à la prévenir.

Le ministère de la santé a aussi créé, au début de 1963, un service destiné à conseiller le coordonnateur de la protection civile du Québec en toute matière de santé d'urgence. Ce service est responsable de la planification, de l'organisation et de la protection de la santé de la population du Québec, advenant une guerre ou un désastre. En d'autres termes, ce service doit organiser, coordonner et diriger le système d'entraide mutuelle des hôpitaux et des sociétés paramédicales ou philanthropiques, conseiller le coordonnateur de la protection civile sur toute matière de santé d'urgence et sur l'emploi du personnel médical et paramédical, sur l'établissement stratégique des hôpitaux d'urgence et des centres avancés de traitements.

Le ministère de la santé est aussi responsable de l'administration du service de l'assurance-hospitalisation. Actuellement, 281 hôpitaux ont un contrat avec ce service. Ces hôpitaux comprennent 162 hôpitaux publics dont le budget est sujet à l'examen du service, 106 hôpitaux privés opérant à taux forfaitaires et 13 hôpitaux du gouvernement canadien ayant également un contrat à taux forfaitaires. Ces hôpitaux renferment un total de 55,000 lits.

En 1962, le service a défrayé environ 9,500,000 journées d'hospitalisation, à comparer à 8,600,000 pour l'année précédente. La moyenne de jours d'hospitalisation fut, en 1962, de 1,781 par millier d'habitants.

Les hôpitaux de notre province emploient présentement environ 56,000 personnes dont le total des salaires représente les 2/3 du budget des hôpitaux. Ce chiffre se compare à 41,000 environ pour l'année 1960. L'augmentation du personnel est due en grande partie à l'extension des services hospitaliers dans notre province, à la diminution des heures de travail qui, dans la majeure partie des cas, sont passées de 48 à 40 heures de travail par semaine et pour certaines catégories d'employés de 40 à 37 1/2, et à une augmentation du nombre d'employés par lit d'hôpital.

On estime aussi que le coût des services assurés pour l'année 1962 s'établira à environ \$175 millions, soit une augmentation d'environ \$27 millions sur l'année 1961. Pour l'exercice financier 1962-63, ce coût atteindra \$179 millions, soit un coût net à la province de \$92.5 millions. On arrive à ce chiffre en réduisant le chiffre de 1962 du coût des trois premiers mois de l'année et en ajoutant le coût estimatif des trois premiers mois de 1963.

Le facteur principal de l'augmentation du coût de l'année 1962 sur l'année précédente est l'augmentation des salaires ; le second facteur est l'augmentation des journées d'hospitalisation fournies par les hôpitaux.

En plus de l'approbation et de la revision des budgets des hôpitaux pour l'année 1962, une des principales tâches de la division des finances du service d'assurance-hospitalisation a été de faire l'étude des états financiers des hôpitaux pour l'année 1961 et du règlement final de fin d'année.

À la suite de l'expérience de la première année, on prévoit que pour l'année 1962, les réclamations de fin d'année seront beaucoup moins élevées.

Il faut noter qu'en cours d'année, le service avance aux hôpitaux, par versements mensuels ou semi-mensuels, un montant correspondant aux budgets approuvés ou révisés en vertu des règlements. Le service a de plus versé, dans certains cas, des avances additionnelles couvrant une rétroactivité de salaires à être payée à la suite d'une sentence arbitrale. Il s'ensuit que les hôpitaux reçoivent dans le cours de l'année des fonds suffisants pour couvrir les frais d'exploitation admissibles et approuvés aux budgets. Pour les hôpitaux qui établissent un contrôle budgétaire de leurs opérations dans le cours de l'année, le déficit d'opération devrait ainsi être relativement réduit.

4 — *Ministère de la famille et du bien-être social*

La politique de développement économique poursuivie par l'État du Québec aura pour effet d'augmenter l'emploi et rendra possibles à de très nombreuses familles des revenus accrus et le maintien d'un standard de vie plus élevé. Devant ces perspectives à longue échéance, l'intérêt du gouvernement pour les groupes actuellement défavorisés ne s'est cependant pas démenti. Cet intérêt s'exprime par des bénéfices sociaux en argent destinés à empêcher que les revenus des individus et des familles en détresse ne diminuent au-dessous d'un niveau donné de subsistance et de décence. Il s'exprime encore par le paiement de services destinés à guider, soutenir, éduquer ou rééduquer l'enfance abandonnée, pré-délinquante ou délinquante ou, encore, à venir en aide aux personnes âgées incapables de prendre soin d'elles-mêmes par leurs propres moyens.

Le nombre de bénéficiaires d'assistance sociale à domicile, y inclus l'assistance-chômage, qui n'avait cessé d'augmenter depuis la signature de l'entente fédérale-provinciale en 1959 jusqu'à mars 1962, a décliné depuis pour s'établir en juin 1962 sensiblement au même niveau qu'en juin 1961.

Depuis juin 1962, des amendements apportés aux règlements de l'assistance publique permettent aux organismes de bienfaisance de parer par l'assistance financière à toute situation d'urgence à laquelle peuvent avoir à faire face les personnes dans le besoin. Au 1^{er} février 1962, les taux d'allocations d'assistance vieillesse aux personnes âgées de 65 à 70 ans, d'allocations aux personnes invalides, d'allocations aux aveugles, ont été portés de \$55.00 à \$65.00 par mois. Le 3 avril 1962, à la suite d'amendements aux règlements de l'assistance publique, une assistance supplémentaire de \$10.00 devenait disponible à ceux qui en faisaient la demande et qui en établissaient le besoin eu égard aux dépenses essentielles de subsistance. Cette assistance peut même être augmentée lorsque justifiable dans le cas de bénéficiaires qui demeurent dans une cité où le coût des loyers et de la vie est plus élevé. Une allocation supplémentaire allant jusqu'à \$30.00 par mois peut être accordée selon les besoins dans le cas de deux conjoints vivant ensemble, quand le mari est seul bénéficiaire d'une allocation gouvernementale.

Le nombre des étudiants pour lesquels une allocation scolaire a été versée au cours de l'année 1961-62 s'est établi à 97,850. Au cours de la présente année, on estime qu'il sera de 108,000. De même, le nombre des filles et des veuves âgées de 60 à 65 ans qui ont bénéficié de l'allocation prévue aux mêmes amendements de 1960-61 était de 2,609 au 31 mars 1962 et est passé à 5,755 en janvier 1963.

Au chapitre de l'enfance, le nombre des placements d'enfants est à la hausse. Les taux d'assistance pour les classes d'enfants placés en institution d'assistance publique et dans les crèches ont dû être portés respectivement de \$2.20 à \$2.50 par jour et de \$1.80 à un maximum de \$3.00 par jour. Un sixième

service de probation a été organisé par la suite de l'établissement d'une nouvelle cour de bien-être social pour desservir les districts judiciaires de Chicoutimi, de Roberval et d'Alma. La mise sur pied de services de probation auprès des cours de magistrat est à l'étude pour Hauterive et Gaspé. La dernière main est mise à l'organisation et au recrutement du personnel pour le centre de Rivière-des-Prairies où l'on pourra bientôt recevoir 90 garçons et 60 filles qui réussissent difficilement à s'adapter à tout autre milieu de rééducation. L'aménagement du centre d'accueil pour garçons de Montréal dans le Pavillon Saint-Vallier sur le site de l'ancien hôpital Sainte-Justine, permettra de recevoir 200 garçons. À Québec, un centre d'accueil similaire a ouvert ses portes au début de l'automne à une trentaine de filles et à une cinquantaine de garçons. Une clinique d'aide à l'enfance, dont le but est de faire subir des examens aux mineurs mal adaptés qui comparaissent devant les cours de bien-être ou de magistrat de district, est venue s'ajouter à celle qui existe déjà à Montréal depuis plusieurs années.

Pour le soin des personnes âgées, sept centres d'accueil sont en voie de parachèvement et ont été financés en vertu de la Loi facilitant l'établissement de foyers pour personnes âgées : Foyer Notre-Dame, La Guadeloupe, comté de Frontenac, Foyer Saint-Joseph, Sherbrooke, l'Aide aux vieux couples, Montréal, Hospice Saint-Joseph, Maria, Centre d'Accueil Providence Inc., Louiseville, Foyer Notre-Dame des Neiges, Trois-Pistoles, Foyer Saint-Gérard, Les Escoumains. Les demandes de financement de foyers pour personnes âgées se sont faites si nombreuses que le ministère s'est vu forcé de faire une analyse et une réévaluation de ce programme.

Au plan administratif, l'application des nouvelles lois sociales a nécessité l'emploi de nombreux fonctionnaires dans tous les services du ministère. De 1,346 qu'il était au 31 décembre 1961, leur nombre est passé à 1,756 au 31 décembre 1962. Aux dix bureaux régionaux d'assistance sociale déjà existants, se sont ajoutés trente nouveaux bureaux disséminés à travers le territoire. Ces bureaux avaient pour but de rendre l'administration de l'assistance publique à domicile plus efficace en rapprochant l'organisation gouvernementale des organismes distributeurs que sont les services sociaux et municipaux d'assistance sociale. Six des bureaux régionaux sont devenus eux-mêmes distributeurs de l'assistance publique à la suite de la décision de plusieurs organismes de bienfaisance de remettre l'administration de l'assistance publique au gouvernement.

Le décroissement et la presque complète disparition de la contribution municipale aux dépenses d'assistance publique ainsi que la prise en charge de l'assistance aux employables conséquente à la signature de l'entente fédérale-provinciale sur l'assistance-chômage en 1959, devaient conduire à la réévaluation du régime traditionnel d'assistance sociale du Québec. Le 6 décembre 1961, le gouvernement nommait un comité d'étude sur l'assistance publique dont le rapport prochain devrait indiquer les orientations nouvelles nécessaires dans ce domaine.

L'année 1963-64 apparaît donc comme une année d'évaluation et de mise au point des politiques d'assistance et de prévention sociale et de leur coordina-

tion avec les responsabilités qui sont ou devraient être assumées par le secteur privé. Il faut bien admettre à ce propos qu'il y a des limites aux dépenses que l'état peut effectuer au titre du bien-être social au cours d'un exercice financier donné comme sur une période plus longue de temps. Il n'est pas non plus désirable que l'état assume des responsabilités qui appartiennent d'abord aux parents, aux sociétés privées de bienfaisance et aux organismes municipaux, surtout lorsque ces responsabilités sont à leur mesure.

Cependant, le ministère s'est vu, au cours des derniers mois, assailli de demandes d'assistance de toutes sortes pour satisfaire à des besoins sociaux nouveaux et pour lesquels le gouvernement n'a pas admis de responsabilités jusqua maintenant ni non plus versé d'assistance.

Enfin, l'expansion rapide des services du ministère rend nécessaire l'établissement d'une direction centrale bien équipée pour élaborer les nouvelles politiques, effectuer une programmation des dépenses dans le temps et assurer une meilleure coordination et un meilleur contrôle des opérations. Une fois l'unité de direction centrale organisée, il restera à mettre au point et à réorganiser les différents services.

5 — *Ministère du travail*

Une grande partie de l'action du ministère du travail est centrée sur les relations patronales ouvrières. La législation a déjà fait d'immenses progrès dans ce domaine. La liberté syndicale est assurée par des textes précis. Il en est de même du droit d'association.

Le principe est maintenant établi qu'un employeur est tenu de négocier de bonne foi une convention collective avec une organisation ouvrière reconnue par la Commission des relations ouvrières comme agent de représentation. L'employeur ne peut plus congédier ou suspendre un salarié pour raison d'activités syndicales. La Commission peut ordonner à l'employeur de réintégrer ce salarié dans son emploi et lui payer, à titre d'indemnité, l'équivalent du salaire et des autres avantages dont l'a privé ce congédiement.

Les associations ouvrières se plaignaient de la longueur des délais avant l'ouverture au droit de grève. Ceux-ci ont été réduits à 75 jours pour les renouvellements de conventions ou, s'il s'agit de la conclusion d'une première convention, à 90 jours depuis la réception par le ministre de l'avis que la conciliation n'a pas donné de résultats. Les parties à un litige peuvent recourir aux bons offices d'une commission de conciliation, mais le délai pour la présentation du rapport est limité à 45 jours, sauf si les parties sont d'accord à le prolonger.

Le service de conciliation, au cours de la dernière année financière 1961-62, a procédé à 1,166 interventions, intéressant 3,090 employeurs et 152,149 salariés. Les interventions ont décuplé depuis 15 ans, non pas que les travailleurs soient moins satisfaits de leurs conditions de travail, mais parce que le syndicalisme ouvrier, comme du reste le syndicalisme patronal, s'est largement développé

dans la province à mesure même que s'est fait sentir son développement industriel et commercial. Les conciliateurs ont fait un travail considérable, car la statistique révèle qu'ils ont aidé les parties à régler 66% des litiges à ce stade. Quant aux conseils d'arbitrage, durant la même période, le ministère en a formé 566, touchant 629 employeurs et 18,955 salariés. Presque tous les conflits se sont réglés au niveau de la conciliation et de l'arbitrage. Au cours de l'exercice financier 1961-62, 1,490 conventions collectives ont été déposées ou amendées, couvrant un ensemble de 174,237 salariés. Si l'on ajoute à celles-là les conventions collectives non expirées au 31 mars 1962, il y avait donc à cette date 2,324 conventions collectives en vigueur, régissant 285,748 salariés.

La Loi des relations ouvrières de 1944, avec ses amendements, a aidé largement à établir une collaboration nécessaire entre les employeurs et les travailleurs. De plus en plus, les négociations des parties contractantes sont sérieuses et rendues plus rapides grâce à la rigueur de la loi. Le principe de la liberté syndicale n'est pas seulement reconnu par la loi, mais il est librement agréé par les employeurs, sauf quelques exceptions.

On s'était plaint des lenteurs de la procédure à la Commission des relations ouvrières. Depuis, le gouvernement a établi des bancs supplémentaires, de façon qu'aujourd'hui quatre bancs peuvent siéger en même temps à la Commission des relations ouvrières pour étudier et régler non seulement les requêtes en accréditions, mais aussi les cas de pratiques interdites qui lui sont soumis. Toujours en vue d'activer la procédure, la Commission a créé un service de médiation qui tente de régler à l'amiable des cas qui autrement alourdiraient le nombre des causes inscrites devant la Commission.

Il faut signaler aussi l'excellente initiative de l'association des constructeurs de Montréal et des deux conseils des ouvriers de la construction de cette région. En effet, grâce aux amendements apportés à la Loi de la convention collective, l'an dernier, qui permettaient de rendre obligatoires les dispositions d'une convention collective relative à la sécurité sociale, il a été possible d'organiser un système de pensions et d'assurances sur la vie transférables, chez tous les ouvriers du bâtiment de la région de Montréal, c'est-à-dire à peu près 50,000 ouvriers. Grâce à leur collaboration, patrons et ouvriers ont su régler la plupart des problèmes des conditions de travail de l'industrie du bâtiment. Ils ont réussi à établir un centre d'apprentissage où des milliers d'ouvriers et de jeunes apprentis s'entraînent à des métiers et s'y perfectionnent ; ils ont maintenant couronné leur œuvre en établissant sur des bases solides la sécurité sociale dans de nombreuses entreprises.

Ces initiatives de groupements professionnels nous laissent espérer que d'autres suivront leur exemple, sans demander que l'État intervienne par voie d'assistance. Des structures sociales bien établies sont encore pour le peuple la meilleure garantie de l'indépendance et de la liberté.

Les travailleurs ne sont pas tous organisés. C'est pour cette raison que l'État se doit d'intervenir par une Commission du salaire minimum, pour garantir aux travailleurs non organisés une certaine mesure de justice sociale.

La Commission du salaire minimum, après consultation des groupes d'employeurs et de salariés, a amélioré l'ordonnance n° 39, relative aux travailleurs de la forêt et l'ordonnance n° 41, relative aux Corporations municipales et scolaires ; elle a aussi édicté une nouvelle ordonnance pour l'importante industrie du bois de sciage de la province. Dans ce domaine, l'action de l'État n'est que complétive elle établit des conditions minimums pour les salaires, la durée de travail et les vacances payées. En effet, il appartient aux salariés, par leur volonté et leur initiative, d'améliorer, par leur collaboration dans le syndicalisme, leurs conditions de travail.

Un autre des buts principaux du ministère du travail est de veiller à la sécurité des travailleurs qui, du fait de l'activité trépidante des industries de plus en plus mécanisées, sont exposés à subir des accidents.

La première loi du ministère du travail, et certes la plus humaine, est celle des établissements industriels et commerciaux. Elle précise les normes de la sécurité, de la salubrité et de l'hygiène ; elle s'intéresse particulièrement à la protection du travail des femmes et des adolescents.

Une réglementation, qui se perfectionne d'année en année, détermine les normes de sécurité pour les chantiers maritimes, les fonderies, les échafaudages, les tranchées, les tunnels, le travail dans les caissons, la manutention et l'usage des explosifs, etc.

Viennent compléter cette législation les lois dites de métiers qui obligent les mécaniciens de machines fixes, les électriciens et les plombiers, à établir suffisamment leur compétence avant d'être admis à travailler dans des métiers qui peuvent mettre en jeu la sécurité, l'hygiène et la santé publique.

Cette préoccupation de la sécurité de la personne et de la propriété ne s'étend pas seulement aux travailleurs mais à toutes les personnes qui ont à fréquenter les édifices publics.

La Loi de sécurité des édifices publics complète pour ainsi dire la loi de l'inspection du travail en vue d'assurer la protection des citoyens contre les dangers que peuvent présenter les vices de construction, le feu, le manque de facilité d'évacuation, appareils de sauvetage, avertisseurs, etc.

Soixante inspecteurs qualifiés dans les problèmes de sécurité ont procédé, au cours l'exercice financier 1961-62, à 24,500 inspections, à 15,382 enquêtes et à 2,316 visites de contrôle des établissements industriels et commerciaux de tous genres. Les mêmes inspecteurs ont procédé à 12,664 inspections, à 2,676 enquêtes et à 2,342 visites de contrôle dans les édifices publics.

Ce sont des spécialistes de la sécurité qui par leurs efforts de chaque jour, par leurs conseils avisés, aidés s'il le faut des rigueurs de la loi, réussissent à prévenir de nombreux accidents au public et particulièrement aux travailleurs.

Le ministère du travail a par ailleurs sous sa juridiction la Commission des accidents du travail qui assure aux ouvriers une compensation légitime qui tient compte du degré et de la durée de l'incapacité de travail.

Malgré les efforts des inspecteurs du travail, en dépit également des campagnes de prévention d'accidents et des excellentes initiatives des associa-

tions de prévention d'accidents du travail et des comités locaux de sécurité, des statistiques récentes de la Commission des accidents du travail indiquent qu'on a enregistré 121,247 accidents du travail au cours de 1962, soit une augmentation d'un peu plus de 10% sur 1961. Il faut noter cependant que 70% de ces accidents ont été de caractère léger et n'ont requis que l'assistance médicale.

Par ailleurs, le champ d'application de la loi s'est étendu maintenant aux hôpitaux, ce qui a contribué à l'augmentation du nombre d'accidents rapportés. De plus, patrons et ouvriers rapportent plus rigoureusement les cas d'accidents.

La Commission des accidents du travail continue de diriger à Montréal une clinique de réhabilitation qui, par des traitements appropriés, réussit à réhabiliter un grand nombre d'accidentés. La Commission envisage de donner une expansion considérable à sa clinique de réhabilitation de Montréal; des démarches sont en cours pour trouver un immeuble plus fonctionnel aux exigences des traitements scientifiques des cliniques modernes. De plus, la clinique de réhabilitation sur le boulevard Hamel, à Québec, présentement en voie de construction, sera inaugurée en 1964.

Le ministère fait appel aux employeurs comme aux travailleurs, leur demandant de collaborer au sein de l'entreprise pour prévenir les accidents du travail qui surviennent au rythme de un par trois minutes.

L'éducation des travailleurs, des immeubles bien construits et bien entretenus, une machinerie moderne et munie de toutes les gardes protectrices, l'étude continuelle des dossiers d'accidents par un comité d'usine vigilant, un service d'inspecteurs du travail dévoués et compétents, sont autant de moyens de diminuer le nombre des accidents qui causent non seulement un gaspillage économique mais menacent les ouvriers dans l'intégrité de leur corps et dans leur vie familiale.

6 — *Ministère de l'agriculture et de la colonisation*

La législation agricole adoptée en 1962 est fort importante en ce qui concerne les structures de notre agriculture.

Des amendements furent apportés à la Loi pour améliorer l'habitation (dont l'administration a été confiée dès le début au ministre de l'agriculture), à la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture et à la Loi pour aider à l'établissement des jeunes agriculteurs. En faisant adopter la Loi modifiant la Loi de l'Office du crédit agricole et celle modifiant la Loi concernant les prêts agricoles, le gouvernement a mis à la disposition des fermiers une somme additionnelle de crédit à long terme de l'ordre de \$65,000,000. Enfin, en faisant adopter la Loi instituant le ministère de l'agriculture et de la colonisation, le gouvernement a jeté les bases d'une nécessaire revalorisation de la fonction publique.

Cette réforme, la direction de l'agriculture et de la colonisation l'a poursuivie durant toute l'année 1962, en collaboration avec la Commission du service

civil, en travaillant à une restructuration complète du ministère. Longue et difficile entreprise, qui n'est pas encore tout à fait terminée, puisque les postes à réévaluer sont très nombreux et que cette restructuration, l'une des toutes premières, demande une très soignée préparation.

Deux décisions administratives, d'une très grande portée quant à notre avenir agricole, ont été prises en 1962 dans le domaine de l'enseignement. Pour résoudre un problème qui se posait chez nous depuis plus d'une trentaine d'années, le gouvernement a doté le Québec d'une véritable faculté francophone d'agronomie, dont il a confié l'organisation à l'Université Laval de Québec. Cette faculté a ouvert ses portes en septembre 1962. Malgré certaines prédictions peu optimistes faites à ce moment, la localisation de la nouvelle faculté n'a nui d'aucune façon au recrutement des étudiants en agronomie.

C'est aussi en 1962 que le gouvernement a organisé l'enseignement technique agricole, jusqu'ici inexistant dans le Québec. Les nombreuses demandes d'inscription aux deux nouveaux instituts de technologie agricole de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Saint-Hyacinthe démontrent bien que cet enseignement répond à un besoin du monde agricole et à un désir de spécialisation technique de notre jeunesse.

À la suite de nombreuses consultations en 1962 avec les représentants des grandes associations agricoles du Québec, la direction du ministère de l'agriculture et de la colonisation a pu mettre la dernière main à de nombreux projets de lois, dont les plus urgents, soumis à l'attention des Chambres au cours de la présente session, ont trait aux coopératives agricoles, aux marchés agricoles et à l'aménagement rural.

C'est précisément le cas de la « Loi de l'aménagement rural et du développement de l'agriculture ». Cette législation sera concurrente d'une récente loi canadienne déjà connue sous le sigle ARDA (Aménagement des ressources et développement agricole).

Le problème de l'aménagement rural se pose au Québec de façon très sérieuse. Il existe chez nous une grande disparité dans les revenus des populations rurales régionales. Les prestations sociales qu'il faut distribuer dans les régions rurales déprimées n'apportent pas de solutions rentables au problème. L'exode peut résulter de la pauvreté intrinsèque, mais aussi du sous-développement des ressources du milieu. Les deux tiers seulement des fermes de la province retirent de la vente de produits agricoles un revenu de \$1,200 et plus. Un effort de recherche et de planification s'impose donc en vue de l'aménagement rationnel des territoires ruraux.

Le ministère de l'agriculture et de la colonisation entretient, à ce sujet, de nombreuses préoccupations. Il envisage diverses catégories d'interventions possibles, dont les plus immédiates concernent une meilleure utilisation des terres agricoles et la consolidation des fermes familiales.

De nouveaux plans d'aide au transport des animaux vivants, à l'achat et au transport de la chaux ont déjà supprimé certains désavantages qu'avaient à subir les agriculteurs éloignés des centres commerciaux. Le ministère envisage

les moyens d'encourager des investissements profitables dans certaines améliorations foncières comme le drainage souterrain et l'irrigation. Il se prépare à orienter graduellement des groupes régionaux d'agriculteurs vers certaines productions très déficitaires (pommes de terre, petits fruits, mouton et agneau, bœuf, veau de lait, etc.), là où les conditions de sol, de climat et de marché justifient un effort d'accroissement de la productivité et là surtout où une telle orientation permettrait de relever le niveau de vie agricole.

Le ministère de l'agriculture et de la colonisation se préoccupe du regroupement physique des terres agricoles. La mécanisation du travail agricole, l'organisation profitable de productions extensives comme celle du lait, et plus encore du bœuf et du mouton, nécessitent souvent l'agrandissement de petites fermes de 100 arpents ou de 100 acres ou moins et invitent au remembrement de nombreuses terres actuellement abandonnées. Dans les cadres des programmes ARDA ou autrement, le ministère s'emploiera à cette redistribution de terres agricoles en vue de l'organisation de fermes familiales viables et rentables.

L'un des buts principaux du programme ARDA est l'élaboration de « projets tendant à une utilisation et une exploitation économiques plus efficaces des terres agricoles marginales et sous-marginales ». C'est suggérer que de larges étendues de terre qui n'ont pas de vocation agricole pourraient contribuer davantage à l'économie générale de certaines régions si elles étaient exploitées en tant que bleuetières, érablières, boisés de ferme, forêts communautaires ou être aménagées comme centres de récréation et de tourisme. Pour tenir compte de ces autres aspects de la consolidation des fermes et des paroisses agricoles et en vue de tirer pleinement parti des avantages financiers offerts par le programme ARDA le gouvernement fait étudier soigneusement l'actuel régime de concession des terres publiques.

Le concept de l'aménagement rural déborde donc et de beaucoup la question agricole pour englober l'intégration de la forêt à l'économie rurale, le développement du tourisme, l'utilisation optimum de toutes les ressources matérielles et humaines du milieu. Les décisions à prendre résulteront ici de l'action concertée de tous les ministères intéressés, avec la participation des populations régionales et après des enquêtes et recherches préliminaires et tout à fait indispensables. Cette œuvre de longue haleine s'intégrera dans le vaste programme de planification dont le Conseil d'orientation économique du Québec assume la direction.

7 — *Ministère des terres et forêts*

Le ministère des terres et forêts a procédé à l'intensification des inventaires forestiers et de l'arpentage du territoire québécois en vue d'obtenir tous les renseignements nécessaires à l'élaboration d'un plan équitable et rationnel de distribution de nos concessions forestières. Ce plan sera tracé en fonction des

besoins des industries existantes et à venir, tout en tenant compte des populations ouvrières et agricoles qui dépendent de ces industries. À cette fin, nous avons dépensé \$300,000 en travaux d'inventaire et de photogrammétrie et \$1,600,000 en travaux d'arpentage.

Le ministre vient également de mettre sur pied, au sein de son ministère, un comité spécial de planification, formé de techniciens forestiers auxquels viendront s'adjoindre des spécialistes empruntés soit à l'université, soit à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux.

Ce comité verra à tracer un plan rationnel de distribution des sources d'approvisionnement en bois selon les besoins indispensables des industries existantes et à venir. Il verra également à tracer des programmes de restauration forestière. Ce comité de planification est présentement au travail dans la région de la Gaspésie.

Le ministère a aussi fait l'acquisition de nouvelles propriétés forestières. Une compagnie américaine, Hammermill Paper Company, détenait, en pleine propriété, un domaine forestier de 200 milles carrés, dans le comté de Matane. En vertu d'une exploitation privée, les bois de ce domaine étaient exportés aux États-Unis à l'état brut. Le ministère a acquis cet important territoire dans le but de créer de nouvelles réserves forestières et d'aider l'économie régionale de Matane.

Toujours dans l'idée d'utiliser pleinement les ressources forestières, le ministère a entrepris une enquête, dans la Gaspésie, sur la capacité de production et d'utilisation des copeaux. Il vise ainsi à réduire au minimum les déchets d'exploitation des usines de sciage en dirigeant ces résidus vers les usines de pâtes et papiers.

Le ministère est venu en aide aux colons et aux cultivateurs dans la mise en marché de leur bois à pâte. Grâce à ses interventions dans les négociations, de nombreux accords sont intervenus entre les producteurs et les acheteurs, ce qui a permis l'écoulement d'un surplus de 100,000 cordes de bois.

Dans un vaste programme de restauration forestière, le gouvernement a commencé à remettre en valeur des terrains à vocation forestière qui ont été exploités d'une façon abusive ou défrichés sans discernement. Tous ces travaux de restauration couvrent une superficie de 3,200 acres.

Les montants versés pour la restauration forestière s'élèvent à \$550,000. De plus, le gouvernement a planté dans les villes et villages du Québec ainsi qu'en bordure des routes 65,000 arbres d'ornementation, en 1962. Cette plantation a coûté \$450,000.

En outre, les programmes de camps forestiers pour étudiants qui attirèrent près de 1,500 jeunes gens l'été dernier, continueront d'offrir aux futurs professionnels et chefs de file de la société québécoise une occasion saine et pratique de jouir de leur période de vacances. Ces camps d'étudiants ont coûté environ \$700,000.

Dans le cadre d'une vaste campagne de reboisement, il s'est planté 15,000,000 d'arbres en 1962. Une somme de \$500,000 a été consacrée à cette fin.

En vertu d'une entente fédérale-provinciale, le ministère a entrepris un important programme de voirie forestière dans le but de rendre accessibles à l'exploitation d'immenses territoires qui, faute de communications, étaient jusqu'ici économiquement inaccessibles. L'an passé, la construction de près de 300 milles de chemins de pénétration en forêt a débuté, et elle se poursuivra en 1963 afin d'ouvrir de nouveaux territoires à l'exploitation forestière. Pour sa part, le Québec a versé à la voirie forestière, en 1962, une somme de \$1,000,000.

Par l'entremise du ministère des terres et forêts, le gouvernement s'est efforcé de doter Québec d'une toponymie basée sur des données historiques. À cet effet, la Commission de géographie de Québec, dont le rôle principal est de décider de toutes questions ayant trait à la désignation et à la dénomination des entités géographiques du Québec, a été réorganisée.

Le ministère a également contribué, grâce à une entente avec le ministre fédéral des travaux publics à des améliorations portuaires, à Baie-Comeau, dans le but de faciliter l'exploitation et l'écoulement des bois coupés dans les bassins des rivières Manicouagan et aux Outardes. Ces travaux d'améliorations portuaires ont provoqué des déboursés de \$920,000.

Pour la première fois, le ministère a décerné plusieurs décorations de l'Ordre du mérite forestier, afin d'encourager l'aménagement et l'exploitation rationnels des lots boisés de fermes, ainsi que la pratique du reboisement, de la restauration, de la protection et de la saine gestion des terrains boisés.

Le ministère entend tirer partie de la mise en application du programme de l'ARDA pour la revalorisation des terres. Il veut que la participation québécoise à cette initiative nécessaire soit rationnelle ; pour ce faire, il convient d'orienter la politique du ministère en tenant compte des exigences de ce programme à long terme.

L'avion-citerne étant appelé à jouer un rôle primordial dans la lutte contre l'incendie forestier, le gouvernement a résolu d'augmenter son escadrille de protection de quelques avions de type Canso. À l'heure actuelle, le ministère possède 7 avions dont 1 Otter, 1 Beaver et 5 Canso. Les avions de type Canso peuvent déverser entre 650 et 800 gallons d'eau chacun. Des pourparlers sont actuellement en cours en vue de la fabrication d'un appareil pilote qui serait affecté spécialement pour la lutte contre les incendies forestiers. C'est la compagnie Canadair, de Montréal, qui serait chargée de fabriquer cet avion. Au cours de 1962, le ministère a dépensé \$200,000 pour l'achat et l'équipement d'avions.

8 — *Ministère des richesses naturelles*

Au cours de sa deuxième année d'existence, le ministère des richesses naturelles a atteint plusieurs des objectifs prioritaires qu'il s'était fixés. Bien qu'il n'approche pas encore l'idéal auquel il tend, il s'est acquitté avec fermeté de ses tâches administratives courantes et il s'est engagé avec autant de fermeté dans des travaux qui permettront certaines révisions nécessaires et faciliteront

l'innovation dans les politiques québécoises de mise en valeur des richesses naturelles.

Comme c'est le cas dans bien d'autres ministères, le nombre insuffisant de spécialistes qualifiés dans les divers secteurs des richesses naturelles rend difficile l'accélération du travail. Cependant, en considérant individuellement les trois grands services du ministère, soit la direction générale des mines, la direction générale des eaux et la direction générale de la planification, on se rend compte qu'il accomplit un travail qui, dans les conditions actuelles, mérite d'être souligné.

Pour les années à venir, si l'on veut atteindre les buts généraux envisagés, qui sont d'ailleurs l'expression de la volonté du peuple du Québec, le ministère devra attirer et recruter des hommes compétents prêts à travailler directement à la construction du Québec de demain dans le cadre d'un fonctionnarisme revalorisé au service du peuple du Québec.

De façon générale, l'homogénéité du ministère des richesses naturelles est à peu près complétée grâce à l'intégration jusqu'au sommet des deux anciens ministères des ressources hydrauliques et des mines.

La participation du ministère des richesses naturelles à la « Conférence sur les ressources et notre avenir » tenue en 1961 a assuré la présence du Québec dans un organisme intergouvernemental qui vient d'être créé. Il s'agit du « Conseil canadien des ministres des ressources » qui aura son secrétariat permanent à Montréal et dont le président pour 1963 sera le ministre des richesses naturelles du Québec.

Les mines

La direction générale des mines a complété ses travaux relatifs à la refonte de la loi des mines et de la loi des taxes minières, en collaboration avec la direction générale de la planification.

La direction a continué durant l'année écoulée son programme d'exploration géologique. Plus de 30 équipes géologiques ont travaillé au sud du 51^e degré de latitude nord et 2 géologues sont allés dans l'Ungava. De plus, des ingénieurs-géologues ont effectué des relevés hydrogéologiques à la demande de nombreux conseils municipaux.

Le travail d'inventaire géologique s'est surtout effectué dans la partie sud de la province qui est plus facile d'accès et où se trouve concentrée la majorité des mines en exploitation. Les équipes ont été réparties depuis la région de Matagami jusqu'à Percé en passant par les Cantons de l'Est où les géologues expérimentent actuellement des méthodes nouvelles d'étude géochimique.

La construction de voies d'accès aux richesses naturelles dans le cadre du programme conjoint Ottawa-Québec se poursuit. On a complété durant l'année le dernier tronçon de 30 milles de la route Amos-Matagami. Un pont enjambant la rivière Allard sera construit au coût de \$550,000 dont \$150,000 s'applique au budget de l'année qui se termine. Le premier tronçon de 22 milles d'une voie de 93 milles qui, partant à 12 milles au nord de Chibougamau, pro-

longera la route Saint-Félicien – Chibougamau jusqu'au lac Albanel à la latitude nord 51° degré, sera construite au coût de \$1,177,541. Un tronçon de 35 milles de la route Chapais – Desmaraisville sera construit au coût de \$2,000,000 dont la moitié proviendra du budget de l'année qui se termine. Un contrat de \$300,000 pour la construction d'un pont enjambant la rivière Chibougamau sur cette même route a été octroyé durant l'année.

Le village minier de Matagami continue de progresser de façon générale. Des travaux de défrichement, d'aqueduc, de gravelage, de distribution d'électricité et d'éclairage des rues ont coûté, durant l'année qui se termine, environ \$800,000. On prévoit aussi des dépenses importantes pour le prochain budget.

Les eaux

L'importance de l'eau dans notre société moderne n'est plus à démontrer. De là la nécessité d'une administration efficace des lois qui régissent les cours d'eau, des droits de l'État ainsi que de toutes les responsabilités qui en découlent. Les services hydrologiques et hydrauliques, sous la direction générale des eaux, assurent cette administration.

Les services hydrauliques ont une fonction très importante dans l'administration des eaux puisqu'il s'agit du domaine du gouvernement, de sa propriété, qui, comme toute propriété publique, est souvent sujette aux empiétements ou à certains usages contraires à l'intérêt public. C'est dans l'optique d'une meilleure utilisation possible des eaux qu'ont été renouvelés et révisés un grand nombre de baux pour lots de grèves, barrages et installations hydro-électriques.

En plus du grand nombre de baux laissés en suspens les années passées et du volume toujours grandissant des demandes de location, la loi actuelle du régime des eaux courantes s'avère de plus en plus lourde et de moins en moins adaptée aux besoins présents.

Pour ces raisons, le ministère a formé en septembre 1962 un comité présidé par le directeur général des eaux et dont le but est de modifier la loi du régime des eaux courantes. Pour le moment, on prévoit des amendements ainsi que des nouvelles sections dont, entre autres, un code des travaux en cours d'eau. Ces amendements et additions permettront une meilleure gestion de tout ce secteur de l'administration des cours d'eau et du domaine de l'État qui avait été négligé depuis longtemps.

Le service hydraulique exécute des travaux sur les cours d'eau à la demande des municipalités lorsque celles-ci peuvent se conformer à certaines normes très précises dont les principales sont l'intérêt public, c'est-à-dire présence de dangers pour la propriété, pour la santé, etc., et l'impossibilité pour la municipalité de payer la totalité des travaux. Vingt-deux projets ont été complétés au coût de \$575,000.

Les premières études et les sondages, dans le cadre d'un plan quinquennal d'études et de travaux, sur la rivière Chaudière ont débuté. Une équipe de

techniciens se trouve en permanence sur le terrain et tente d'élaborer une solution d'ensemble aux problèmes créés par cette rivière. Les études continueront durant l'année qui commence et des travaux débiteront au printemps.

Vingt-deux équipes du service hydrologique réparties dans les régions de la baie James, de la baie d'Ungava, sur la Côte Nord en aval de Sept-Îles, au nord du lac Saint-Jean, de la Grande-Rivière à la Baleine et de Chibougamau, ont mesuré les débits et effectué des levées hydrographiques des rivières les plus importantes, particulièrement en ce qui a trait à leur potentiel hydroélectrique. On prévoit que 90% des levées hydrographiques sur les rivières de la baie James et de la baie d'Hudson seront complétées d'ici la fin de 1963. Ces travaux qui doivent être effectués durant l'été et l'hiver, à intervalles réguliers et pendant plusieurs années consécutives, font partie du programme d'inventaire de nos richesses naturelles.

Planification

L'activité de ce service a porté sur des travaux qui lui sont propres et sur des projets entrepris en collaboration avec divers autres services du ministère.

La direction générale de la planification a participé à l'étude par un comité interministériel du problème du transfert de l'administration du Nord québécois de la juridiction fédérale à la juridiction du Québec. Aussitôt le transfert opéré, l'administration de ces territoires et des habitants qui s'y trouvent sera sous la juridiction directe d'un nouveau service à être créé au sein du ministère des richesses naturelles.

Depuis un an et à la suite des études techniques de base en vue de l'intégration des réseaux électriques, préparées pour le Conseil d'orientation économique, la direction de la planification a entrepris et complété des études sur l'économie de la nationalisation des compagnies privées d'électricité. Ce service a aussi complété certains travaux pour le compte du Conseil d'orientation économique qui les a intégrés dans sa brochure intitulée : « Documents de base en vue de la planification ». D'autres travaux faisant suite aux documents de base sont présentement sur le métier.

En collaboration avec la direction générale des eaux, la direction de la planification a révisé et renouvelé un grand nombre de baux pour lots de grèves, barrages et installations hydroélectriques, permettant ainsi une augmentation sensible de revenus pour le Québec.

Les mines ont aussi continué à faire l'objet d'études au service de la planification. Ces études portent particulièrement sur les droits miniers et leurs incidences économiques sur l'industrie minière du Québec comparativement aux autres provinces.

Finalement, la direction a collaboré avec d'autres ministères du gouvernement aux études entreprises par le comité de sidérurgie en vue de l'établissement d'un complexe sidérurgique au Québec.

9 — Ministère de la chasse et des pêcheries

L'activité du ministère a été intense en 1962. Il a émis 650,000 permis de chasse et de pêche sportive, soit 50,000 de plus que l'année précédente. Les sportifs ont tué 5,292 orignaux et 15,547 chevreuils, comparativement à 3,040 et 9,212 respectivement, l'année précédente. Les trappeurs ont capturé 286,411 animaux à fourrure, pour une valeur de \$1,760,000. Les territoires de chasse et de pêche ont rapporté en loyers \$617,000, en 1961-62, soit \$34,000 de plus qu'en 1960-61.

Le corps de gardes-chasse et de pêche a continué son travail efficace de protection. Au-delà de 6,000 arrestations ont encore dû être effectuées en 1962.

Les parcs provinciaux sont de plus en plus accessibles au grand public pour fins de pêche, de chasse et de camping. Ils peuvent accommoder aujourd'hui au-delà de 10,000 visiteurs à la fois, à des tarifs variant de \$1.00 à \$15.00 par jour, selon les services demandés. Cette politique attire un nombre grandissant de visiteurs. À noter qu'au-delà de 80% des visiteurs des parcs sont aujourd'hui des Canadiens. En tout, près d'un million de visiteurs ont fréquenté les parcs en 1962, et l'accessibilité de ceux-ci sera encore augmentée en 1963, en faveur des familles de campeurs.

La plupart des organisations licenciées (*outfitters*), qui reçoivent les sportifs, ont été classifiées, conformément à des règlements qui viennent d'être sanctionnés par arrêté en conseil. Les visiteurs pourront ainsi choisir des endroits de chasse et de pêche conformes à leurs désirs.

Tous les territoires de chasse et de pêche de la Couronne sont maintenant placés sous la surveillance de biologistes qui, dans leurs districts respectifs, voient au maintien de bonnes conditions de chasse et de pêche. 1,400,000 truites et saumons, provenant de piscicultures provinciales, ont été introduits dans les eaux dépeuplées.

Des inventaires ont été effectués pour mieux connaître les stocks de chevreuils et d'orignaux. La chasse contrôlée à l'orignal, dans le parc des Laurentides, à l'automne 1962, est un résultat pratique de ces travaux. Il faut en effet éviter de mettre en application de faux principes de conservation qui, en dernière analyse, pourraient nuire à la population totale de nos réserves de gibier et de poisson.

La modernisation de l'industrie de la pêche maritime se poursuit. La flotte moderne s'est accrue de 15 unités, et il y a actuellement 18 bateaux en chantier.

La valeur assurée des 131 bateaux financés par le crédit maritime s'élève à \$4,936,000. La prime de l'année courante est de \$137,152.55, et elle est entièrement défrayée par le gouvernement.

L'introduction de chalutiers d'acier s'est avérée très prometteuse et a favorisé l'organisation du nouveau chantier maritime de Paspébiac dans le

comté de Bonaventure. Il s'agit là d'un apport sensible à l'économie de cette région, fournissant du travail régulier et rémunérateur à environ 60 ouvriers.

Les rampes de lancement et parcs d'hivernement de Havre-Aubert, aux Îles-de-la-Madeleine, Paspébiac, comté de Bonaventure, et La Tabatière, comté de Duplessis, qui ont été complétés au cours de l'année, faciliteront la réparation et l'entretien des bateaux.

Les subventions versées pour la construction de petites barques de pêche, l'achat de filets maillants, la construction ou la modernisation des usines, ainsi que le transport du poisson, se sont élevées à \$500,000.

La flotte de pêche québécoise utilise d'énormes quantités de glace. Le gouvernement a reconstruit l'usine à glace de Gaspé, en a aménagé une autre à Paspébiac, et a agrandi celles de Cap-aux-Meules et de Rivière-au-Tonnerre. Avec les usines de Havre-Aubert, Rivière-au-Renard, Newport et La Tabatière, les pêcheurs peuvent disposer d'au-delà de 200 tonnes de glace par jour.

L'évolution de la flotte de pêche et les exigences de la Commission maritime, pour la certification des capitaines, réclament beaucoup plus de connaissance et de compétence de la part des maîtres de navires. Le ministère a donc organisé des cours pour la formation des pêcheurs à l'école d'apprentissage en pêcheries de Grande-Rivière. Ces cours sont destinés tout particulièrement à ceux qui pratiquent la pêche hauturière.

Les pêcheurs de la province ont capturé, en 1962, 130,500,000 livres de poisson, représentant une valeur commerciale d'au-delà de \$10,000,000. C'est de beaucoup le plus gros revenu dans l'histoire de la Province. En 1961, 40% (52) des bateaux de la flotte moderne ont capturé chacun pour une valeur moyenne de \$20,000 de poisson. En 1962, bien que les chiffres ne soient pas définitifs, il appert que les captures seront de beaucoup supérieures encore. Cet apport en matières premières est très précieux, puisque chaque bateau entretient une main-d'œuvre de 15 à 20 personnes dans les usines d'apprêtage, au cours de toute la saison de pêche.

Les quelque 16,000,000 de livres de filets de poisson mis sur le marché, en 1962, témoignent d'une garde activité chez les producteurs. Les pêcheries de homard continuent de leur côté de prendre de l'importance et contribuent grandement à la prospérité des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine.

Tout cet effort de pêche est soutenu par des études océanographiques qui ont pour but de suivre l'état des stocks de poissons, d'étudier leur habitat, leur nourriture et tous les facteurs qui sont susceptibles de guider les pêcheurs vers un repérage plus facile. Des études approfondies se poursuivent également sur l'introduction d'engins de pêche à grand rendement et de mieux en mieux appropriés aux bateaux modernes, tels que chaluts de fonds, chaluts pélagiques et seines danoises.

Une partie de ces recherches ont été faites en hélicoptère en 1962, et, ainsi, on a pu localiser avec certitude de la cabine du pilote, des bancs de poissons décelés par le transmetteur ultra-sonique remorqué à grande vitesse sur un flotteur spécial.

La demande pour les produits de la pêche est toujours excellente ; il semble que la haute qualité de nos produits de la mer, qui tombent tous sous l'inspection obligatoire, est le principal facteur de sa popularité. Toute la publicité que le ministère a faite, au moyen d'expositions, de démonstrations culinaires, d'articles de journaux, de revues et de causeries, a également contribué aux bonnes conditions du marché.

10 — Ministère de l'industrie et du commerce

Le bureau de recherches économiques du ministère a effectué un travail considérable au cours de l'année 1962-63. Il a, entre autres, collaboré très étroitement avec le Conseil d'orientation économique en lui fournissant les données statistiques essentielles à son travail de planification et en participant, grâce à son personnel technique, à plusieurs des groupes de travail que le Conseil a mis sur pied. Il n'y a aucun doute que cette collaboration intense se poursuivra dorénavant ; les voies de communication sont maintenant établies et, à mesure que le travail du Conseil progresse, l'utilisation de données statistiques récentes et complètes s'avère de plus en plus nécessaire.

La division des études régionales, la plus importante division du bureau de recherches économiques, termine une étude pilote de la région de la Mauricie. Cette étude pilote permettra de couvrir ensuite rapidement toutes les autres régions de la province. La division de l'emploi du même bureau a mis au point une méthode de prélèvement de statistiques sur l'emploi qui pourra être très précieuse pour le diagnostic de la situation du chômage dans le Québec.

Le bureau de la statistique du Québec opère maintenant en vertu de la nouvelle Loi de la statistique votée lors de la dernière session de l'Assemblée législative. Le bureau a continué de centraliser les statistiques de différentes natures pour l'ensemble du gouvernement. Cette centralisation a touché plus spécialement deux ministères, celui des terres et forêts et celui des richesses naturelles. Le bureau assume donc désormais la tâche de compiler les statistiques dans ces deux domaines. De plus, la nouvelle loi a permis de conclure des ententes avec le bureau fédéral de la statistique, ententes qui permettent d'obtenir nombre d'informations qui, jusqu'à maintenant, n'étaient pas disponibles.

Dans le domaine de l'expansion industrielle, le ministère a contribué, au cours de l'année, à l'organisation de la délégation générale de Londres et accru le personnel de celle de Paris. Ces délégations commencent à alimenter régulièrement notre commissariat industriel, principalement avec des projets de fabrication sous licences, qui représentent la formule moderne d'expansion industrielle.

Le ministère a continué à compléter les cadres de l'organisation régionale par la nomination de délégués industriels dans certaines autres régions dont l'Abitibi-Témiscamingue et l'Outaouais.

De plus, plusieurs fonctionnaires du ministère contribuent à la mise au point du projet de l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

Parmi les principaux projets que le ministère envisage pour l'année 1963-64, il faut mentionner, dans le domaine des recherches économiques, une insistance particulière sur des études industrielles essentielles au travail entrepris par les délégations du Québec à l'étranger, ainsi que par le commissariat industriel du ministère et la division d'organisations régionales.

Le bureau de la statistique du Québec continuera son travail de consolidation et de centralisation, en collaboration avec les différents ministères. L'amélioration constante des publications se continuera, principalement celle de l'*Annuaire statistique*.

Dans le domaine de l'expansion industrielle, deux projets d'envergure sont à l'étude au ministère :

Le premier consiste en un centre d'organisation du travail rattaché au ministère de l'industrie et du commerce et dont la tâche sera, par des recherches, des cliniques et des consultations individuelles, d'aider les propriétaires des petites et moyennes entreprises du Québec à faire face aux problèmes de différentes natures qui se posent à eux. Ce centre accueillera quelques-uns des dix ingénieurs qui sont actuellement aux études à Paris, au Bureau des Temps élémentaires.

Le deuxième projet consiste en un centre de dessin industriel qui aurait une fonction d'enseignement, d'exposition et d'information. Il semble essentiel aux autorités du ministère, à partir de l'expérience acquise dans leurs contacts avec les entrepreneurs du Québec, que l'on attache une importance particulière à la création de produits typiquement québécois dans le domaine industriel, afin de conserver le marché canadien et d'entrer graduellement sur le marché américain.

Par ailleurs, au cours de 1962-63, le ministère de l'industrie et du commerce a aussi consolidé les réorganisations commencées au cours de l'année précédente.

Les officiers du service de l'hôtellerie ont apporté une collaboration très précieuse à la rédaction de la nouvelle loi. Jusqu'ici, le service opérait en vertu d'une loi de revenus, dont les objectifs étaient fort limités. Désormais, en vertu de cette nouvelle législation, il sera possible d'attacher une importance considérable à la promotion hôtelière et à l'amélioration des normes des hôtels et restaurants de la province.

Pendant le dernier exercice financier, le service a ajouté aux deux cours d'hôtellerie qui se tenaient jusque-là dans les régions de Montréal et de Québec, des sessions régionales à l'intention des petits hôteliers des régions éloignées. Cette formule répond à un besoin vivement ressenti chez les hôteliers de la province opérant loin des grands centres.

Enfin, l'Office de l'artisanat a été réorganisé au cours de l'année et de nouveaux membres y ont été nommés, afin de conseiller le ministre en matière d'artisanat. De plus, les salons du cadeau ont pris une ampleur considérable.

Le chiffre d'affaires de ces expositions tenues à Montréal, Toronto et Vancouver a considérablement augmenté au grand avantage des artisans qui y exposaient.

11 — Ministère de la voirie

Le gouvernement a continué, en 1962, l'œuvre de rénovation routière préconisée en 1960. Dès son arrivée au pouvoir, il fit établir un plan directeur routier à long terme comportant des aménagements successifs rationnellement orientés. L'exemple du passé l'avait convaincu de la nécessité d'établir un plan d'ensemble pour la voirie pour éviter les inconvénients résultant de l'incohérence des programmes antérieurs, qui entraîna la dispersion des efforts et le désordre dans les investissements des entreprises routières.

Pour l'exercice financier 1962-63, le gouvernement avait mis à la disposition du ministère de la voirie un montant de \$158,000,000 dont \$100,000,000 pour les dépenses en immobilisations, y compris la construction de la route transcanadienne. La plus grande partie de ce budget de \$100,000,000 a été dépensée dans toutes les parties du Québec, en tenant compte des besoins urgents de chaque région et dans l'intérêt de toute la population. Des travaux de construction, de réfection et d'asphaltage furent effectués sur une longueur totale d'environ 3,800 milles.

La construction de voies rapides de communication dans la région métropolitaine de Montréal a nécessité des déboursés de l'ordre de \$5,300,000. Ces principales entreprises furent exécutées sur la route n° 2 dans le comté de Vaudreuil-Soulanges afin de relier cette route, par une voie divisée et à accès contrôlés, à la route 401, à la frontière ontarienne. Les entreprises furent poursuivies sur la rive sud du Saint-Laurent en vue du parachèvement d'un réseau moderne de routes à voies divisées et à accès contrôlés, d'une longueur de 30 milles, dans les comtés de Chambly, Laprairie et Châteauguay, afin de relier entre elles et au boulevard Taschereau les routes 1, 3 et 4 qui seront raccordées aux ponts Victoria, Jacques-Cartier et Champlain. Des travaux considérables furent exécutés aux approches nord du nouveau pont Mercier, actuellement en construction par le ministère des travaux publics.

Le ministère de la voirie a continué, en 1962, l'aménagement du réseau routier de la région métropolitaine de Québec. Des travaux de construction ont été poursuivis sur les boulevards Laurentien, Henri-IV et Hamel ainsi que sur les voies de raccordement entre ces boulevards. Au cours de l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars, un montant de \$2,500,000 a été dépensé pour l'exécution de ces travaux. Il faudra, au cours des prochaines années, dépenser environ \$20,000,000 pour parachever le projet d'ensemble du réseau routier de la région métropolitaine de Québec.

Des travaux d'envergure furent effectués à travers le territoire du Québec pour la construction et la réfection des routes régionales. Le montant de

\$25,400,000 dépensé à cette fin a été réparti équitablement de façon qu'aucune région ne soit ignorée.

Des entreprises considérables furent exécutées sur la Côte Nord du Saint-Laurent, dans les régions éloignées de la Gaspésie, de l'Abitibi, du Témiscamingue, de la Mauricie et du Lac Saint-Jean. Le gouvernement a continué la construction des routes Chicoutimi – Tadoussac et La Tuque – Roberval que la population de ces régions réclamait depuis longtemps. Sur la Côte Nord du Saint-Laurent, dans le comté de Duplessis, il a construit de nouvelles sections de routes entre Sheldrake et Havre-Saint-Pierre. On prévoit parachever, d'ici quelques années, d'autres tronçons de Moisie à Sheldrake.

Au cours de 1962, le ministère a dépensé \$750,000 pour la réfection de quelques sections de chemins miniers qui étaient autrefois sous la juridiction du ministère des richesses naturelles et dont l'entretien a été confié à la voirie au printemps de 1962. Ces chemins, d'une longueur totale de 525 milles, qui traversent les comtés d'Abitibi-Est, Gaspé-Nord et Roberval, devront être améliorés au cours des prochaines années pour répondre aux besoins croissants de la circulation dans ces régions minières, ce qui entraînera des déboursés assez considérables.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le gouvernement a apporté une attention particulière aux demandes des municipalités afin de les aider dans l'amélioration de leur réseau routier : il a dépensé à cette fin \$10,000,000, contribuant ainsi à soulager les municipalités dont les revenus n'étaient pas suffisants pour effectuer les améliorations indispensables dans les chemins d'intérêt local.

Le ministère de la voirie a continué, en 1962, les travaux sur la route transcanadienne. La construction de cette route avait été commencée en 1961 après qu'une entente eut été conclue, le 27 octobre 1960, avec le gouvernement fédéral, afin que le Québec puisse participer au projet conjoint d'aménagement de cette route. Des travaux ont été entrepris sur une longueur de 140 milles dans les sections Saint-Nicolas – Drummondville, Drummondville – Saint-Simon, Saint-Simon – Boucherville, et dans la section entre les voies élevées à Senneville et le carrefour des routes 2 et 17 à Dorion. Au cours de l'année 1962, un montant de \$40,000,000 a été dépensé pour l'aménagement de cette route, dont \$16,000,000 remboursables par le gouvernement fédéral. Au 31 mars 1962, les déboursés faits sur la route transcanadienne étaient d'environ \$49,000,000.

L'entente avec l'administration fédérale pour la construction de la route transcanadienne doit prendre fin le 31 décembre 1965, mais l'on a un ferme espoir qu'elle sera prolongée, comme elle le fut dans le passé pour les autres provinces. Le gouvernement pourrait en effet difficilement absorber seul, à cause de ses nombreuses obligations dans les autres domaines, les dépenses de \$224,000,000, coût du parachèvement de cette grande artère de communication.

L'Office des autoroutes a commencé, en 1962, les travaux de prolongement jusqu'à Sainte-Adèle de l'autoroute Montréal – Saint-Jérôme. Un montant de \$2,000,000 a été dépensé sur les \$16,500,000 que le Québec aura à déboursier, au

cours des prochaines années, pour terminer la construction complète de cette nouvelle section.

L'entretien des routes, tant en hiver qu'en été, absorbe maintenant près de 35 pour cent du budget du ministère. Au cours de 1962, le ministère a entretenu durant l'été 29,500 milles de chemins et a dépensé à cette fin \$56,150,000. Au cours de l'exercice financier 1962-63, un montant de \$18,550,000 a été dépensé pour le déneigement des routes. La longueur des chemins entretenus durant l'hiver est maintenant de 37,100 milles, dont 12,250 milles entièrement aux frais du gouvernement, soit une augmentation de 7,500 milles depuis l'hiver 1960-61. Pendant le dernier hiver, les subventions payées aux municipalités ou aux organisations locales ont été portées de \$175 et \$200 à \$250 et \$275 du mille, ce qui a occasionné des dépenses additionnelles d'environ \$1,600,000. En 1962, le salaire des journaliers a été augmenté de 85c à 95c l'heure, causant ainsi des déboursés supplémentaires de \$2,400,000 au seul budget d'entretien.

Pour l'exercice financier 1963-64, les dépenses pour l'entretien des chemins, y compris les subventions pour les chemins d'hiver, atteindront \$60,000,000.

Une des caractéristiques marquantes de l'évolution économique et sociale actuelle est l'augmentation constante de la circulation automobile. Cet essor particulièrement rapide, qui prend presque l'allure d'une explosion, présente, dans le Québec comme ailleurs, un problème extrêmement angoissant.

Des besoins urgents surgissent partout de jour en jour, et le gouvernement doit faire face aux demandes de plus en plus nombreuses qu'exige cet accroissement de la circulation. Il faudrait, d'ici les quatre prochaines années, dépenser des sommes considérables pour prévenir l'engorgement de notre réseau routier, particulièrement aux abords des grands centres et notamment dans la région métropolitaine de Montréal où sera tenue l'Exposition universelle en 1967.

Le gouvernement reconnaît l'importance des besoins du ministère de la voirie, mais il lui est impossible de les satisfaire tous maintenant car il y a aussi d'autres besoins urgents dans les différentes sphères de l'économie de la province.

D'après le plan d'ensemble pour les quatre prochaines années préparé par les ingénieurs du ministère de la voirie, les estimations des dépenses pour la construction et la réfection des routes s'élèveraient à plus d'un milliard, dont \$773,600,000 pour dépenses en immobilisations.

Pour ce plan quadriennal, les déboursés du ministère de la voirie aux fins de dépenses en immobilisations s'élèveraient à \$570,900,000. Le programme préconisé par l'Office des autoroutes exigerait de son côté un budget de \$87,700,000 pour la construction et le parachèvement des autoroutes Montréal - Sherbrooke et Montréal - Saint-Jérôme jusqu'à Sainte-Agathe-des-Monts. Enfin, le ministère des travaux publics ne peut être dissocié du ministère de la voirie dans l'élaboration du programme préconisé pour les quatre prochaines années. Les estimations du coût des grands ponts qui devront être construits s'élèvent à \$115,000,000 y compris l'érection d'un nouveau pont entre Québec et la rive sud du Saint-Laurent.

Pour terminer la réalisation de ce programme de voirie en quatre ans, il faudrait dépenser \$195,000,000 par année en immobilisations seulement. Les dépenses ordinaires, étant en moyenne de \$74,000,000 par année, les dépenses totales s'élevaient à \$269,000,000 annuellement, soit \$100,000,000 de plus que les budgets octroyés depuis les deux dernières années pour l'amélioration du réseau routier.

Même s'il est impossible de tout faire maintenant, le gouvernement apportera en 1963, comme au cours des deux dernières années, une attention particulière à l'amélioration de la voirie rurale, à cause des résultats salutaires qu'elle apporte dans tous les domaines de la vie économique et sociale des diverses régions du Québec, surtout de celles qui sont les plus éloignées.

Le gouvernement a la ferme volonté de doter le Québec, d'ici quelques années, pour le bénéfice de sa population et de ceux qui le visitent, d'un système routier qui ne le cédera en rien aux meilleurs de l'Amérique du Nord, et qui contribuera à l'essor de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et du tourisme.

12 — Ministère des transports et communications

Depuis le 1^{er} juillet 1961, l'administration du bureau des véhicules automobiles a été confiée au ministère des transports et communications et, depuis la même date également, le bureau a été chargé de l'application de la Loi de la responsabilité financière assurant l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile.

En mai 1961, quand cette loi entra en vigueur, on estimait qu'environ 57% des propriétaires de véhicules du Québec étaient assurés. À la fin de 1961 cette proportion s'élevait à environ 78%. Les derniers chiffres montrent qu'à la fin de 1962, plus de 87% de tous les propriétaires impliqués dans des accidents d'autos dans le Québec étaient assurés. En d'autres termes, au moment où la loi fut adoptée, 43% des victimes d'accidents ne pouvaient espérer des dédommagements que si la personne responsable était en mesure de payer. Aujourd'hui, seulement 13% des victimes pourraient avoir de tels soucis, s'ils n'étaient pas protégés par le fonds créé par la Loi d'indemnisation. À la fin de 1962, le montant total payé par le fonds pour les réclamations reçues dépassait, en tenant compte des réserves établies, la somme de \$900,000.00. Depuis la fin de 1962, les réclamations que le fonds doit prendre en charge augmentent à un rythme croissant, mais il n'est pas encore possible de donner une évaluation précise quant au montant total que ces réclamations peuvent atteindre. Il est à noter, cependant, que le fonds qui est une corporation établie par la Loi d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile a reçu un grand nombre de lettres de réclamants exprimant leur entière satisfaction de la rapidité et de la justice avec lesquelles le fonds règle les réclamations.

Dans un autre domaine, celui de la sécurité routière, les douze officiers du ministère appartenant au service d'éducation ont fait 1,416 visites dans des écoles

primaires, secondaires et aussi dans des écoles normales. Durant l'année, 348,016 enfants ont pu profiter des conseils donnés par ces officiers.

Le Service d'éducation en sécurité routière a assisté à la fondation de l'École cyclo-tourisme qui a formé 32 clubs cyclo-touristes dans la province s'adjoignant 7,000 jeunes gens. Ceux-ci ont suivi des cours et passé des examens leur permettant de se qualifier comme cyclistes prudents. Grâce à l'appui d'une compagnie manufacturière de bicyclettes, le service a pu distribuer gratuitement 25,000 codes du cycliste. Cette compagnie a de plus donné gratuitement 45 bicyclettes qui ont été remises à la suite d'épreuves d'habileté et de prudence.

Au cours de ce même exercice, le service d'éducation a participé, avec le concours du Club Automobile Québec, à la fondation d'une trentaine de brigades scolaires. De plus, les officiers de ce service ont présidé à la fondation de 10 comités locaux de sécurité routière en plus de continuer à garder les contacts avec les comités déjà existants. Les officiers ont aussi participé à une foule de réunions devant les clubs sociaux, les chambres de commerce, l'association provinciale des jeunes agriculteurs, les chambres de commerce des jeunes, afin de présenter des films et donner des causeries. Des causeries, des entrevues et participations à des colloques ont aussi eu lieu dans les différents postes de radio et de télévision qui se trouvent dans le territoire où les employés du ministère déploient leurs activités.

La Régie des transports, pour l'année judiciaire du 1^{er} juillet 1961 au 30 juin 1962, a tenu 230 séances publiques dont 67 dans le district de Québec et 163 dans le district de Montréal.

Il y a eu 2,165 demandes de permis produites à la Régie, et celle-ci a annulé, à défaut d'enregistrement, 289 permis ; 26 de ceux-ci ont été remis en vigueur. Au 1^{er} juillet 1961, il y avait 387 demandes en suspens devant la Régie et au 1^{er} juillet 1962, soit un an plus tard, il n'y en avait que 299.

Durant la période du 1^{er} juillet 1961 au 30 juin 1962, la Régie des services publics a siégé 109 jours pour entendre les causes en expropriation de la Cité de Montréal, de la Corporation de Montréal métropolitain et du Centre Sir-Georges-Étienne-Cartier. En plus de ces jours de séances, la Régie a siégé aux endroits suivants : Arthabaska, Chicoutimi, Hull, Mont-Laurier, Montréal, Québec, Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Rouyn et Sherbrooke.

Il y a eu en tout 333 causes entrées au plumitif, 162 causes inscrites pour audition, 60 ordonnances rendues établissant des indemnités et 60 ordonnances rendues après règlement hors de cour.

Durant la période du 1^{er} juillet 1961 au 30 juin 1962, le service d'aqueduc et d'égouts du ministère a reçu 36 requêtes pour modifications de taux pour le service d'aqueduc et d'égouts ; 12 requêtes pour autorisation d'acheter une entreprise d'aqueduc ou d'égouts ; 19 requêtes pour autorisation de construire ou d'exploiter une entreprise publique d'aqueduc ou d'égouts ; 11 requêtes pour discontinuation du service d'aqueduc ou d'égouts ; 14 requêtes pour obliger des propriétaires à prolonger leur système d'aqueduc ou d'égouts ; 11 requêtes pour approbation de règlements municipaux concernant les taux pour la fourniture de

l'eau ; 7 plaintes contre le service ou les taux d'aqueduc et 71 requêtes inscrites pour audition.

Il y a eu 108 ordonnances rendues concernant les services d'aqueduc, 5 concernant les services d'égouts et les ingénieurs de la Régie ont fait 36 inspections relativement aux services d'aqueduc ou d'égouts.

De leur côté, les services de téléphone ont reçu, durant la période du 1^{er} juillet 1961 au 30 juin 1962, 30 requêtes pour autorisation de modifier les taux d'abonnement pour le service de téléphone ; 5 requêtes pour autorisation de prolonger ou de construire des lignes de téléphone ; 8 requêtes pour approbation de la vente d'entreprises publiques de téléphone ; 1 requête pour autorisation d'exploiter ou discontinuer une entreprise publique de téléphone ; 6 requêtes pour obtenir le service de téléphone ; 6 requêtes pour autorisation de discontinuer le service de téléphone ; 9 requêtes pour approbation de contrats pour échanges de communications téléphoniques et 17 plaintes contre le service de téléphone. Pour la même période, des ingénieurs de la Régie ont fait 115 inspections relativement aux services de téléphone et il y a eu 34 causes inscrites pour addition, 19 causes diverses non classifiées et 101 ordonnances rendues.

Le ministère des transports et communications a aussi subventionné, durant le dernier exercice financier, 15 services de transport maritime et aérien pour un montant total de \$457,525. En général, le gouvernement évite de donner des subventions à des compagnies différentes pour desservir les mêmes points et s'attache à bien définir la nécessité du service et son caractère déficitaire.

Vers la fin de l'exercice financier, le service aérien du ministère a fait l'acquisition d'un deuxième DC-3 pour porter à 10 le nombre d'avions en service.

Travaillant pour le compte du ministère des terres et forêts, 2 avions de type Canso et 1 avion de type Otter du ministère des transports et communications ont accompli 25 sorties pour extinction d'incendies en forêt. Dix-neuf de ces feux faisaient rage dans les limites protégées par le service de protection du ministère des terres et forêts, cinq feux dans les limites protégées par les différentes associations et un feu à Terre-Neuve qui a duré plus d'un mois.

13 — Ministère des travaux publics

Dans le cours de l'année financière 1962-63, le ministère des travaux publics a réparé 871 ponts et en a construit 260 nouveaux, dont 112 sont des ponts permanents faits de béton armé et d'acier. Parmi les plus importants qui ont été terminés dans le cours de l'année 1962, il faut mentionner celui de la rivière Saint-Maurice, à Shawinigan, ainsi que celui de l'Anse-aux-Griffons, comté de Gaspé-Sud, et celui de Hopetown, comté de Bonaventure. Par ailleurs, la construction du jumeau du pont Mercier doit se terminer en juillet prochain.

Cinq ponts sont aussi en chantier pour améliorer la circulation à l'extrémité ouest de l'île de Montréal. Ces ponts permettront le jumelage des ponts Gali-

peault, Proulx et Taschereau qui franchissent les rivières Outaouais et Proulx et séparent Sainte-Anne-de-Bellevue, l'île Perrot et Dorion. Sur la route Trans-Canada, de Senneville à Vaudreuil, en passant par les îles Johnson et aux Tourtes, un pont est déjà terminé, alors qu'un autre, long de 6,376 pieds, est commencé. En outre, dix-neuf ponts ont été construits pour le compte du ministère de la voirie, sur la route Trans-Canada, entre Belœil et la rivière Chaudière, à Charny.

Parmi les transformations majeures des ponts existants, il faut noter les réparations faites au pont sur la rivière Saint-Maurice, à Grand'Mère, comté de Laviolette, ainsi que celles qui ont été effectuées au pont de Sainte-Anne-de-Bellevue, comté de Jacques-Cartier, à celui de Grenville, comté d'Argenteuil, et au Alonzo Wright, comté de Hull.

Le ministère a présentement en chantier 71 ponts situés dans 46 comtés de la province. En ce qui regarde l'exercice financier 1963-64, on prévoit pouvoir réaliser la construction d'environ 120 nouveaux ponts permanents, dont les principaux seront le jumelage du pont Pie-IX, à Montréal, le pont de Terrebonne et le pont sur la rivière Saint-François, à Richmond. Il ne faut pas, non plus, oublier la part du gouvernement du Québec dans la construction du pont entre Hull et Ottawa, ainsi que l'étude d'un nouveau pont dans les environs de Québec, au-dessus du Saint-Laurent.

Des palais de justice sont actuellement en chantier à Baie-Comeau, au coût de \$1,734,000, à New-Carlisle, au coût de \$1,042,314 et à Saint-Hyacinthe, au coût de \$1,735,039. Un centre de réhabilitation pour les femmes, au coût de \$1,949,700 est en construction à Bordeaux, tandis que des plans sont en préparation pour les palais de justice à Sorel, Percé et Montréal. Dans ce dernier cas, l'acquisition des terrains nécessaires se poursuit dans le quadrilatère borné par les rues Saint-Laurent, Craig, Saint-Gabriel et Notre-Dame. Toujours dans le domaine de la justice, le ministère des travaux publics compte commencer, rue Fullum, la construction de l'immeuble devant loger les quartiers-généraux de la Sûreté provinciale, tous les services du procureur général, y compris le laboratoire médico-légal, la morgue et des cellules pour environ trois cents prévenus.

Dans le cours de l'année 1962-65, le ministère a aménagé, pour le compte du ministère de la famille et du bien-être social, le Pavillon Saint-Vallier devant servir à la réception et à la détention des jeunes délinquants. Pour le même ministère, s'achève l'agrandissement du Foyer Biermans, rue Sherbrooke à Montréal, ainsi qu'une autre institution similaire aux Escoumains. Un nouveau centre se termine aussi à Notre-Dame-de-la-Guadeloupe et des centres sont en chantier à Louiseville et à Trois-Pistoles.

Le ministère des travaux publics a aussi commencé la construction, pour le ministère de la jeunesse, d'écoles d'arts et métiers à Asbestos, Saint-Jean, Magog, Drummondville et Rivière-du-Loup. De plus, des architectes et ingénieurs préparent des plans et devis pour quinze autres projets du même ministère.

Pour le ministère de la santé, l'hôpital de la Rive Sud, à Saint-Lambert, est en chantier, tandis que pour le ministère de l'agriculture, le ministère des

travaux publics construit les grandes cliniques de l'école de médecine vétérinaire, à Saint-Hyacinthe, et une école de technologie agricole, au même endroit.

Le service de l'entretien des immeubles s'occupe de faire le partage des espaces devant loger tous les services administratifs du gouvernement et de l'aménagement de ses différents locaux situés dans des immeubles appartenant au gouvernement ou dans des immeubles loués.

Depuis deux ans, la politique du gouvernement a été orientée de façon à grouper sous un même toit les différents ministères. En 1961-62, les quartiers-généraux de la Sûreté provinciale ont occupé une bâtisse située à 360, rue McGill, tandis que son école se trouve dans un immeuble de la rue Poupart. Le ministère du travail, à Montréal, est logé dans un édifice à 355, rue McGill. Tous les services de la Sûreté ont été groupés dans un immeuble à Hull. En 1962-63, le ministère du revenu a été centralisé dans l'ancien édifice de l'Hydro-Québec, sur la rue Craig. La Censure et l'Office du film logent maintenant à 360, rue McGill, tandis que la détention juvénile occupe le Pavillon Saint-Vallier, à Montréal. Tout le ministère de la santé est logé sous un même toit, à Québec, dans un édifice sur le chemin Sainte-Foy. À Paris, la Province a fait l'acquisition d'une bâtisse pour y loger la délégation du gouvernement du Québec. Une maison du Québec a aussi été aménagée à Londres. Des locaux plus adéquats ont aussi été loués dans le Rockefeller Center à New-York, pour y loger la délégation du gouvernement du Québec.

Dans le cours de l'année 1963, le ministère du revenu s'installera dans les édifices de l'ancienne Académie, à Québec. Le ministère des richesses naturelles occupera les anciennes écoles de chimie et des mines, sur le boulevard de l'Entente, à Québec, et le ministère des affaires culturelles sera entièrement logé dans le Pavillon M^{gr}-Vachon, également sur le boulevard de l'Entente. De plus, l'Office du tourisme occupera l'édifice Château-Normandie que nous sommes à restaurer.

L'établissement d'une future Cité parlementaire à Québec est en voie de réalisation et le gouvernement, à cette fin, a acquis des propriétés situées dans le quadrilatère Turnbull, Maisonneuve, Claire-Fontaine et Saint-Cyrille où l'on compte y ériger un édifice devant abriter complètement l'un des plus gros ministères du gouvernement.

14 — Ministère des affaires municipales

Au cours de 1961-62, le ministère a enregistré une augmentation considérable au titre du programme d'encouragement aux travaux d'hiver dans les municipalités. Il faut noter ici que le gouvernement du Québec participe à ce programme depuis 1960 en payant une contribution égale à 40% du coût de la main-d'œuvre.

De 71 et 90 qu'il était pendant les deux premières années (1958-59 et 1959-60), le nombre des municipalités participantes est passé à 639 et à 911 au

cours de 1960-61 et 1961-62. On prévoit que ce total dépassera 1,000 pour 1962-63. En 1961-62, dernière période où les chiffres sont complets, 54 cités, 128 villes, 708 municipalités rurales, 7 corporations de comté et 14 territoires non organisés avaient profité de ce programme.

Le coût total des 2,225 entreprises réalisées en 1961-62 (15 octobre au 31 mai) s'est élevé à près de \$95 millions. C'est là une augmentation de \$17 millions par rapport à la période précédente. Cela représente aussi une hausse de près de \$78 millions à comparer à 1959-60, alors que le gouvernement du Québec ne participait pas financièrement au programme. En 1962-63, le coût total des 2,481 entreprises prévues dépassera probablement \$116,000,000.

La somme totale versée en salaires aux ouvriers affectés à ces travaux s'est élevée à plus de \$49 millions pour les années 1960-61 et 1961-62. La part du gouvernement du Québec au coût de la main-d'œuvre a dépassé \$16 millions pour ces deux périodes. On prévoit que cette part sera de plus de \$15,000,000 pour la seule année 1962-63.

Voici un tableau qui indique bien la progression régulière et considérable notée au chapitre des travaux d'hiver dans les municipalités (page 161).

Dans un autre champ d'action, le ministère, en vertu de la Loi pour faciliter l'établissement de services municipaux d'aqueduc et d'égouts dans les municipalités (de 7,000 âmes et moins), a versé, en 1962, une subvention totale de \$26,797,282.07 à 347 municipalités. Le total des emprunts pour lesquels ces subventions ont été versées s'établit à \$120,879,485.

De nombreuses demandes ont aussi été adressées au ministère par les municipalités désirant une aide financière pour organiser ou améliorer leur service de protection contre le feu. Au cours de 1962, des subventions au montant de \$1,499, 844.54 ont ainsi été payées à 234 municipalités réparties dans 70 comtés.

Le ministère surveille également la mise sur le marché des émissions d'obligations municipales et scolaires. Pour 1962, la valeur totale des émissions d'obligations municipales et scolaires s'établissait ainsi :

Obligations municipales.....	\$157,000,000	289 émissions
Obligations scolaires.....	96,000,000	186 émissions
TOTAL.....	\$253,000,000	475 émissions

Enfin, comme le gouvernement se soucie de doter la province de structures conformes aux réalités nouvelles, il a institué le comité consultatif municipal dont la fonction est de conseiller le ministre des affaires municipales et de lui exprimer son avis sur certains problèmes. Créé par un arrêté ministériel en date du 24 janvier 1963, le comité consultatif municipal devrait pouvoir se mettre au travail incessamment.

**PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT
DES TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITÉS**

	Pour la période du 1 ^{er} décembre au 31 mai	Pour la période du 1 ^{er} décembre au 31 mai	Pour la période du 15 octobre au 31 mai	Pour la période du 15 octobre au 31 mai	Pour la période du 15 octobre au 31 mai (Prévisions) 1962-65
	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62	
Nombre de municipalités.....	71	90	659	911	1,004
Nombre de projets.....	230	275	1,774	2,225	2,481
Coût total des travaux.....	\$16,844,475.11	\$16,868,104.99	\$77,716,596.44	\$94,823,396.80	\$116,400,000.00
Coût total des salaires.....	\$ 2,852,540.90	\$ 3,371,478.80	\$26,462,478.26	\$22,622,170.70	\$ 38,200,000.00
<i>Répartition du coût des salaires :</i>					
Part des municipalités.....	\$ 1,426,170.45	\$ 1,685,739.40	\$ 1,908,718.77	\$ 2,252,227.19	\$ 4,500,000.00
Part de la Province.....	nil	nil	\$ 7,213,035.13	\$ 9,048,868.16	\$ 15,100,000.00
Part du Fédéral.....	\$ 1,426,170.45	\$ 1,685,729.40	\$ 9,121,755.77	\$ 11,511,085.35	\$ 18,800,000.00

15 — Secrétariat de la Province

Le secrétariat de la Province a accordé, en 1962-63, une attention toute particulière à l'industrie touristique québécoise. Cette industrie a d'ailleurs connu un nouveau sommet en 1962.

En effet, les relevés effectués au mois d'août, chaque année, le long des frontières de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont démontré une augmentation de quelque 18% dans le tourisme interprovincial. Certes, la dévaluation du dollar canadien a été l'un des facteurs déterminants de cet accroissement, mais, comme le notait la revue *The Monetary Times* dans son numéro de décembre dernier, « undoubtedly the greatest influence has been Québec's far-reaching advertising campaign in both countries, and the phenomenal distribution of provincial films ». De toutes les provinces canadiennes, c'est maintenant le Québec qui investit le plus important budget dans les annonces touristiques.

Le dynamisme dont l'Office du tourisme a fait preuve a été reconnu officiellement par des organismes dont l'impartialité ne saurait être mise en doute. Il a remporté, dans les cadres d'un concours national tenu sous les auspices de l'association canadienne du tourisme, le trophée destiné au meilleur film touristique produit au Canada, et ce sur un total de 21 titres. Il a aussi remporté un autre trophée, emblème du premier prix des kiosques d'information touristique, sous les auspices de *Southern New England International Exposition*. Au domaine des imprimés, il s'est vu décerner le « Coq d'Or » du Publicité-Club de Montréal dans la section « affiches et panneaux-réclame » de son concours annuel. Pour sa part, le périodique *Marketing*, la revue des publicitaires canadiens, choisit chaque année les douze meilleures annonces nationales parues au Canada, dans tous les domaines de l'activité économique et industrielle ; un message de l'Office du tourisme s'est classé au premier rang, *ex æquo* avec un autre. De ce message, *Marketing* a dit que c'était aussi « easily the most memorable of all travel campaigns last year ».

Par le recours à des films de 35 mm. diffusés mondialement, l'Office du tourisme a donné une dimension internationale à ses efforts pour mieux faire connaître le Québec à l'étranger ; à lui seul, l'un de ces films sera vu par vingt fois autant de cinéphiles que tous les auditoires atteints en vingt ans par tous les films touristiques de 16 mm. produits pour ou par notre province.

En ce qui concerne les parcs routiers, terrains de camping et relais de pique-niques, l'Office du tourisme va de l'avant. C'est le 1^{er} avril 1961 que la tâche de les aménager lui a été confiée. En 1961-62, cinq emplacements ont été acquis à cette fin et douze autres s'y sont ajoutés en 1962-63. Le Québec a mis au point en ce domaine une formule nouvelle qui fait l'envie des autres provinces.

Le secrétariat de la Province a aussi collaboré à la revision de la Loi des caisses d'épargne et de crédit et de la Loi des associations coopératives.

Depuis quelques années surtout, les coopérateurs s'étaient rendus compte que la Loi des syndicats coopératifs de Québec ne leur permettait plus d'assumer

leur rôle dans le développement économique de la province et insistaient pour bénéficier d'une législation mieux adaptée aux nécessités de l'heure. D'autre part, les caisses populaires réclamaient l'adoption d'une loi qui fût propre aux sociétés d'épargne et de crédit, tandis que les syndicats coopératifs qui poursuivent d'autres fins économiques réclamaient une législation répondant à leurs besoins spécifiques.

Conscients de la nécessité d'une législation coopérative plus appropriée, les conseillers juridiques du gouvernement ont préparé, en collaboration avec les secteurs intéressés, les projets de lois nécessaires. Durant la préparation de ces textes, les corps intéressés ont soumis des suggestions précieuses qui ont inspiré le travail des rédacteurs.

Le gouvernement, reconnaissant l'importance de ces projets de lois et désireux de respecter les caractéristiques propres à ces institutions, a voulu reviser ces textes au comité des bills publics, à la lumière de débats ouverts à l'ensemble des coopérateurs.

Initiative heureuse, car la plupart des secteurs du mouvement coopératif ont pu se faire entendre lors de l'étude de chaque article et suggérer les modifications qui leur semblaient opportunes.

Les coopérateurs, durant ces diverses séances, ont apporté au gouvernement une collaboration constante, gage éloquent de l'intérêt qu'ils portaient à leur législation.

À la suite de cette étude, tous les représentants des divers secteurs du mouvement coopératif ont spontanément offert au gouvernement un témoignage d'appréciation à l'égard de cette législation. En ce faisant, ils affirmaient le principe que des lois de cette nature pouvaient être étudiées avec succès sous le signe d'une véritable collaboration.

Dans un autre ordre d'idées, il est à noter que le secrétariat de la Province a eu sous son autorité, au cours de l'année 1962-63, la Commission des loyers et la Commission des valeurs mobilières, l'Office d'information et de publicité de la Province, l'Office du film de la Province et l'Office du tourisme de la Province, ainsi que quatorze services principaux, dont quelques-uns sont de régie interne et d'autres font affaires avec le public.